Prologue.

RAPPORT

Exercice 2022

Société Anonyme au capital de 27 539 129,10 €
Siège social : 101, avenue Laurent Cély
92230 - GENNEVILLIERS
382 096 451 R.C.S. NANTERRE
Code APE : 5829 A

A Rapport d'activité 2022

1	Activité du Groupe	6
2	Présentation de l'activité, modèle d'affaires et stratégie du Groupe Prologue	8
3	Recherche et développement	12
4	Effectif au 31 décembre 2022	15
5	Principaux évènements de l'exercice écoulé	15
6	Évènements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice	16
7	Capital social de Prologue	17
8	RSE	20
9	Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation	20
10	Prêts interentreprises	20
11	Facteurs de risques	20
12	Informations relatives aux résultats de Prologue (comptes sociaux)	20
13	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	21
В	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	
1	Direction Générale	23
2	Le Conseil d'administration	23
3	Le Comité d'audit	25
4	Commissaires aux comptes	25
5	Rémunérations	26
6	Eléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	30
7	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	30
8	Conditions d'accès aux assemblées générales	33
C	Risques - Procédures de contrôle interne de gestion des risques	
1	Les procédures générales du contrôle interne	34
2	Dispositif de recensement et de gestion des risques	36
3	Facteurs de risques	36
4	Conséquences sociales et environnementales	39
5	Assurances	39

D Rapport RSE au 31 décembre 2022

1	Responsabilité sociétale	41
2	Responsabilité sociale	43
3	Responsabilité environnementale	46
4	Note méthodologique	47
Ε	Comptes sociaux exercice 2022	
1	Bilan au 31 décembre 2022	48
2	Compte de résultat	50
3	Rappel des évènements significatifs	51
4	Résumé des principes comptables	52
5	Immobilisations	54
6	Etat des échéances des créances	56
7	Valeurs de placement, disponibilités et comptes de régularisation	57
8	Charges constatées d'avance	57
9	Primes de remboursement des obligations	57
10	Ecarts de conversion actif	58
11	Capitaux propres et autres fonds	58
12	Provisions pour risques et charges	59
13	Dettes	60
14	Dettes et créances représentées par des effets de commerce	61
15	Produits d'exploitation	62
16	Produits financiers	62
17	Produits exceptionnels	62
18	Charges d'exploitation	63
19	Charges financières	64
20	Charges exceptionnelles	64
21	Impôts	64
22	Informations concernant les entreprises liées	65
23	Effectif	65
24	Rémunération des dirigeants sociaux	65
25	Crédit-bail	66
26	Honoraires des Commissaires aux Comptes	66
27	Engagements hors bilan	66
28	Evènements postérieurs à la clôture	66
29	Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation	66
30	Filiales et participations	67

F

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

G Comptes consolidés 2022

1	Bilan	74
2	Compte de résultat	75
3	Tableaux de variation des capitaux propres	75
4	Tableau des flux de trésorerie	76
5	Référentiel comptable	77
6	Résumé des principes comptables	77
7	Faits marquants	82
8	Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022	83
9	Principes généraux	86
10	Périmètre de consolidation	87
11	Chiffre d'affaires	88
12	Autres produits d'exploitation	88
13	Achats consommés	88
14	Personnel	88
15	Autres charges d'exploitation	89
16	Résultat financier	89
17	Résultat exceptionnel	89
18	Charge d'impôt sur le résultat	90
19	Immobilisations incorporelles	90
20	Ecart d'acquisition	91
21	Immobilisations corporelles	92
22	Immobilisations financières	93
23	Titres mis en équivalence	93
24	Stocks	94
25	Clients	94
26	Autres créances et compte de régularisation	94
27	Provisions	95
28	Emprunts et dettes financières	96
29	Autres dettes et comptes de régularisation	96
30	Impôts différés	97
31	Informations sectorielles	97
32	Plan d'attributions d'actions gratuites	98
33	Résultat par action	98

34	Honoraires de Commissaires aux Comptes		
35	Engagements hors bilan	99	
36	Evènements postérieurs à la clôture	99	
37	Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation	99	
н	Rapport des Commissaires aux comptes sur les		
"	comptes consolidés		
1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés		
J	Attestation du Responsable		



Rapport d'activité 2022

1. Activité du Groupe

1.1. Présentation

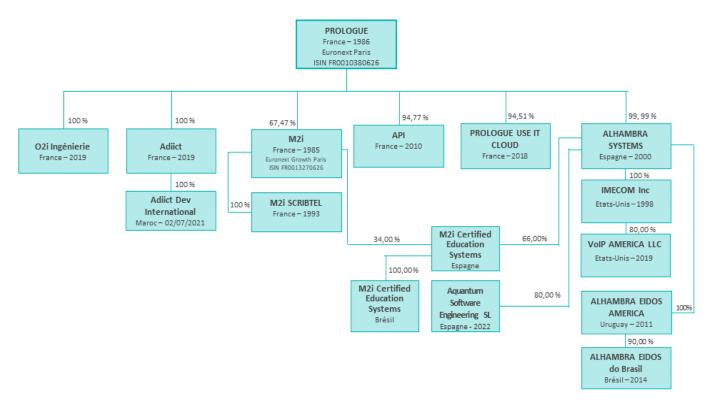
Avec un chiffre d'affaires de 108 M€ en 2022, Prologue est une société technologique de croissance spécialisée dans les domaines du logiciel, des services informatiques et de la formation. Présent en France, en Espagne, en Amérique Latine et aux Etats-Unis, Prologue réalise près d'un tiers de son chiffre d'affaires hors de France.

En termes d'offres, le groupe s'est positionné sur les marchés en croissance à forte valeur ajoutée du Cloud, des services informatiques, du Digital, du MRM (Marketing Ressource Management) et de la formation.

A travers sa filiale M2i cotée sur Euronext Growth et détenue à 67,47%, Prologue est un leader en France de la formation dans les domaines technologiques avec plus de 2500 cursus de formation.

Au 31 décembre 2022, Prologue est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Euronext Growth (Code ISIN FR0010380626).

1.2. Organigramme du Groupe Prologue au 31 décembre 2022



L'organigramme ci-dessus présente les sociétés opérationnelles du Groupe Prologue

1.3. Chiffres d'affaires au 31 décembre 2022

ACTIVITÉ RECORD EN 2022

CROISSANCE INTERNE DE +14,5% EN 2022

			12 mois
Données consolidées s en M€	2021	2022	Δ
Chiffre d'affaires	94,67	108,39	+14,5%

Sur l'ensemble de l'année 2022, le groupe dépasse très largement son objectif symbolique de 100 M€ de facturation avec un chiffre d'affaires qui atteint 108,4 M€, en croissance de +14,5%.

Chiffre d'affaires en M€ par métier	2021	2022	Δ 2022/2021
Cloud et Services	11,62	12,46	+7,20%
Infrastructures (Matériels, Cybersécurité)	23,69	27,02	+14,10%
Logiciels	11,40	12,16	+6,60%
Formation	47,97	56,75	+18,30%
TOTAL	94,67	108,39	+14,50%

UNE CROISSANCE PORTÉE PAR TOUTES LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Positionnées sur des marchés porteurs, toutes les activités du groupe se sont inscrites en forte hausse en 2022.

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, l'activité de formation dans les domaines de l'IT, du digital et du management progresse ainsi de +18,3% avec un chiffre d'affaires qui atteint de 56,75 M€.

Les ventes d'infrastructures ont représenté 27,02 M€ de facturations, en hausse de +14,1%.

Les activités de Cloud et services managés enregistrent un chiffre d'affaires de 12,46 M€ en croissance de +7,2%.

Les ventes de logiciels connaissent une progression comparable de +6,6% pour atteindre 12,16 M€.

Chiffre d'affaires en M€ par région	2021	2022	Δ 2022/2021
France	63,04	72,93	+15,70%
Espagne	28,03	31,22	+11,40%
Etats-Unis et Amérique Latine	3,6	4,24	+17,80%
TOTAL	94,67	108,39	+14,50%

UNE CROISSANCE PORTÉE PAR TOUTES LES RÉGIONS

En France, le chiffre d'affaires s'inscrit en 2022 en hausse de +15,7% à 72,93 M€.

En Espagne, d'une part, et aux Etats-Unis et en Amérique Latine, d'autre part, l'activité progresse respectivement de +11,4% et +17,8% pour un chiffre d'affaires de 31,22 M€ et 4,24 M€.

1.4. Résultats 2022

UN OBJECTIF DE 100 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES DEPASSE EN 2022 A 108,39 M€ UN RESULTAT D'EXPLOITATION BENEFICIAIRE DE +1,89 M€

BONNES PERSPECTIVES DE CROISSANCE D'ACTIVITE ET DE PROGRESSION DE RENTABILITE

Données auditées en M€ Normes françaises	2021	2022	2021 VS 2022
Chiffre d'affaires	94,67	108,39	+14,50%
Résultat d'exploitation	-0,11	1,89	+2,00 M€
Résultat financier	- 0,78	-0,90	
Résultat exceptionnel	-0,71	-0,14	
Résultat avant impôt	-1,60	0,84	+2,44 M€
Impôt sur les bénéfices	0,96	0,46	
Quote part résultat mis en équivalence	0,05	0,01	
Résultat Net	-0,59	1,31	+1,9M€

Au cours de l'exercice 2022, Prologue a enregistré une très forte croissance de son activité avec une progression organique de ses ventes de +14,50% par rapport à 2021, pour atteindre 108,39 M€, dépassant très largement l'objectif de 100 M€ fixé lors de l'acquisition du groupe O2i.

Désormais objectif prioritaire du groupe, cette forte croissance interne s'est accompagnée d'une progression significative de ses marges opérationnelles avec un résultat d'exploitation qui atteint 1,89 M€ en 2022 contre une perte de -0,11 M€ en 2021.

Après prise en compte d'un résultat financier de -0,90 M€, d'un résultat exceptionnel de -0,14 M€ et de l'impôt sur les bénéfices qui ressort positif à 0,46 M€ en raison des crédits d'impôts, le Résultat Net s'établit à +1,31 M€ 2022 contre une perte -0,59 M€ en 2021.

2. Présentation de l'activité, modèle d'affaires et stratégie du Groupe Prologue

2.1. Présentation synthétique des activités du Groupe Prologue

Activités	Le groupe Prologue exerce 4 activités principales en France, Espagne, Etats-Unis et Amérique Latine :				
	Formation,				
	Cloud et services managés,				
	Infrastructures,				
	Logiciels.				
Formation	Prologue, à travers sa filiale M2i, est un acteur de référence des formations IT, Digital et Management proposés en présentiel et distanciel.				
	M2i est cotée sur Euronext Growth (FR0013270626).				
	Avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.				
	Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.				
	Le Groupe M2i a obtenu la certification "Qualiopi".				
	Le Groupe Prologue intervient dans les services managés :				
Cloud et services managés					
	 Prestations fournies à partir de nos datacenters, administrés et protégés 24h/7 par nos ingénieurs, assurant la performance et la continuité de services. 				
	 Services de télécommunications et téléphonie, fournis grâce à nos réseaux administrés et protégés 24h/7 par nos Centres. 				
	 Opérateur de télécommunications au Brésil, avec nos propres lignes de fibres optiques. 				
	Le groupe Prologue développe Use IT Cloud, une plateforme multi-cloud pour les techniciens et les gestionnaires de Cloud :				
	Le Cloud de Prologue : 10 Datacenters répartis sur 3 continents.				
	Le Cloud de Prologue : 3 centres de contrôle et de sécurité NOC-cyber-SOC.				
Infrastructures	Le Groupe Prologue est spécialisé dans la vente de Matériels, logiciels associés et services en particulier de cyber sécurité :				
	 Audits, plans directeurs, installations, mise en oeuvre et maintenance d'équipements de cybersécurité et de surveillance chez les clients. 				
	 Services assurés par nos Centres de supervision et protection (SOC) à distance. 				
	 Installation de centre de calculs et de réseaux de télécommunications. 				
	 Conseil, architecture, vente des équipements et maintenance. 				
Logiciels	Le Groupe Prologue développe et exploite les logiciels suivants :				
	 MPDD (MonPortaildeDocuments), plateforme de dématérialisation assurant le transport, la transformation, la signature électronique et l'archivage probatoire. 				
	 Adiict, Plateforme collaborative de gestion de documents numériques (PIM, DAM, Chemin de fer, StoreFront) 				
	■ EDOCEX, plateforme de gestion (achats, patrimoine) pour les administrations nationales et locales en Espagne, en particulier pour le Ministère de la Défense.				

PERIMETRE D ACTIVITES DES SOCI	PERIMETRE D ACTIVITES DES SOCIETES OPERATIONNELLES DU GROUPE PROLOGUE			
	FORMATION	CLOUD ET SERVICE MANAGES	S INFRASTRUCTURES	LOGICIELS
M2i et ses filiales	Х			
O2i Ingénierie			Х	
Adiict				Х
Adiict Dev International				Х
API				Х
Prologue UIC		Х		
M2i Certified Education Systems (Espagne)	Х			
M2i Certified Eductation Systems (Brésil)	Х			
ALHAMBRA SYSTEMS		Х	Х	Х
AQUANTUM SOFTWARE ENGINEERING				Х
IMECOM INC		Х	Х	Х
VoIP AMERICA LLC			Х	Х
ALHAMBRA EIDOS AMERICA	Х		Х	
ALHAMBRA EIDOS do Brasil		Х		

2.2. Présentation des activités du Groupe Prologue par sociétés

2.2.1. Groupe M2i Formation

Présentation de l'Activité

Fort de plus de 30 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 500 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC (Corporate Online Open Course), la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnue par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF et Qualiopi. De plus, M2i est qualifié Datadock.

Stratégie

Le Groupe M2i mène une stratégie de fédérateur naturel sur un marché en voie de consolidation avec une stratégie commerciale forte tant sur le plan national que régional.

M2i a ainsi mis en place une stratégie nationale destinée à accompagner la montée en puissance de certains grands comptes.

De plus, disposant du plus grand réseau d'agences en France et de l'offre la plus exhaustive du marché avec 2 500 cursus pédagogiques, M2i offre un service de proximité qui est perçu par ses clients et prospects comme un atout majeur.

La forte progression de son activité au cours des derniers exercices précédents est le fruit de l'aboutissement de cette stratégie de maillage du territoire, qui lui permet de capter la tendance haussière de long terme portée sur des besoins de formation dans les domaines de l'IT, du Digital et du Management en croissance constante.

Le Groupe M2i a pour stratégie la montée en puissance des formations effectuées via toutes nouvelles modalités modernes d'apprentissage (MOOC (Massive Open online Course), SPOC (Small Private Online Courses), classes virtuelles, blended learning...).

La stratégie du Groupe M2i s'appuie également sur le développement des nouvelles offres de formations en alternance (ouverture de 7 campus sous l'enseigne 2iTech Academy).

2.2.2. O2i Ingénierie

Présentation de l'Activité

O2i ingénierie, propose des solutions sur mesure et adaptées à ses clients pour assurer en toute confiance le déploiement, la gestion de parc informatique et la maintenance des systèmes d'information on Premise ou en SAAS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.

Ces solutions permettent aux entreprises de contrôler leurs coûts tout en s'assurant de la performance et de la souplesse.

Stratégie

O2i Ingénierie a pour ambition de satisfaire les exigences des utilisateurs en entreprises via :

- des services cloud délivrés sous la forme de Software as a Service (Logiciel en tant que service/SaaS) pour développer les catalogues de services des usages métiers;
- des contrats de régie pour le support utilisateurs.

2.2.3. Advanced Prologue Innovation - API

Présentation de l'activité - Stratégie

L'activité de la société est centrée en 2 business units :

1/La dématérialisation des échanges

L'activité liée aux offres de dématérialisation est actuellement en mutation, avec un changement de modèle économique, de la vente de licences vers la vente de services en ligne. Ce modèle pénalise la croissance à court terme du chiffre d'affaires mais crée davantage de récurrence. Cette activité est portée par la plateforme MPDD (monportaildedoc) et en 2024 par la réforme de la facture électronique avec une évolution majeure de notre outil.

2/Plateforme de signature électronique

API a développé une nouvelle plate-forme de signature électronique en "remote". La pandémie du COVID a accéléré l'usage de ce type d'outil en ligne et nous vous devions de proposer à nos clients mais aussi trouver des prospects en recherche de ce type d'usage.

2.2.4. Adiict

Présentation de l'activité

Éditeur de logiciels, Adiict propose sa solution adiict© plateforme collaborative full-web, basée sur un DAM (Digital Asset Management) qui permet de créer, partager, valider et stocker toutes les ressources numériques.

adiict© aide les entreprises à se transformer en modernisant leurs systèmes d'informations par la mise en place de sa plateforme Omnicanal de gestion des données multimédia.

adiict© est doté de deux modules, PIM (Product Information Management) et DAM (Digital Asset Management), compléments idéaux pour les ERP ou les CRM comme SAP.

Stratégie

La stratégie Adiict repose sur les éléments suivants :

- La récurrence de revenus avec la signature de contrats d'abonnements d'une durée type de 36 mois,
- La mise en place d'un réseau de partenaires pour la distribution d'adiict©.

2.2.5. Prologue Use IT Cloud

Présentation de l'Activité

Avec son offre Use IT Cloud, Prologue s'adresse à un marché technologique porteur. En effet, la tendance multi-cloud progresse avec un nombre croissant d'entreprises qui sélectionnent ce modèle d'infrastructures pour rester libres de se tourner vers le fournisseur Cloud de leur choix à tout moment.

La plateforme Use IT Cloud est destinée à toutes les DSI qui rencontrent des problématiques autour de la gestion multi-cloud et des déploiements d'applications critiques dans le Cloud. Elle s'adresse aussi bien aux ETI et aux grands comptes qu'aux revendeurs de technologies Cloud.

Stratégie

Use IT Cloud permet aux DSI de déployer rapidement leurs VM (machines virtuelles) chez le fournisseur de leur choix sans avoir à maîtriser chacune des interfaces.

Avec Use IT Cloud, les DSI bénéficient de fonctionnalités qui optimisent la gestion multi-cloud.

Les modes de commercialisation sont tant en vente directe qu'indirecte.

2.2.6. Alhambra (Espagne)

Présentation de l'activité - Stratégie

Alhambra Systems est la tête du sous-groupe « Alhambra IT», qui comprend les filiales en Espagne, en Amérique Latine et aux États-Unis, travaillant en réseau avec les autres entités du Groupe, pour servir les clients internationaux (www.alhambrait.com).

Alhambra IT centre ses activités sur la protection des données, des processus et des communications de ses clients contre toutes sortes de menaces, par ses solutions de cloud protégé, de gestion de réseaux et de cybersécurité. Elle développe des solutions logicielles flexibles et sécurisées (notamment pour la gestion des différents services du Ministère de la Défense). De plus, elle assure l'avenir de leurs systèmes par la mise en œuvre des solutions innovantes les plus adéquates, fruit de ses activités permanentes de R&D.

Des services managés Cloud protégés sur ses propres infrastructures, à la fois en local et répliquées sur des datacenters distants, avec backups managés, la récupération en cas de désastre (DRP), la continuité des services, etc. La sécurité de ces systèmes est certifiée et est auditable sur les aspects des services privés et leur continuité, tel que l'exigent certains clients.

- ■Des services Multi-cloud, dont la gestion est facilitée par l'utilisation d'Use IT Cloud (plateforme CMP de Prologue Use IT Cloud, et la mise en œuvre des technologies de « containers ».
- Toute la gamme des services de cybersécurité, sous la marque OneseQ, tant par des audits, des analyses de risques et des Plans de Sécurité, des installations de solutions chez les clients, que par des services managés de supervision et de protection à partir de son NOC-Cyber-SOC (Network Operation Center Cyber Security Operation Center) à Madrid. Un centre similaire fonctionne dans la filiale au Brésil. Un SOC spécialisé en cybersécurité dans la filiale OneCyberSec aux lles Canaries.
- ■Des services d'opérateur de télécommunications et de communications unifiées (VoIP, FoIP, sms ...) sécurisées, nationales et internationales, apportant à des clients en France et Espagne les services de la plateforme de notre Groupe, Use IT Messaging.
- Des intégrations d'infrastructures de systèmes et de réseaux installées chez les clients.
- ■Des intégrations de systèmes d'information et des solutions logicielles, sécurisées par conception et par développement, pour des applications critiques, mobiles et de haute disponibilité, conçues pour assurer le contrôle et le respect des politiques et procédures.
- Des services de conseil pour le développement et la mise en œuvre de systèmes basés sur **l'informatique quantique** et des **systèmes hybrides** fournis par la filiale **aQuantum**.
- ■Des services de conseil en gouvernance IT, avec mise en place des bonnes pratiques et améliorations des processus, qui permettent aux clients d'accéder à la certification, s'ils le souhaitent.

Le Centre de Recherche et d'Innovation Technologique d'Alhambra IT, et ses Laboratoires sur les applications de l'Al, la Sécurité, les solutions basées sur Blockchain et l'utilisation des technologies quantiques, sont au service des clients pour les aider à lancer leurs propres projets d'innovation, avec l'expérience, les partenaires dans la recherche et les ressources de développement d'Alhambra IT.

Alhambra IT a reçu des certifications sur la haute qualité de tous ses services et son respect des normes internationales (Voir la section « Sécurité des Données et Certifications » du rapport RSE ci-après).

Des clients de premier niveau comme Experian, Toyota, Adecco, Iberdrola, Orange, KPMG, Kone, Ministère de la Défense d'Espagne, Ministère de Finances d'Espagne, Chaabi Bank (Espagne), Reale Seguros, Siemens, Johnson Wax, Aena, Aktua, Mutua Madrileña, Cetelem, Halcourrier, entre autres, lui font confiance.

aQuantum Software Engineering est la filiale d'Alhambra Systems qui concentre les activités relatives à l'informatique quantique du Groupe. Elle développe et intègre des solutions quantiques ou hybrides (quantiques/classiques) sur la base de la plateforme QuantumPath (QPath), qu'elle commercialise. Elle participe, avec son partenaire QST, à l'enrichissement des fonctions de cette plateforme. QPath lui permet d'apporter l'application pratique de l'informatique quantique à ses partenaires dans des projets de R&D de divers domaines, et à ses clients. Un réseau, appelé aQNetwork, de partenaires technologiques, scientifiques et universitaires s'est généré autour d'aQuantum. En mars 2022, aQuantum est devenu partenaire d'Amazon Braket (branche quantique d'AWS). À travers ce partenariat, Amazon Braket et aQuantum organisent des actions commerciales conjointes sur leurs services.



Stratégie

Alhambra IT a lancé un plan d'élargissement de ses services de conception, développement et intégration de solutions logicielles. Des nouveaux services vont permettre aux clients d'intégrer des solutions basées sur l'AI, blockchain et autres nouvelles technologies, et d'aborder des architecture de BPM (gestion de process).

Au cours de l'année 2022, **Alhambra IT** poursuit le développement de ses capacités pour assister ses clients dans la gestion et la sécurisation de ses architectures multi-cloud. En plus de leur proposer ses propres services managés de cloud protégé dans ses datacenters, Alhambra propose à ses clients d'assurer la maîtrise aussi des autres ressources cloud.

En parallèle, aQuantum a établi des accords de collaboration avec des institutions de recherche et des entreprises privées. Chaque accord est centré sur un domaine d'application des technologies quantiques qui correspond à l'expertise du partenaire, pour pouvoir définir des projets de recherche concrets et réaliser ensemble des solutions utiles qui viendront compléter les modules verticaux de l'offre.

2.2.7. M2i Certified Education Systems

Présentation de l'activité - Stratégie

L'activité formation en Espagne et en Amérique Latine est en développement, sous la marque « M2i Formación » et centrée sur la filiale commune d'Alhambra Systems et M2i (France). Un réseau de partenaires spécialisés propose dans les différents pays, un catalogue de cours présentiels, à distance, en autoformation ou hybrides.

Les cours, qui couvrent les besoins professionnels en termes de technologies, sécurité, méthodes et bonnes pratiques, transformation numérique, compétences interpersonnelles et management, font appel à des jeux de simulation et d'autres outils d'eLearning. De plus, des programmes de formation personnalisés et des cours sur mesure sont proposés aux grands clients.

2.2.8. Amérique Latine et USA

Présentation de l'activité - Stratégie

La filiale au Brésil, Alhambra Eidos do Brasil, est un opérateur télécom en croissance rapide, qui déploie son réseau de fibre optique et de liaisons hertziennes de haut débit sur la région Sud du pays. Outre ces prestations de connectivité destinées aux sociétés, elle fournit la téléphonie sur IP et les services Cloud sur tout le Brésil. Elle a développé des solutions cloud spécifiques pour les secteurs de la Santé (Alhambra Health), de la surveillance des zones de logistique portuaires et douanières, publiques et privées (Alhambra SafePort), et de la gestion des documents et archives dématérialisés.

Avec deux datacenters à Sao Paulo, et un autre à Curitiba, connectés aux datacenters à Miami et Virginia, **Alhambra Eidos do Brasil** peut fournir des services certifiés conformes aux normes de sécurité les plus strictes requises pour gérer des données personnelles.

Alhambra Eidos do Brasil compte parmi ses clients une majorité des grands groupes du commerce et de la logistique mondiale et locale (FedEx, Cargill, Louis Dreyfus, Mozaic...), des industriels, des banques, des call centers et des entités publiques.

Imecom Group Inc., filiale d'Alhambra Systems aux USA, commercialise ses services sous le nom d'Alhambra US en étroite collaboration avec les deux filiales en Amérique Latine. Elle commercialise les services de communication (Use IT Messaging) et de Cloud spécialisé du Groupe auprès de sa clientèle de grandes sociétés et d'entités publiques fidèles à ses solutions de fax et messagerie unifiée (Sears, Sotheby's, MSC shipping, JohnsonWax, USDA, Amway, Visiting Nurses, Beacon Health...). Ses processus de travail et ses datacenters sont certifiés pour la gestion de données confidentielles sur la santé des personnes (HIPAA) et pour la protection des information (ISO 27000).

Imecom a établi une filiale Use IT Cloud Services pour développer les services de gestion des environnements multi-cloud, avec connexion directe aux datacenters des fournisseurs cloud, et protection des données.

Alhambra Eidos America SA (Uruguay) permet la collaboration et les échanges avec des clients et partenaires dans les différents pays de la région, tant pour les services des filiales Alhambra IT aux USA, au Brésil et en Espagne, que pour M2i Certified Education Systems (Espagne).

3. Recherche et développement

Le Groupe PROLOGUE est un acteur de la recherche notamment dans les domaines du Cloud Computing, du logiciel et de la dématérialisation.

En France et en Espagne, Prologue participe à des projets publics de recherche et élabore des développements porteurs d'innovations pour l'avenir.

Sur l'exercice 2022, le montant du crédit d'impôt recherche a été déterminé sur la base des projets de recherche et développement éligibles à ce crédit (détails à l'article 5.4 "Subventions" du présent rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée).

PROLOGUE USE IT CLOUD

La solution Use IT Cloud, développée par Prologue est une plateforme de management multi-cloud qui permet aux entreprises de déployer leurs applications sur l'infrastructure virtuelle du fournisseur de leur choix. La gestion des services offerts par les différents fournisseurs de cloud s'opère avec une approche agnostique des offres sous-jacentes. Les entreprises utilisatrices de Use IT Cloud peuvent suivre le cycle de vie complet de leurs applications et gérer l'ensemble de leurs ressources Cloud, en environnement Cloud public, Cloud privé ou Cloud hybride à travers une interface unique. Use IT Cloud est à la fois un outil de déploiement, de supervision, de pilotage, de configuration, d'approvisionnement, et d'authentification. Disponible en français et en anglais, il présente une interface graphique homogène et intuitive personnalisable, avec une prise en main aisée.

Prologue a doté sa plateforme Use IT Cloud de nouveaux services afin de mieux couvrir les fonctionnalités proposées par les différents fournisseurs de Cloud, en particulier Amazon Web Services, Azure, Orange, et vCloud (VMWare), l'objectif étant d'apporter à ses clients le meilleur de chaque offre Cloud, mais surtout d'être libre d'utiliser simplement le ou les providers souhaités sans en devenir prisonnier.

API

Pour maintenir et améliorer sa position sur le marché, API a poursuivi ses travaux de R&D liés à sa nouvelle plateforme d'échanges de documents, nommé MPDD (monportaildedoc) <u>www.monportaildedoc.com</u> et s'adapte au cahier des charges de la facture électronique 2024.

Cette plateforme permet l'acheminement des factures, bons de commande, et, à terme, tout type de contenu électronique.

Adiict

Les travaux de R&D portent sur :

Le Développement d'une plate-forme collaborative pour le secteur de l'imprimerie et de l'édition dénommée Adiict. Elle se matérialise par une offre de solutions en ligne alliant les innovations technologiques (espaces de travail collaboratif distribués, gestion de fichiers images de très grande taille, etc.) à des innovations en matière d'interfaces et de modèle économique.

Cette plate-forme appartient à la catégorie générique des Production Assets Management Systems. Comme la majorité des produits de cette catégorie, elle propose des fonctions de DAM (Digital Asset Management), de gestion de projet ainsi qu'un workflow qui fait progresser les projets d'étape en étape ; et ce, même lorsque des organisations indépendantes sont impliquées : client, imprimeur, agence, etc. Sur la base de ce socle, la plate-forme propose un ensemble d'applications métiers pour l'édition et l'imprimerie : PIM (Product Information Management), Chemin de Fer, Web to Print.

O2i Ingénierie

Mise à disposition de TPE et PME une infrastructure, de type laaS, offrant des services à haute valeur ajoutée. Face à une concurrence d'hébergeurs (par exemple, OVH) et de cloud publics (AWS, Microsoft Azure), la recherche d'O2I Ingénierie vise à optimiser en permanence le rapport entre la qualité des services délivrés (matérialisés par des SLA contraignants) et leur coût de production, dans un environnement technologique et concurrentiel rapidement évolutif. O2i Ingénierie est donc amenée à faire évoluer régulièrement l'architecture de son Datacenter pour maintenir sa compétitivité sur le marché et donc à aborder des thématiques d'optimisation de l'utilisation des matériels, OS, logiciels d'exploitation qui sont au niveau de l'état de l'art.

M2i

L'objectif des projets de R&D vise à renouveler les outils et les méthodes pédagogiques pour développer une offre de services toujours plus adaptée à l'entreprise et centrée sur le parcours pédagogique de l'apprenant.

L'offre du Groupe aujourd'hui est entièrement renouvelée avec notamment :

Des formations en « distanciel », plébiscitées durant la crise sanitaire ; des formations en « blended », associant le présentiel et la formation à distance par e-learning ; des formations hautement spécialisées en digital (Transformation, Machine-Learning, Sécurité etc.)

L'organisation actuelle de la R&D au sein du Groupe M2i repose sur 4 départements de R&D, chacun représentant un Axe de recherche (Modèles pédagogiques, Métriques, Compétences, Aide à la décision) et 5 thématiques pilotées chacune par un spécialiste du domaine : e-learning, parcours diplômants, évaluations, certifications, KPI.

Le processus R&D de M2I implique les équipes spécifiques (issues des départements précédents), les nouveaux formats pédagogiques sont testés en interne par des équipes de formateurs, et expérimentés avec des échantillons d'apprenants, sur les périmètres stricts de la R&D.



ALHAMBRA Systems aQuantum (ensemble "Alhambra IT")

Alhambra continue ses propres projets stratégiques de R&D et d'innovation visés ci-dessous :

De plus, le Centre d'innovation technologique d'Alhambra met au service de ses clients demandeurs d'innovation son expérience fructueuse dans la réalisation de projets de R&D-innovation, avec des résultats concrets et opérationnels, afin que leurs projets se matérialisent en produits et solutions utiles.

IA, big data et blockchain

LAB SEC Blockchain a été créé pour développer des solutions et des services sécurisés, basés sur les technologies blockchain et l'intelligence artificielle, avec une composante de R&D-innovation élevée. Elle réunit les compétences des équipes des divisions Solutions Logicielles et OneseQ (cybersécurité), et des partenaires tels que Quantum Blockchain Secure.

QSalud (QHealth)

Alhambra Systems, avec l'INUBE (institut universitaire de recherche bio-sanitaire d'Extremadura), l'Université de Castille-La Manche, et des startups d'informatique médicale, ont lancé le projet de R&D « QSalud (QHealth) : Pharmacogénomique quantique appliquée au vieillissement. Ce consortium, présidé par Alhambra, s'est vu accorder dans le cadre de l'appel à projets R&D « Missions 2020 » du CdTI, une subvention de 3.671.282 € au cours des années 2020 à 2023.

Cette étude, où Alhambra développe et applique des algorithmes mettant en œuvre la plateforme *QuantumPath* (*QPath*), rentre dans sa dernière année et va apporter une contribution pratique au développement des thérapies personnalisées.

aQuantum Software Engineering

Alhambra Systems mène depuis plus de quatre ans des recherches sur le génie logiciel appliqué à la programmation et l'utilisation pratique des ordinateurs quantiques, à travers une division appelée aQuantum, en collaboration avec des partenaires. En 2022, cette division est devenu la filiale aQuantum Software Engineering. Cette filiale participe au développement de la plateforme de conception, développement et exécution agnostique QuantumPath (QPath). Avec son équipe de spécialistes, aQuantum permet d'accéder à la puissance quantique à ses clients privés et aux institutions de recherche. Voir : https://www.aquantum.es/

Alhambra IT Brasil (Alhambra Eidos do Brasil)

Au Brésil, les efforts de développement se sont principalement concentrés sur les solutions Cloud orientées aux besoins actuels des clients finaux, et sur des solutions sectorielles : imagerie médicale, surveillance des terminaux douaniers, etc. :

Dématérialisation et protection de données

SafeBox - https://www.alhambrait.com.br/safebox/

Surveillance de zones critiques

Alhambra SafePort - https://www.alhambrait.com.br/safe-port/

Imagerie médicale

Alhambra Health - https://www.alhambrait.com.br/alhambra-health/

3.1. Brevets

Prologue accorde une importance particulière à la protection et à la valorisation de ses Brevets. A cette fin, un Cabinet en Propriété industrielle assure le suivi et notamment la rédaction, le dépôt et l'entretien de tout Brevet protégeant l'invention. Par une décision en date du 23 juin 2022, Prologue a décidé d'abandonner le Brevet "codage" car ce dernier présenterait peu de potentiel de valeurs au regard des perspectives du marché de la transmission des données.

	BREVET B	1 (Famille 55) multimédia
Date du dépôt	19 avril 2011	
France	Demande FR 11 53387	Le brevet est délivré
Europe	Demande EP 12722434.3	Le brevet est délivré
Etats-Unis	Demande US 14/ 112916	En cours

	BRE	VET B2 (Famille 54) codage
Date du dépôt	3 mars 2011	
		Le brevet est délivré
France	Demande FR 1151727	Abandon le 23 juin 2022
	Demande EP	En cours
Europe	12712305.7	Abandon le 23 juin 2022
		Le brevet est délivré
Etats-Unis	Demande US 14/002650	Abandon le 23 juin 2022



3.2. Codes sources

Dépôt des codes sources auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (l'APP) pour les produits ADIICT et Use it Cloud.

ADIICT V2

Date du dépôt : 2 novembre 2015

Date de l'enregistrement 1er décembre 2015

Certificat IDDN attestant du dépôt délivré le 1er décembre 2015

Date du dépôt : 1er septembre 2017

Date de l'enregistrement 18 octobre 2019

Certificat IDDN attestant du dépôt délivré le 18 octobre 2019

ADIICT V3

Date du dépôt : 1er septembre 2017

Date de l'enregistrement 18 octobre 2019

Certificat IDDN attestant du dépôt délivré le 18 octobre 2019

ADIICT V3.34.0

Date du dépôt : 13 décembre 2022

Date de l'enregistrement 13 décembre 2022

Certificat IDDN attestant du dépôt délivré le 13 décembre 2022

Us				AI FLOW versio		
Date du dépôt	19 avril 2018		Date du dépô	it	4 octobre 2013	
Date de l'enregistren	ment 2 mai 2018	Certificat IDDN attestant du dépôt délivré le 7 mai 2018	Date de l'enre	egistrement	18 octobre 2013	Certificat IDDN attestant dépôt délivré le 18 octobre 20

3.3. Marques

Les marques déposées au sein du groupe sont les suivantes :

Marques déposées par PROLOGUE	Marques déposées par M2i	Marques déposées par API		
USE IT CLOUD	M2i	API		
Use it Flow	M2i Formation	TA@CT		
ABAL	2i Tech	s@etis		
Use it Cloud Marketplace	2i Tech Academy			
Use It	M2i for jobs			
Use It Cloud	B la Bulle Innovation			
Abal Criteria	2i Academy			
Cloudport	2i Evolution			
MonPortaildedoc	2i			
Use it Messaging	Digi-Talk			
Use it Cloud Broker	Digi'Talk			
PROLOGUE				
AI. FLOW				
O2i				
adiict				
LE MOD MATERIAL ON DEMAND				
EASY PAD				
Avolys				
ADICT				

4. Effectif au 31 décembre 2022

L'effectif total du Groupe s'établit à 467 personnes au 31 décembre 2022.

Les chiffres retenus sont exprimés en nombre de salariés permanents, conformément à l'article R. 225-104 du Code de commerce. Il s'agit du « nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice ». La notion d'effectif permanent est définie par l'article R. 2323-17 du Code du Travail : « les salariés à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée et titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ».

Par société et zone géographique, la ventilation de l'effectif est la suivante :

Par société	31/12/2021	31/12/2022
Prologue	8	7
Prologue Use It Cloud	9	8
API	27	27
O2i Ingénierie	40	44
Adiict	14	14
Groupe M2i	203	187
Groupe Alhambra	165	180
TOTAL	466	467

Par implantation géographique	31/12/2021	31/12/2022
Europe	460	461
dont France (*)	301	287
Etats Unis et Amérique du Sud	6	6
TOTAL	466	467

5. Principaux évènements de l'exercice écoulé

5.1. Transfert de la cotation sur le marché Euronext Growth Paris de Prologue

La cotation des actions de Prologue a été transférée sur le marché Euronext Growth Paris le jeudi 31 mars 2022.

La demande d'admission des actions Prologue sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 25 mars 2022.

Ce transfert, dont le projet a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Prologue réunie le 31 janvier 2022, permet à Prologue d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise permettant d'alléger ses contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant de lui offrir le bénéfice des marchés financiers. Prologue pourra également bénéficier de l'intérêt des fonds spécialisés qui ne peuvent pas investir sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Prologue continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de

marchés (« MAR »). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à Prologue, notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, sur les actions de la société.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est en ligne sur le site internet de la société www.prologue.fr dans la rubrique « Espace actionnaires » puis « Informations réglementées ».

Le code ISIN d'identification des actions Prologue reste inchangé (FR0010380626) et le mnémonique devient ALPRG. Par ailleurs, l'action Prologue reste éligible aux PEA et PEA-PME.

Prologue est accompagnée par Invest Securities, en tant que listing sponsor.

Comme le permet Euronext Growth Paris, Prologue a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer des normes IFRS vers le référentiel français ANC 2020-01, à partir du 1er janvier 2022.

5.2. Prologue: opérations sur le capital

1/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 4 janvier 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 763 500 €. Le capital est ainsi porté à 27 536 911,20 euros divisé en 91 789 704 actions.

2/Le Conseil d'administration de Prologue en date du 29 avril 2022 a approuvé le changement vers le référentiel comptable français qui sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2022.

3/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 30 juin 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 1 963,50 €. Le capital est ainsi porté à 27 538 874,70 euros divisé en 91 796 249 actions.

4/ Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 30 décembre 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 254,40 € suite à l'exercice de BSA 2017 et 2024.

Le capital social a ainsi été fixé à 27.539.129,10 euros divisé en 91 797 097 actions.

5.3. Filiales

1/ Le 18 février 2022, M2i a cédé l'intégralité de sa participation minoritaire dans ECSPLICITE.

2/ Le Groupe M2i a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer des normes IFRS vers le référentiel français ANC 2020-01, à partir du 1^{er} janvier 2022, s'inscrivant ainsi dans la même démarche que le groupe Prologue.

3/ Par une Décision du 23 mai 2022 ; M2i, associée unique de M2i TECH a décidé de dissoudre M2i Tech. La dissolution entraîne à compter du 30 juin 2022 conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine de M2i TECH au profit de M2i, associée unique sans que cela n'entraîne de liquidation.

4/ Dans le contexte de l'expansion de l'activité de M2i Formación en Espagne et en Amérique Latine, une filiale a été créée au Brésil. Cette société est détenue à 100% par M2i Certified Education Systems (Espagne) et porte le même nom à savoir M2i Certified Education Systems Limitada. Son activité a commencé au 1er janvier 2022.

5.4. Subventions

Au titre de l'année 2022 les subventions et crédits d'impôt recherche suivants ont été comptabilisés :

CIR Par société (en €)	2022
Prologue PUIC	238 691
API	219 832
O2i Ingénierie	142 451
Adiict	293 463
M2i	398 605
M2i Scribtel	44 365
Total	1 337 407

En 2021 ALHAMBRA a obtenu une subvention de 1,6 M€ pour ses travaux de recherche dans l'informatique quantique appliquée au domaine médical. Montant perçu cumulé au 31/12/2021 : 0,54 M€; montant perçu en 2022 : 0,61 M€; montant restant à percevoir : 0,45 M€.

6. Évènements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Le 9 février 2023, Adiict a cédé l'intégralité de sa participation dans Adiict Dev International.

7. Capital social de Prologue

7.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2022, le capital social de 27.539.129,10 € divisé en 91.797.097 actions de 0,30 € de valeur nominale est réparti comme suit :

	Actionnaires Titres	Droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Groupe familial Georges SEBAN	4 458 220	6 966 440	4,86%	7,12%
EQUITIS GESTION (Fiducie)	8 915 546	8 915 546	9,71%	9,12%
Autres actionnaires nominatifs	10 208 798	13 681 464	11,12%	13,99%
NEXTSTAGE AM*	11 914 844	11 914 844	12,98%	12,19%
Flottant	56 299 689	56 299 689	61,33%	57,58%
TOTAL	91 797 097	97 777 983	100%	100%

^{*}Franchissement de seuil statutaire (courrier de déclaration A.R. reçu le 24/11/2022)

7.2. Actionnariat des salariés au 31 décembre 2022

A la connaissance de la Société, la participation des salariés et des anciens salariés du Groupe se monte à 9.222.016 actions, soit 10,05 % du capital, correspondant à 12.078.328 droits de vote soit 12,35%.

7.3. Caractéristiques des différentes valeurs mobilières émises – Etat au 31 décembre 2022

	Nature Nombre initial	Solde au 31/12/2022	Prix d'exercice de conversion (€)	Parité	Nombre d'actions nouvelles potentielles	Terme
BSAA 2024				5 BSAA pour 1		
ISIN FR001339 8617	45 840 970	45 733 805	0,80	action Prologue	9 146 761	31 déc. 2024
OCA 2016*	2 528 495	183 699	0,4950	3,3 OCA pour 8 actions Prologue	445 330	31 août 2023
BSA 2016-19/21 *	2 241 571	1 070 627	0,5250	3 BSA pour 8 actions Prologue	2 855 005	31 déc. 2023
BSA 2016-22*	286 924	225 691	0,4875	3 BSA pour 8 actions Prologue	601 842	31 déc. 2023
OCA 2019 *	1 955 744	1 063 929	0,5250	3,5 OCA pour 8 actions Prologue	2 431 838	31 mars 2024

^{*}Valeurs mobilières émises initialement par O2i et reprises par Prologue le 11 août 2021

Conformément au traité de fusion conclu le 14 mai 2021 entre Prologue et O2i, toutes les valeurs mobilières initialement émises par O2i encore en circulation ont été reprises par Prologue le 11 août 2021, soit à la date de réalisation effective de la Fusion, selon les mêmes termes et conditions. Il est précisé que le nombre d'actions Prologue auxquelles donnent droit ces valeurs mobilières

lorsqu'elles sont exercées ou converties selon le cas, est déterminé en multipliant le nombre d'actions O2i auquel lesdites valeurs mobilières auraient donné droit par la parité d'échange de la Fusion, soit de 8 actions Prologue pour 3 actions O2i. Ces valeurs mobilières figurent dans le tableau ci-avant.

7.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

Par décision du 30 septembre 2022, il a été décidé d'attribuer gratuitement 8 690 000 actions ordinaires à émettre de la société Prologue, au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan prévoit une période d'acquisition d'une durée de deux ans et une période de conservation d'une durée d'un an.

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas d'autre plan d'actions gratuites de Prologue en cours d'acquisition.

7.5. Evolution boursière de l'action Prologue en 2022

	Date	Plus haut	Plus bas	Cours Moyen Pondéré	Volume
JANVIER 2022		0,33	0,32	0,32	2 695 141
FEVRIER 2022		0,32	0,30	0,31	1 676 520
MARS 2022		0,28	0,27	0,27	1 475 525
AVRIL 2022		0,28	0,27	0,27	658 748
MAI 2022		0,29	0,27	0,28	1 819 482
JUIN 2022		0,26	0,25	0,26	1 079 843
JUILLET 2022		0,24	0,23	0,24	1 249 708
AOÛT 2022		0,28	0,26	0,27	2 107 390
SEPTEMBRE 2022		0,28	0,26	0,27	1 249 140
OCTOBRE 2022		0,25	0,24	0,25	1 699 665
NOVEMBRE 2022		0,25	0,23	0,24	1 787 361
DECEMBRE 2022		0,22	0,20	0,22	1 714 491

7.6. Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

7.7. Rachat par la Société de ses propres actions (loi n°98 – 546 du 2 juillet 1998)

Au 31 décembre 2022, la société Prologue ne détient aucune de ses propres actions.

7.8. Titres en auto contrôle

Prologue ne détient directement aucune action Prologue.

7.9. Franchissement de seuils règlementaires

Par courrier reçu le 11 janvier 2022, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2022, le seuil de 15% des droits de vote de la société PROLOGUE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 14 314 952 actions PROLOGUE représentant autant de droits de vote, soit 16,04% du capital et 14,98% des droits de vote de cette société¹. (sources BDIF AMF France)

(1) Sur la base d'un capital composé de 89 244 704 actions représentant 95 531 268 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par courrier reçu le 18 janvier 2022, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 janvier 2022, le seuil de 15% du capital de la société PROLOGUE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 13 662 234 actions PROLOGUE représentant autant de droits de vote, soit 14,88% du capital et 13,93% des droits de vote de cette société². (sources BDIF AMF France)

(2) Sur la base d'un capital composé de 91 789 704 actions représentant 98 066 263 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

7.10. Droits attachés aux actions Prologue

Ces droits sont mentionnés aux articles 7, 8 et 9 des statuts suite à la mise à jour en date du 31 janvier 2022 :

Article 7 - Actions

I -Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions partiellement libérées ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La propriété des actions, quelle que soit leur forme, résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres et comptes ouverts et tenus conformément à la législation en vigueur :

- pour les titres nominatifs, par la Société ou un mandataire désigné à cet effet,
- pour les titres au porteur, par un intermédiaire financier habilité par le Ministre de l'Economie et des Finances.

La Société ou les intermédiaires habilités teneurs de comptes délivrent à tout titulaire d'un compte de titres qui en fait la demande et à ses frais une attestation précisant la nature, le nombre de titres inscrits à son compte et les mentions qui y sont portées.

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres au porteur, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a la faculté de demander aux personnes morales propriétaires d'actions de la société et ayant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés à l'Assemblée Générale.

La conversion des actions du nominatif au porteur et réciproquement s'opère conformément à la législation en vigueur.

II.-Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui détient ou vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce une fraction égale à 1% du capital social ou tout multiple de ce pourcentage doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Pour le cas où le nombre ou la répartition des droits de vote serait supérieur au nombre ou à la répartition des actions, les pourcentages mentionnés ci-dessus porteront sur la détention des droits de vote.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à expiration du délai suivant la date de régularisation de la notification, délai prévu par la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société.

III.-L'Assemblée générale extraordinaire peut autoriser le Conseil d'Administration à acheter un nombre déterminé d'actions de la Société pour les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions prévues par l'article L. 225-206 du Code de Commerce.

En outre, la Société peut acquérir ses propres actions conformément aux prescriptions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce, notamment celles prévues pour régulariser le cours de Bourse des actions de la Société.

La Société peut enfin conserver, dans les conditions prévues par la loi, les actions qu'elle aurait acquises à l'occasion d'une transmission de patrimoine à titre universel ou par voie de décision de justice.

Article 8 - Droits attachés à chaque action

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Notamment, toute action donne droit, en cours de société, comme en liquidation, au règlement de la même somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions, indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société auxquelles ce remboursement ou cette répartition pourrait donner lieu, le tout, en tenant compte éventuellement du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Sous réserve des dispositions de la loi et des présents statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix que d'actions possédées ou représentées.

Toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Personne ne pourra exprimer, au titre des votes simples émis tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 5% du total des voix attachées aux actions lors du vote des résolutions d'une assemblée générale ; en ce qui concerne l'émission de droits de vote doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant exclusivement compte de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir excéder 10% du total des voix attachées aux actions.

Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des cas d'assimilation prévus par les articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, étant précisé qu'elle ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du Code de Commerce.

La limitation instituée aux alinéas précédents devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société, à la suite d'une procédure d'offre publique d'acquisition visant la totalité des actions de la Société.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre, de faire leur affaire du groupement d'actions requis. »

Article 9 - Libération des actions

Le montant des actions émises à titre d'augmentation de capital et à libérer en espèces est exigible dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours francs au moins avant la date fixée pour chaque versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée individuelle.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt de 6% l'an, jour pour jour, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée par la loi.

8. RSE

Les informations relatives à la responsabilité de l'entreprise en matière d'engagements sociaux, environnementaux et sociétaux sont présentées dans le « Rapport RSE » au chapitre D du présent rapport.

9. Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation

Au cours du présent exercice et des suivants, le groupe anticipe une bonne dynamique de croissance interne de ses ventes sur tous ses marchés et mettra l'accent en particulier sur la poursuite de l'amélioration de ses marges pour atteindre au plus tôt les standards de son secteur.

L'endettement financier net du groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 7.294 K€. La marge brute d'autofinancement s'élève à 5.094 K€.

La trésorerie disponible s'élève au 31 décembre 2022 à 14,7 M€ (liquidités 11,5 M€ + montant disponible des lignes de crédit pour 3,2 M€).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

10. Prêts interentreprises

Conformément à l'article L. 511-6 et R. 511-2-1-1 du Code monétaire et financier, il n'existe au 31 décembre 2022 aucun prêt consenti auprès d'une entreprise avec laquelle Prologue entretient des liens économiques.

11. Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont présentés à la section C. Risques – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques du rapport sur les risques ci-après.

12. Informations relatives aux résultats de Prologue (comptes sociaux)

Les comptes sociaux de la Société sont présentés au chapitre E du présent rapport financier annuel.

En résumé, la Société a obtenu au titre de l'exercice écoulé les résultats suivants :

- Chiffre d'affaires 1.446 K€ contre 1.956 K€ en 2021.
- Résultat d'exploitation de (967) K€ contre (1.013) K€ en 2021.
- Résultat financier de (2.681) K€ contre (1.354) K€ en 2021.
- Résultat courant avant impôt de (3.648) K€ contre (2.367) K€ en 2021.
- Résultat exceptionnel de (1.227) K€ contre (523) € en 2021.
- Un résultat net déficitaire de (4 864) K€ contre (2.890) K€ en 2021.

Affectation du résultat

Il sera ainsi proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'arrêter les comptes sociaux de Prologue et d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à (4 864 132,30) € au compte Report à Nouveau dont le solde débiteur sera porté de (16 470 540,32) € à (21 334 672,62) €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Charges non fiscalement déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que Prologue n'a pas supporté de frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code.

Décision concernant la poursuite de l'exploitation de la société

Les décisions sont identiques à celles concernant le groupe (Rapport sur les risques au chapitre C du présent document « Risque de liquidité et continuité d'exploitation »).

Examen annuel des conventions réglementées

Les conventions signées au cours et antérieurement à l'exercice figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après.

Décomposition du solde des dettes

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En euros		-30 jours	De 30 à	60 jours	60 jours		
Effeuros	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
Dettes échues	58 996	107 853	16 057	44 858	158 441	24 161	
Dettes à échoir	130 700	25 629					
Total général	189 696	133 482	16 057	44 858	158 441	24 161	



Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441-6 l1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu									lées à la date rme est échu		
	0 jour (j) (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					79						424
Montant total des factures concernées H.T.	12115	99454	37652	9	21514	170744		80516			77980	158496
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	0.66	5.45	2.06	0	1.18	9.35			,			
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	!			•				4.94			4.78	9.72
Factures exclues du (A) relatives à d	es dettes et c	réances li	igieuses ou	non comp	tabilisées							
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
Délais de paiement de référence uti	lisés (contrac	tuel ou dé	lai légal – a	rticle L. 441	14 ou art	icle L. 443-1 du	code de con	nmerce)				
	🗷 Délais contractuels : (<i>préciser</i>)								☑ Délais c	ontractue	els : (préciser)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			□ Délais légaux : (<i>préciser</i>) □ Délais légaux : (<i>p</i>						ux : (<i>préciser</i>)			

13. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
I . Capital en fin d'exercice					
capital social	13 729 870	13 975 689	13 978 810	26 773 411	27 539 129
nombre d'actions ordinaires existantes	45 766 234	46 585 630	46 585 630	89 244 704	91 797 097
 nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription 	22 189 114	30 211 859	19 846 474	17 466 958	15 480 776
II.Opérations et résultats de l'exercice					
chiffre d'affaires hors taxes	1 275 544	1 170 648	944 639	1 955 676	1 446 467
résultat avant impôts & charges calculées(amorts et provisions)	(2 864 170)	11 912	(2 203 273)	(1 223 259)	(2 854 022)
impôts sur les bénéfices	(217 370)	(12 350)	0	0	0
 résultat après impôts & charges calculées (amortissements et provisions) 	(4 158 182)	(73 231)	(2 456 235)	(2 889 968)	(4 864 132)
résultat distribué			-	-	
III. Résultats par action					
 résultat après impôts mais avant amorts & provisions 	(0,06)	0,00	(0,05)	(0,01)	(0,03)
 résultat après impôts & charges calculées (amorts et prov) 	(0,07)	(0,00)	(0,05)	(0,03)	(0,05)
dividende attribué à chaque action			-	-	
IV. Personnel					
effectif moyen des salariés employés	17	10	9	8	8
montant de la masse salariale	776 093	533 620	346 364	497 225	521 135
 montant des sommes versées au titre des avantages sociaux 	556 097	245 810	168 627	512 822	289 935



Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'antire : gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous présentons notre rapport relatif gouvernement d'entreprise.

Prologue se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF, tel que révisé en décembre 2022, (consultable sur le site du MEDEF www.medef.fr) pour l'élaboration du présent Rapport. Suite à son transfert sur Euronext Growth en 2022, Prologue étudie l'opportunité pour les prochains exercices de se référer à un autre Code de gouvernement d'entreprise plus adapté, le cas échéant. Compte tenu de sa taille la Société n'applique que partiellement ce code. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et en application de la règle du « Comply or Explain », le tableau cidessous recense les recommandations qui ne sont partiellement suivies ou non appliquées par Prologue.

Conseil d'administration.

indépendants le composant.

Le Conseil d'administration a estimé qu'une évaluation formalisée tous les trois ans n'est pas nécessaire et que le débat sur les modalités de son

Tableau de synthèse des recommandations du code AFEP-MEDEF non appliquées par la Société

Recommandations du Code AFEP-MEDEF

10.1 Le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui fonctionnement une fois par an apporte une évaluation suffisante du ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement (ce qui implique aussi une revue des comités du conseil).

Chaque conseil réfléchit à l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein et s'interroge périodiquement sur l'adéquation à ses tâches de son organisation de son fonctionnement.

10.2 L'évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil.

10.3 L'évaluation est effectuée selon les modalités suivantes :

- une fois par an, le conseil d'administration débat de son fonctionnement :
- une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins.

Elle peut être mise en œuvre, sous la direction du comité en charge de la sélection ou des nominations ou d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur ;

Les actionnaires sont informés chaque année dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données à celles-ci

14.1 La durée du mandat des administrateurs, fixée par les statuts, ne doit pas excéder quatre ans de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur mandat.

La durée du mandat des administrateurs est de six ans, conformément à l'article 11 des statuts et à l'article L 225-18 du Code de commerce. Le Conseil d'administration a estimé que la durée de six ans n'empêchait pas les actionnaires de Prologue de se prononcer régulièrement sur les mandats des administrateurs de la Société étant donné que les échéances

17 – Le Comité en charge des nominations

18 - Le Comité en charge des rémunérations

24 - Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social

des mandats respectifs des administrateurs sont échelonnées dans le temps (voir le paragraphe $2.1\,\mathrm{ci}$ -dessous). Le Conseil d'administration estime que cela n'est pas nécessaire car ces

fonctions peuvent être exercées en cas de besoin par les administrateurs indépendants le composant. Le Conseil d'administration estime que cela n'est pas nécessaire car ces fonctions peuvent être exercées en cas de besoin par les administrateurs

Le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire à ce jour de signer un tel accord puisque la recommandation excluait le versement d'une indemnité au-delà de 65 ans. Ce qui est le cas du Président Directeur Général de Prologue qui est âgé de plus de 65 ans.

25.3.3 - Rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les mécanismes de rémunération de long terme ont non seulement pour objectif d'inciter les dirigeants à inscrire leur action dans le long terme mais aussi de les fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires.

Ces mécanismes peuvent consister en l'attribution d'instruments tels que les options d'actions ou les actions de performance ou encore faire l'objet d'une attribution de titres ou d'un versement en espèces, dans le cadre de plans de rémunérations variables pluriannuelles.

La rémunération du Président Directeur Général est principalement composée d'une rémunération fixe et d'actions gratuites. L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2021 a voté en faveur de l'attribution d'actions gratuites au dirigeant et salariés du Groupe et délégué sa compétence au Conseil d'administration. Cette attribution n'est pas subordonnée à une condition de performance et est en ligne avec la politique de rémunération du Président Directeur Général qui ne perçoit pas de rémunération variable.

Ces plans, dont l'attribution doit être proportionnée à la partie fixe et variable annuelle, doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes à l'entreprise ou relatives, c'est-àdire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence... S'il est retenu, le cours de bourse peut être apprécié de manière relative (comparaison avec des pairs ou des indices). Lorsque cela est possible et pertinent, ces conditions de performance internes et relatives sont combinées.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, les commissaires aux comptes présentent leurs éventuelles observations dans leur rapport.

Prologue est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 et suivant du Code de commerce.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de l'activité des comités créés par le Conseil et de la rémunération des dirigeants.



1. Direction Générale

1.1. Le Président Directeur Général

Monsieur Georges SEBAN est Président Directeur Général. Conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le Conseil d'administration n'a pas opté pour la séparation des fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Il est précisé que le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général qui exerce ses fonctions dans le respect de la loi et des statuts de la société.

1.2. Les Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur Général Délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, il n'y a pas de Directeur Général Délégué.

2. Le Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi et les articles 10 à 18 des statuts de la société PROLOGUE. Le Conseil d'administration a également mis en place le 28 septembre 2016 un règlement intérieur.

2.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration applique une politique de diversité dans la composition des membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, les qualifications et l'expérience professionnelle, notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Conseil d'administration est composé au 31 décembre 2022 de huit (8) membres, dont quatre femmes :

- Monsieur Georges SEBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, nommé lors de l'Assemblée générale du 21 juillet 2016 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Monsieur Jean-Claude CANIONI, administrateur coopté par le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 en remplacement de Madame Annik HARMAND, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Madame Elsa PERDOMO, administrateur, renouvelée lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2020 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025.
- Monsieur Michel SEBAN, administrateur, nommé lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.
- Madame Annik HARMAND, administrateur, nommée lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2018 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- Madame Sophie RIGOLLOT, administrateur, nommée lors de l'Assemblée générale Mixte du 21 juin 2018 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.
- Madame Emmanuelle FUZESSERY, administrateur, nommée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2026.
- Monsieur Clément WEBER, administrateur, nommé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2026.

Par conséquent, les résolutions suivantes seront soumises à votre approbation lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle :

6ème résolution (Nomination de Monsieur Olivier BALVA en tant qu'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, propose de nommer Monsieur Olivier BALVA en qualité d'administeur lors de la présente Assemblée, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

7 ème résolution (Renouvellement du mandat de Monsieur Michel SEBAN en tant qu'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel SEBAN est arrivé à échéance lors de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 11 des statuts, de renouveler son mandat pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Deux représentants du CSE de l'U.E.S Prologue assistent également aux séances du Conseil d'administration.

2.2. Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Conformément à l'article L. 225-25 du Code de commerce et à l'article 10 II. des statuts de la Société, les administrateurs sont tenus de détenir au moins une action Prologue ou d'être bénéficiaire d'un prêt à la consommation concernant au moins une action Prologue.

2.3. Administrateur indépendant

Le Conseil d'administration se réfère à la définition donnée par le rapport AFEP/MEDEF et considère «qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Conseil a pris en compte la totalité des critères recommandés dans le rapport AFEP/MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- Ne pas être, client, fournisseur, banquier d'affaire ou de financement ou conseil significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité (étant précisé que le caractère significatif est apprécié et débattu par le Conseil d'administration),

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans,
- Ne pas être, contrôlé ou représenté par un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10% du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Au regard de ces critères, le Conseil considère que, Monsieur Jean-Claude CANIONI, Madame Sophie RIGOLLOT, Madame Annick HARMAND et Madame Emmanuelle Fuzessery peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants (4 administrateurs indépendants sur 8 administrateurs).

Administrateur élu par les salariés actionnaires du Groupe :

Conformément aux dispositions des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce, l'Assemblée n'a pas eu, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

2.4. Missions du Conseil d'administration

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la société, de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et de régler les affaires qui la concernent et de toute opération significative de gestion ou d'investissement. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie.

Le Conseil d'administration procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun(s).

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil (en dehors des Commissaires aux comptes). Il se fait assister, à sa convenance, par un autre Directeur si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

2.5. Fréquence des réunions - décisions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil s'est réuni 6 fois. Le taux de participation (membres présents ou représentés) aux Conseils est proche de 100%.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil

d'administration s'est réuni 6 fois (10 janvier 2022, 31 janvier 2022, 29 avril 2022, 30 juin 2022, 30 septembre 2022, 16 décembre 2022).

Le détail des principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2022 figurent dans le rapport de gestion.

2.6. Mode de fonctionnement

L'article 15 I. alinéa 3 des statuts prévoit que les convocations aux réunions du Conseil peuvent être faites par tous moyens et même verbalement, cependant elles sont systématiquement confirmées par écrit.

A chaque réunion du Conseil, un dossier relatif aux sujets de l'ordre du jour est remis aux membres.

Les délégués du Comité Social Economique (2 personnes désignées le 11 avril 2022) sont systématiquement convoqués à chaque réunion du Conseil d'administration et y assistent.

Les sujets donnent lieu à des discussions; il n'y a pas de limitation d'intervention des membres aux réunions du Conseil.

Une fois par semestre, le Président réunit le Conseil en séance ordinaire afin d'arrêter les comptes de l'exercice précédent ou les comptes semestriels consolidés de l'exercice en cours. Les autres séances du conseil sont organisées chaque fois que les activités de la société le requièrent.



2.7. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission leur sont régulièrement communiqués.

Les administrateurs peuvent à tout moment solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile dans l'exercice de leur mandat.

2.8. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société comprend, au 31 décembre 2022, quatre administratrices sur huit administrateurs, soit la moitié des membres.

2.9. Evaluation

Conformément aux recommandations de l'article 10 du Code AFEP MEDEF révisé en décembre 2022, le Conseil d'administration procède annuellement, à une évaluation du fonctionnement du Conseil afin de porter une appréciation sur la préparation et la qualité de leurs travaux. Cette évaluation est réalisée sur la base d'un échange à la fin du Conseil d'administration se tenant généralement au cours du second semestre.

Cette évaluation annuelle porte notamment sur la composition du Conseil, la durée des mandats, la fréquence des renouvellements, le processus de sélection des membres et les critères d'indépendance, ainsi que le fonctionnement du Conseil, l'organisation des réunions, l'accès à l'information, les ordres du jour et les travaux, le montant et le mode de répartition des jetons de présence.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil est jugé satisfaisant par leurs membres. Les administrateurs apprécient notamment la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions ainsi que la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil.

2.10. Relations avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché des résultats semestriels et annuels du groupe Prologue.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examine et arrête les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels.

3. Le Comité d'audit

Comité d'audit : Prologue a mis en place un Comité d'audit le 29 septembre 2017. Ledit Comité a été supprimé le 29 avril 2022 suite au transfert des actions de la Société sur le marché Euronext Growth.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Comité s'est réuni une fois le 26 avril 2022.

4. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes sont nommés pour une période de six exercices :

-BDO, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

-BCRH, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



5. Rémunérations

Compte tenu de la taille de Prologue et de la composition de son Conseil d'administration, Prologue considère qu'il n'est pas nécessaire de constituer un comité des rémunérations mais étudie régulièrement l'opportunité de sa mise en place.

5.1. Rémunération du Président Directeur Général

(En €)	Exercice 2021	Exercice 2022
Georges SEBAN, Président Directeur Général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	152 588	182 036

Prologue

Il a été attribué au Président Directeur Général 3.850.000 actions gratuites Prologue (le 30 septembre 2022, période d'acquisition de 2 ans). Le cours de l'action figure à l'article A.7.5 du présent rapport.

M2i

Il a été attribué au Président Directeur Général 200.000 actions gratuites M2i (le 30 septembre 2022, période d'acquisition de 2 ans).

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Georges SEBAN, Président Directeur Général :								
Date de début de mandat : 21 juillet 2016								
Date de fin de mandat :								
31 décembre 2027	Χ*			Χ		Х		X

^{*}Le contrat de travail a été suspendu depuis le 4 novembre 2010

Les chiffres des rémunérations indiqués ci-dessous incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la société et, le cas échéant, par certaines filiales à certains mandataires sociaux.

- versement d'une rémunération fixe annuelle brute de 40 000 € au titre de son mandat de Président Directeur Général de Prologue, 60 000 € au titre de son mandat de Président Directeur Général de M2i, et 70 536 € euros au titre de son mandat de Président de Alhambra Systems;
- versement de jetons de présence ;
- absence de rémunération variable ;
- absence de tout autre élément de rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit, y compris d'engagement particulier de pension ou retraite, avance ou crédit.

Au 31 décembre 2022, aucun montant n'a été provisionné au titre du départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe et des membres des conseils d'administration des sociétés françaises du groupe.

Le contrat de travail liant M. Georges SEBAN et la société Prologue, signé le 16 juin 2010, est suspendu depuis le 4 novembre 2010, date de sa nomination en qualité d'Administrateur et Président Directeur Général de la société Prologue.

5.2. Rémunération globale des administrateurs

Principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération annuelle (anciennement appelée "jetons de présence") est répartie entre les administrateurs en une rémunération variable liée à l'assiduité aux réunions du Conseil.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2022 a décidé, conformément à l'article 18 des statuts, d'allouer des jetons de présence aux administrateurs et a fixé à 80.000 euros le montant annuel global maximum, soit 2.000 euros par séance.

Les membres du Conseil d'administration du groupe ont perçu une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur sur l'exercice 2022 dont détail ci-après.

La résolution suivante sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Cinquième résolution (Approbation de la politique de rémunération et fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, et, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce :

- approuve la politique de rémunération applicable aux administrateurs et les modalités de répartition de la somme allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société; et
- fixe à 100.000 euros le montant annuel global maximal de la rémunération des administrateurs, à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2023 conformément à la politique approuvée ci-dessus (soit 2.000 euros par séance et par présence).



COMITE D'AUDIT

En complément de ce qui précède une allocation forfaitaire supplémentaire était attribuée aux membres du Comité d'audit. Le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 septembre 2017 a approuvé l'allocation d'une somme de 5.000 euros par exercice et par membre du Comité d'audit sur la base d'une présence effective à toutes les réunions.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants bruts des rémunérations attribués ainsi que les montants effectivement versés au cours des exercices 2021 et 2022 aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit. Aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat, ni aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2022.

Tableau n°3 de l'annexe 2 de la position-recommandation n° 2021-02 de l'AMF :

(En €) Mandats de membre d'Administrateur et de membre du Comité d'Audit	Montants attribués au titre de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
M. Jean-Claude CANIONI				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	12 000	7 000	9 000	9 000
Autres rémunérations				
Mme Annik HARMAND				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	11 000	6 000	7 000	7 000
Autres rémunérations				
Mme Elsa PERDOMO				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	7 000	7 000	9 000	9 000
Autres rémunérations				
Mme Sophie RIGOLLOT				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	7 000	7 000	8 000	8 000
Autres rémunérations				
M. Michel SEBAN				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	12 000	7 000	8 000	8 000
Autres rémunérations				
Mme Emmanuelle FUZESSER				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	3 000	3 000	8 000	8 000
Autres rémunérations				
M. Clément WEBER				
Rémunération au titre de leur mandat d'administrateur	5 000	5 000	8 000	8 000
Autres rémunérations				

Opérations sur actions réalisées par les mandataires sociaux

Options d'achat ou de souscription d'actions Néant Options exercées au cours de l'exercice 2022 par les mandataires sociaux

Néant



5.3. Mandats

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022.

MANDAT

Georges SEBAN

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

- Président Directeur Général de PROLOGUE SA, nommé le30 juin 2022 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Président Directeur Général de M2I SA, nommé le 10 juillet 2017 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Président de PROLOGUE USE IT CLOUD SAS, nommé le 1^{er} octobre 2018 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Gérant : ADVANDCED PROLOGUE INNOVATION API SARL, nommé le 31 juillet 2019 pour une durée indéterminée.
- Gérant : M2i Scribtel SARL, nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.
- Président de Adiict SAS, nommé le 12 décembre 2019, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Co-Gérant Adiict DEV International (MAROC) nommé le 21 mai 2021 pour une durée indéterminée.
- Président de O2i Ingénierie SAS, nommé le 12 décembre 2019, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Président de Alhambra Systems SA (Espagne) depuis le 30 décembre 2019 pour une durée de 6 ans.
- Président du Conseil de surveillance de Alhambra Polska (Pologne) nommé le 15 septembre 2011 pour une durée indéterminée.
- Président du Directoire de Alhambra Eidos America SA (Uruguay), nommé le 16 août 2013 pour une durée indéterminée.
- Président (Chairman of the Board) de Imecom Group Inc (USA).
- Président du "Conseilho Consultivo" (Conseil Consultatif) d'Alhambra Eidos Brasil Ltda (Brésil).

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

Gérant de CONTIMELEC SARL sise à Paris (75003), 17 Boulevard Saint Martin.

MANDATS

MICHEL SEBAN

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

 Administrateur de PROLOGUE, nommé le 22 juin 2017 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

- Gérant BABEL SARL, sise 3, rue de Nancy 75010 Paris.
- Vice-Président de l'Académie d'architecture

MANDATS

Jean-Claude CANIONI

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

- Administrateur de PROLOGUE, coopté par le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 en remplacement de Mme Annik HARMAND pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et renouvelé soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.
- Président du Comité d'Audit de Prologue pour la durée de son mandat de membre du Conseil.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

- Président Directeur Général SAS SFC
- Président Directeur Général SAS BJ2
- PDG La Foncière Régionale

MANDATS

Elsa PERDOMO

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

 Administrateur de PROLOGUE, nommée le 17 janvier 2015 pour six exercices (6) et renouvelée soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

- Administrateur de Alhambra do Brasil, nommée le 12 février 2014 sans limite de mandat.
- Administrateur de la société Integrartis (Brésil) nommée le 20 mai 2009 pour une durée indéterminée.



MANDATS

Sophie RIGOLLOT

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

Administrateur de PROLOGUE, nommée le 21 juin 2018 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

Néant.

MANDATS

Annik HARMAND

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

- Administrateur de PROLOGUE, nommée le 21 juin 2018 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Membre du Comité d'Audit pour la durée de son mandat de membre du Conseil.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

Néant.

MANDATS

Emmanuelle FUZESSERY

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

Administrateur de PROLOGUE, nommée le 30 juin 2021 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

Néant

MANDATS

Clément WEBER

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE PROLOGUE

 Administrateur de PROLOGUE, nommée le 30 juin 2021 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE PROLOGUE

- Director de Green Giraffe (GGEB) UK Ltd
- Member of the Management Board de Green Giraffe Advisory B.V. aux Pays-Bas

Informations complémentaires :

Monsieur Georges Seban est le père de Monsieur Michel Seban et grand-père de Clément Weber.

Il est précisé que les administrateurs n'ont pas occupé, au cours des 5 derniers exercices, d'autres mandats tant au sein du groupe Prologue qu'à l'extérieur; à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent rapport.

Il n'y a pas de membre du Conseil d'administration, désigné par le personnel salarié.

Messieurs Juvénal SOLOVIOV et Frédéric BOENIGEN, nommés le 11 avril 2022 Délégués du Personnel, sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil d'administration.

A toutes fins utiles, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins;

- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires;
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

ANCIENS MANDATS AYANT EXISTE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

M. Georges SEBAN

Président du Conseil de Surveillance de la société POLSKA

Président de la société NUMARCHIVE

Président Directeur Général IMECOM

Président de PROLOGUE NUMERIQUE SAS

Président Directeur Général de O2i SA

M. Michel SEBAN

Administrateur de la société IMECOM SA

5.4. Politique relative à la mixité au sein du Groupe

Conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société comprend, au 31 décembre 2022, quatre administratrices sur huit administrateurs, soit la moitié des membres.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-10 2° et R. 20-10-29 du Code de commerce, la Société n'est pas soumise à l'obligation de procéder à une description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration.



6. Eléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société visés à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce sont exposés dans le présent document, tel qu'indiqué ci-après :

La structure du capital de la société : section 8 du chapitre A ;

- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : Néant;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : section 8 du chapitre A;
- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : section 8 du chapitre A;
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : Néant ;
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : Néant;

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration, ainsi que les règles applicables aux modifications des statuts de la Société sont les règles légales et statutaires ;
- Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions : les délégations consenties au Conseil d'administration en vue d'émettre ou de racheter des actions Prologue sont présentées à la section 5 du chapitre B;
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts: Néant;
- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange : Néant.

7. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Procédure d'évaluation des conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales

La procédure d'évaluation des conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce.

Elle vise à identifier et à qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions libres, dites « conventions courantes conclues à des conditions normales ».

La Direction Financière et la Direction Juridique procèdent à un examen pour évaluer, au cas par cas, si un projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées, s'il s'agit d'une convention conclue avec une filiale à 100% ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales au vu des critères décrits ci-dessus.

Si les Directions Financière et Juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles les soumettent au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, la Direction Financière informe le Conseil d'administration de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales entre PROLOGUE et les filiales non détenues à 100% et de ses éventuelles observations.

Si à l'occasion de l'examen annuel, le Conseil d'administration estime qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, celui-ci requalifie, le cas échéant, la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participant pas à son évaluation et, le cas échéant, ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur son autorisation dans les cas suivants :

 auto-saisine par le Conseil d'administration relative à la qualification d'une convention, ou requalification par le Conseil d'administration d'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales en convention réglementée.

Le Conseil d'administration du 30 avril 2023 conformément à sa procédure d'évaluation des conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales a examiné les conventions visées ci-dessous.

Conventions conclues et autorisées au cours de l'exercice 2022

Cautions

1/Autorisation de caution de PROLOGUE au bénéfice de la société AER2 pour M2i

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers la société AER2 dont le siège social est situé a Paris (75008), 36 rue du Louvre dans le cadre de la conclusion d'un nouveau bail commercial par M2i (le « Preneur ») auprès de AER2 (le « Bailleur ») portant sur les locaux situés dans un ensemble immobilier sis 18-19 place des Reflets – Tour Aurore - à Courbevoie (92400) La Défense de 1650 m2.

Le Cautionnement expirera 9 ans et 7 mois après la Date de Prise d'Effet.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.

2/Autorisation de caution au bénéfice du CIC pour M2i

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers le CIC dans le cadre de la conclusion d'un nouvel emprunt par M2i auprès du CIC, d'un montant de 1.500.000 € (taux : 4,2% l'an ; durée de 62 mois ; franchise de 3 mois) pour financer en particulier les recrutements effectués en 2022.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.



3/<u>Autorisation de caution de PROLOGUE au bénéfice de la BRED</u> pour M2i

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers la BRED dans le cadre de la conclusion d'un nouvel emprunt par M2i auprès de la BRED, d'un montant de 480.000 € incluant le principal, les intérêts, frais, commissions et accessoires pour financer en particulier le dépôt de garantie à verser dans le cadre du nouveau bail de M2i portant sur les locaux situés dans un ensemble immobilier sis 18-19 place des Reflets − Tour Aurore - à Courbevoie (92400) La Défense de 1650 m2.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

Convention de Trésorerie entre PROLOGUE et ses filiales

1/II est rappelé la conclusion de la convention de trésorerie entre Prologue et l'ensemble de ses filiales françaises en date du 30 septembre 2021 avec effet rétroactif au 12 août 2021.

Modalités essentielles :

La convention a pour objet la mise en commun des disponibilités des participants au Pool aux fins de procéder à des compensations de créances réciproques des Participants au Pool et de permettre des prêts ou avances rémunérés par un Participant au Pool en faveur d'un autre Participant au Pool, en tant que de besoin et satisfaire les besoins en fonds de roulement de chaque Participant au Pool.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i pour 30 492 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à PUIC pour 12 730 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à API pour 1 111 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à Adiict pour 8 696 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à O2i Ingénierie pour 2 962 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i Scribtel pour 0 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i Tech pour 0 euros.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2021.

Convention de trésorerie

1/-La société PROLOGUE a conclu le 13 novembre 2007 des conventions de trésorerie avec les sociétés ALHAMBRA Systems et ses filiales. Les sociétés conviennent de coordonner l'ensemble de leurs besoins et de leurs excédents de trésorerie, afin de permettre à chacune d'elles de faire face à ses engagements en fonction des disponibilités ainsi dégagées.

Modalités essentielles :

Ces prêts ou avances de trésorerie, que se consentiront les deux sociétés en fonction de leurs disponibilités, seront rémunérées, au profit de la société ayant opéré leur versement, dès la mise à disposition par un intérêt calculé sur la base du taux maximum d'intérêts déductibles servi aux comptes courants d'associés.

Les conventions avec ALHAMBRA Systems et ses filiales GRUPO EIDOS et CTI Phone ont été approuvées de facto par l'Assemblée Générale du 31 août 2007.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés à la société ALHAMBRA SYSTEMS pour 6 255 euros.

Sur l'exercice 2022, des intérêts ont été facturés à la société ALHAMBRA EIDOS AMERICA 5 661 euros.

Récapitulatif des flux liés aux comptes courants :

Sociétés	Mandataire(s) concerné (s)	Produits (charges) financiers comptabilisés chez PROLOGUE en 2022(en €)	
		(2 229)	
API	G. Seban	1 111	17 858
		(104 492)	
M2i	G. Seban	30 492	(6 232 654)
M2i SCRIBTEL	G. Seban	(113 207)	(6 498 250)
Adiict	G. Seban	8 696	30 360
O2i Ingénierie	G. Seban	2 962	88 506
Alhambra Systems	G Seban	6 255	1 500 000
Alhambra Eidos America	G. Seban	5 661	261 804
Prologue Use It Cloud	G. Seban	12 730	534 314

Protocole de compensation de créances

1/il est rappelé que les sociétés PROLOGUE, ALHAMBRA SYSTEMS et GRUPO EIDOS Consultoria Informatica ont conclu un avenant le 2 novembre 2017 au Protocole de compensation de créances du 21 décembre 2016 visé ci-après afin de permettre à toute nouvelle société du groupe la possibilité d'y adhérer.

L'avenant en date du 2 novembre 2017 a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration de Prologue en date du 29 septembre 2017. La société API par acte du 2 novembre 2017 y a adhéré.

La société ALHAMBRA EIDOS AMERICA S.A. par acte du 2 novembre 2017 y a adhéré.

-La société PROLOGUE USE IT CLOUD par acte du 11 octobre 2018 y a adhéré. Cette adhésion a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration de Prologue en date du 28 septembre 2018.

Modalités essentielles :

Ce protocole permet aux différentes parties de s'accorder sur des compensations de créances détenues entre elles par imputations croisées des dettes entre les comptes courants des différentes sociétés.

Aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Contrats de location gérance

La société Prologue a procédé à la révision des contrats de location-gérance conclu entre Prologue (loueur) et Prologue Numérique (laquelle est devenue ADVANCED PROLOGUE INNOVATION – API à la suite de la fusion avec la société API en date du 31 juillet 2019). Dans le contexte actuel, les taux de loyers ont été réactualisés de 3% à 1% du chiffre d'affaires réalisé par le fonds loué et ce depuis le 1er janvier 2020.

Sont donc concernés, les contrats de location-gérance suivants :

1/Le contrat de location gérance conclu entre Prologue et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Offre Traditionnelle » signé le 28 juin 2016. Le montant facturé en 2022 par Prologue est de 2 036 €.

2/Le contrat de location gérance conclu entre Prologue et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Use It flow » signé le 5 novembre 2015. Le montant facturé en 2022 par Prologue est de 12 816 €.

3/Le contrat de location gérance conclu entre Prologue (anciennement IMECOM) et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Use It Messaging on premise» le 23 décembre 2015. Le montant facturé en 2022 par Prologue est de 1 712 €.

Ces autorisations préalables ont été accordées par le Conseil d'administration du 7 juillet 2020.

Caution

La société Prologue s'est portée caution solidaire de sa filiale Alhambra Systems (filiale de droit espagnol à 99%) envers la société Factofrance dont le siège social est situé à Paris la Défense (92 988) Tour D2-17 bis place des Reflets, dans le cadre de la souscription d'un nouveau contrat d'affacturage par ALHAMBRA Systems.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'administration du 22 mars 2019.

 Contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation d'un logiciel : avenant n°2

Il est rappelé que Prologue a conclu avec Alhambra Systèms un contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation d'un logiciel aux conditions et modalités suivantes :

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

Nature et objet : Contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation du logiciel Use IT Cloud, de Prologue à Alhambra Systems.

Effet: le 16 décembre 2013.

Motifs: Permettre à Alhambra Systems, en particulier, de commercialiser la solution Use IT Cloud.

De plus, il est rappelé que Prologue a conclu avec Alhambra Systems un avenant n°1 au contrat susvisé aux conditions et modalités suivantes :

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

Nature et objet : Avenant au contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation du logiciel Use IT Cloud du 16 décembre 2013.

Effet: le 16 décembre 2016.

Motifs: Permettre à Alhambra Systems l'utilisation des sources du Logiciel Use IT Cloud pour les intégrer avec des composants développés par Alhambra Systems dans un nouveau Produit.

Il a été conclu un avenant n°2 au contrat susvisé aux conditions et modalités suivantes :

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

Nature et objet : Accorder une Licence non-exclusive d'utilisation, d'intégration et d'exploitation des fonctionnalités et composantes additionnelles développées depuis 2014 pour Use IT Cloud pour un montant de 350.000 € HT.

Effet: le 1^{er} septembre 2018.

Motifs : Alhambra Systems souhaite utiliser ces nouvelles fonctions de l'outil pour, à la fois élargir les catégories de sociétés cibles de ses actions commerciales, et intégrer Use IT Cloud dans ses propres plateformes de gestion tant en Espagne qu'au Brésil.

Aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice 2022.

 Conventions de prestations de services – conventions de prestations de services R&D

1/-La société PROLOGUE a conclu avec la société PROLOGUE NUMERIQUE (dorénavant API) en date du 5 novembre 2015 une convention de prestations de services (dans les domaines tels que : comptabilité et fiscalité, juridique, gestion de la paie et du personnel, ...) et de relocalisation de coûts. PROLOGUE NUMERIQUE (dorénavant API) a été absorbée par API le 31 juillet 2019.

Cette convention signée le 5 novembre 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016.

Modalités essentielles :

Pour l'exercice 2022, PROLOGUE a établi des factures pour le montant suivant :

185 000€ HT pour les prestations réalisées pour la société API, et ·0 € HT pour la relocalisation des coûts.

2/-La société PROLOGUE a conclu avec la société PROLOGUE NUMERIQUE (dorénavant API) une convention de prestations de services R&D dans les domaines de la recherche et le développement, le support et la qualification de façon à permettre à des salariés de PROLOGUE NUMERIQUE (dorénavant API) d'effectuer des missions pour la société PROLOGUE.

Cette convention signée le 5 novembre 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016.

Modalités essentielles :

Les services rendus seront rémunérés par PROLOGUE à PROLOGUE NUMERIQUE (dorénavant API) selon les tarifs appliqués par PROLOGUE NUMERIQUE pour ses ingénieurs dans le cadre de prestations de services. En contrepartie de ces services, il sera alloué à PROLOGUE NUMERIQUE par PROLOGUE une rémunération déterminée en fin de chaque année par les deux parties en fonction du temps passé les différents intervenants attachés à chacune de ces activités et sur présentation de justificatifs.

Pour l'exercice 2022, PROLOGUE a enregistré des factures pour le montant suivant : 0 HT pour les prestations réalisées par la société API

3/-La société PROLOGUE a conclu avec la société ALHAMBRA SYSTEMS une convention de prestations de services (dans les domaines tels que : Direction générale, Direction administrative, financière et juridique, Direction commerciale, marketing, R&D, ...) et de relocalisation de coûts.

Cette convention annule et remplace la convention signée le 13/11/2007 et approuvée par l'Assemblée du 25/06/2008.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015.

Modalités essentielles :

Les modalités essentielles de cette convention sont les suivantes : en contrepartie de ces services, il sera alloué à PROLOGUE par ALHAMBRA une rémunération déterminée en fin de chaque année par les deux parties en fonction du temps passé par les différents intervenants attachés à chacune de ces activités et sur présentation de justificatifs. La convention a été conclue pour une durée d'une année à compter du 20 novembre 2014 et sera prorogée par tacite reconduction pour des périodes successives annuelles.

Pour l'exercice 2022, PROLOGUE a établi des factures pour le montant suivant : 500 000 € HT.

4/-La société PROLOGUE a conclu une convention de prestations de services avec la société ALHAMBRA Systems pour le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe PROLOGUE

Cette convention signée le 24 novembre 2010 a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 février 2011.

Modalités essentielles :

En contrepartie des prestations fournies, Alhambra facturera à PROLOGUE une rémunération représentant 5% du résultat net consolidé du Groupe, toutefois si le résultat est inférieur à 80% de celui prévu au Budget, la rémunération sera fixée à 10.000 €. Pour un résultat compris entre 80% et 99% de celui prévu au Budget, la rémunération sera déterminée en appliquant au résultat un pourcentage qui sera réduit dans les mêmes proportions étant précisé que la rémunération ainsi établie ne pourra être inférieure au montant plancher.

Pour l'exercice 2022, PROLOGUE n'a pas enregistré de facture.



Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2022

Type d'autorisation	A.G.	Echéance	l'augmentation de capital social autorisée d	Montant utilisé lans le cadre de cette délégation
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	30 juin 2022	18 mois	Dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social à la date	
(11ème résolution)			de réalisation de ces achats	
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	30 juin 2022	24 mois	Dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois	
(13ème résolution)				
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices).	30 juin 2022	26 mois	Montant nominal maximum = 7 500 000 €	
(14ème résolution)				
Emission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	30 juin 2022	26 mois	Montant nominal maximum = 7 500 000 €	
(15ème résolution)				
			Montant nominal maximum = 7 500 000 €	
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à			Le plafond de la $16^{\rm ème}$ résolution s'impute sur celui de la $15^{\rm ėme}$ résolution	
des actions nouvelles et /ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription notamment dans le cadre d'une offre au public.	30 juin 2021	26 mois	Pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, le montant nominal maximum est de 20% du	
(15ème résolution)			capital dans la limite de 5.000.000 €	
Autorisation à l'effet de déterminer le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital social par an (Article L. 225-136 du code de commerce)	30 juin 2022		Dans la limite de 10% du capital social par an.	
(17ème résolution)				
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant à des actions nouvelles et/ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant aux caractéristiques déterminées.	30 juin 2021	18 mois	Montant nominal maximum = 5.000.000 € Plafond s'imputant sur celui de la 14 ^{ème} résolution	
(17ème résolution)				
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	30 juin 2022		Dans la limite de 15% du nombre de titres mis en application des 15ème, 16ème et 18ème	
(19ème résolution)			résolutions précédentes	
Emission des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société.	30 juin 2022	18 mois	Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra excéder 100% du capital	
(20 ^{me} résolution)				
		26 mois		
Emission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. (Article L.225-138-1 du Code de commerce).	30 juin 2022		Dans la limite du montant nominal maximum de 1% du montant du capital social	
(21ème résolution)				
Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.	30 juin 2021	38 mois	The state of the s	
(22ème résolution)			a	ctions gratuites e la Société
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires de la Société à des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son groupe.	30 juin 2022	38 mois	Dans la limite de 10% du capital de la Société, ce plafond s'imputant sur le plafond fixé à la 22 ^{ème} résolution	
(23ème résolution)				
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer les apports en nature (hors offre publique d'échange).	30 juin 2022	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social	
(24ème résolution)				

8. Conditions d'accès aux assemblées générales

L'article 21 – « Assemblée d'actionnaires » des statuts précise les conditions d'accès aux Assemblées générales.

Ces informations sont également rappelées dans l'avis de réunion puis dans l'avis de convocation aux Assemblées générales publiés au BALO et sur le site internet de la société <u>www.prologue.fr</u>.





1. Les procédures générales du contrôle interne

Conformément à la norme IFRS 7 (paragraphe 31 à 42) et aux dispositions des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce les informations sur les risques vous sont exposées ci-après :

Les procédures générales du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne est centralisée et les procédures sont identiques pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe Prologue. Les équipes sont regroupées au sein des différentes directions. Ce fonctionnement assure une réactivité très importante dans le processus de prise de décisions, de détections d'anomalies et dans la mise en place de plans d'actions adéquats.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Protection des actifs,
- Respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management,
- Fiabilité des informations financières et comptables,
- Conformité aux lois et réglementation en vigueur.

Les procédures de contrôle interne ont entre autres pour objectif de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Les facteurs de risques pesant sur la société sont exposés ci-après.

Le contrôle interne mis en œuvre au sein de notre société par le Conseil d'administration vise à offrir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs et l'élimination des risques mais ne peut garantir avec certitude que les objectifs fixés sont atteints.

Les procédures de contrôle interne instaurées ont pour objet :

- De veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion s'inscrive dans le cadre défini par la Direction Générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à l'entreprise.
- De vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs et de fraude, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition aux risques de la société mais ne peut constituer une garantie absolue de nonsurvenance du risque.

Recensement des risques

La nature des principaux facteurs de risques de la société est détaillée ci-dessous.

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle interne au sein de la société sont les suivants :

 Le Comité Exécutif: composé des directeurs des principales entités et du Secrétaire Général du groupe ainsi que du Président Directeur général, il se réunit régulièrement et traite tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la société. Chaque membre veille au contrôle interne des entités dont il a la charge. Chaque service définit des procédures propres à son activité quotidienne.

Comité d'audit : Prologue a mis en place un Comité d'audit le 29 septembre 2017. Ledit Comité a été supprimé le 29 avril 2022 suite au transfert des actions de la Société sur le marché Euronext Growth.

Le Président Directeur Général est le seul à pouvoir engager des dépenses significatives ou d'investissement.

Le service financier

Ce service couvre les domaines suivants :

- Engagements financiers et caractéristiques des engagements,
- Suivi du besoin en fonds de roulement,
- Suivi des litiges et des contentieux,
- Suivi des réglementations et de leurs évolutions.

D'ores et déjà, la société a renforcé la fiabilité des états financiers et le respect de la réglementation au travers :

- Du rapport hebdomadaire de trésorerie,
- Du rapport mensuel du chiffre d'affaires et de résultats,
- De l'établissement des comptes semestriels,
- Du contrôle de réciprocité des données intra-groupe.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un contrôle régulier par le collège de commissaires aux comptes. Ces derniers interviennent notamment à l'issue du premier semestre de l'exercice sous la forme d'un examen limité des comptes consolidés et pour la clôture annuelle sous la forme d'un audit complet des comptes sociaux et consolidés de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont mises en œuvre par la société. Les Commissaires aux Comptes procèdent également à une revue des procédures en vérifiant notamment dans quelles conditions sont mises en œuvre les procédures de contrôle interne et leur efficacité au regard de l'exactitude des informations financières.

Prologue est une société cotée sur le marché non réglementé d'Euronext Growth et, à ce titre, publie ses comptes semestriels consolidés et ses comptes annuels sociaux et consolidés lorsqu'ils ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Organisation du contrôle financier de la société

La comptabilité de la société est assurée en interne sous la responsabilité du Directeur Financier.

Certaines des fonctions présentées ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la Direction selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées dans le respect du principe de séparation des tâches.



La comptabilité a pour objectif :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière,
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société,
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et leur utilisation efficace,
- D'assurer la production de comptes sociaux et consolidés du groupe dans les délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier,
- De définir et contrôler l'application de procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches,
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptable et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les évolutions nécessaires,

La comptabilité de la société s'appuie sur le référentiel suivant :

- Les dispositions légales et applicables en France,
- Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 pour les comptes sociaux,
- Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés en normes françaises
- Les avis et recommandations ultérieurs.

Les états financiers consolidés – compte de résultat et bilan, présentés par Prologue sont conformes au règlement ANC 2020.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du groupe sont effectués au niveau central.

La société effectue mensuellement une analyse du « réalisé » sur le mois écoulé et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière des sociétés du Groupe, le reporting interne permet de suivre la situation de trésorerie, le carnet des commandes et les principaux risques d'exploitation. Ce reporting est diffusé au Comité exécutif qui procède à l'analyse des données de la période et décide, le cas échéant, des actions correctives à apporter.

Le service financier gère l'ensemble des filiales françaises du Groupe et exerce un contrôle sur la trésorerie des filiales étrangères.

Le service financier utilise le logiciel Microsoft Dynamics NAV (Navision) pour la comptabilité et la présentation des états financiers.

Procédures utilisées dans le cadre de la production des états financiers

Les procédures suivantes ont été mises en place au sein du service financier :

- Procédure de gestion de la trésorerie,
- Procédure sur les immobilisations,
- Procédure pour le traitement des factures non parvenues,
- Procédure de comptabilité fournisseur,
- Procédure de comptabilité clients,
- Procédure pour le traitement des notes de frais,
- Procédure d'inventaire des stocks.

Mise en œuvre du contrôle interne dans les autres services

Le processus décisionnel est centralisé du fait de la structure de l'entreprise.

Les principales procédures en vigueur dans notre société, sont les suivantes :

Ventes:

Dans le cadre de la gestion et du contrôle des ventes, des procédures ont été mises en place afin d'optimiser le traitement des données et la fiabilité des informations en particulier dans les domaines suivants :

- Fixation et application des conditions commerciales en liaison avec la direction financière
- Analyse des besoins spécifiques des clients et devis
- Prise de commandes
- Suivi des clients et prospects
- Enquêtes de solvabilité des clients
- Organisation et suivi des livraisons
- Etablissement de la facturation
- Service après-vente
- Logiciel de gestion commerciale : Microsoft Dynamics NAV (Navision). Ce logiciel est automatiquement interfacé avec l'application comptable.

<u>Immobilisations</u>: L'inventaire est effectué régulièrement dans le <u>cadre des travaux</u> préparatoires à l'arrêté des comptes. Les mises au rebut éventuelles sont signalées.

<u>Personnel</u>: La gestion du personnel est assurée par le service des ressources humaines. Il a en charge le recrutement, la formation, la gestion sociale, juridique et administrative du personnel, les relations avec le Comité Social et Economique et le CHSCT qui prend en compte la sécurité sur le lieu de travail.

<u>Paie</u> : La paie a été internalisée depuis 2017 pour un meilleur suivi et contrôle.

Mise en œuvre du contrôle interne dans les filiales

Les procédures de contrôle interne dans les sociétés du groupe M2i tendent à se rapprocher de celles mises en place dans les autres sociétés françaises du groupe Prologue.

Les procédures de contrôle interne de la filiale espagnole, sous la responsabilité de la direction générale du Groupe tendent à se rapprocher de celles mises en place dans les sociétés françaises du Groupe.

Le système de contrôle interne mis en place dans les autres filiales tient compte de la taille de chacune de ces filiales (moins de 10 salariés).

Diligences ayant sous-tendu l'établissement du rapport

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des directions opérationnelles concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyse des risques.

A ce jour, la direction générale n'a pas relevé de défaillance ou d'insuffisance grave.



2. Dispositif de recensement et de gestion des risques

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Conseil d'administration, assisté des différents intervenants et comité selon leurs domaines de compétences, est responsable de la politique du Groupe pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique est mise en œuvre par des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelles et de conformité aux lois.

3. Facteurs de risques

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 209/980, sont présentés dans cette section les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une éventuelle décision d'investissement en connaissance de cause. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés au chapitre F du présent rapport financier annuel.

La présente section les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant, à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place. La Société a synthétisé ses risques en trois catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risques que la Société considère, à la date du rapport financier annuel, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :
 - · Faible:
 - Modéré;
 - Élevé.

Légende relative à la criticité des risques : ***Elevé - **Moyen - *Faible

Nature du Risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés à l'activité			
Risques liés à la sécurisation des systèmes d'information	***	***	***
Risques liés au Covid-19	***	*	**
Risque de dépendance à un homme-clé	*	*	*
Risques financiers			
Risques liés à la dévalorisation des actifs incorporels	**	**	**
Risque de dilution significative	*	***	**
Risques liés aux subventions	*	*	*
Risques juridiques			
Risques liés aux litiges en cours	***	***	***
Risques liés à la propriété intellectuelle	*	***	**

Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

L'efficacité et la disponibilité des systèmes d'informations et réseaux est essentielle à la Société pour ses activités tant en interne que pour les projets des clients.

Afin de prévenir ces risques, la Société a notamment mis en œuvre :

- au niveau du système :
 - des dispositifs de « firewall » et antivirus ainsi que des procédures et systèmes de sauvegarde,
 - la réalisation d'un audit de la société Varonis sur la conformité Office 365,
 - la réalisation d'un audit sécurité par la société DevUps afin de valider les mesures de sécurité,

- la réalisation d'une politique de mot de passe plus sévère,
- la mise en place d'un logiciel coffre-fort pour enregistrer les informations sensibles,
- l'achat d'un nouveau matériel de sauvegarde.
- l'installation d'un serveur Proxy ZEVENET
- la mise à jour du serveur FTP.
- au niveau du personnel :
 - une sensibilisation des collaborateurs sur les risques des cyber- attaques.
 - le recrutement de deux collaborateurs au sein de l'équipe réseau.



La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

Bien que la Société ait mis en œuvre des mesures de sécurité, la survenue d'un tel risque est toujours possible et des points d'améliorations ont été relevés. En effet, la Société peut être la cible d'une cyber-attaque.

L'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels.

A la date du présent Rapport Financier Annuel, la Société n'a fait face à aucun incident en lien avec la sécurité des SI.

Risques liés au COVID-19

Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie du Covid-19, le Groupe est exposé au risque de défaillance financière des clients et du report des commandes.

La Société estime en conséquence que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la crise du Covid-19 sera maitrisée durablement dans un avenir proche (ou que les mesures de prévention n'impacteront pas les activités du Groupe),
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et sur le niveau de rentabilité de la Société),
- au 31 décembre 2022, le Groupe Prologue a constaté un niveau d'activité et de rentabilité en amélioration par rapport à l'avant crise. De plus, l'activité formation, la plus impactée initialement par le Covid-19, s'avère en croissance par rapport à la période d'avant crise sanitaire, fort de son modèle accessible en présentiel ou en 100% distanciel.

Risques de dépendance à un homme-clé

En ce qui concerne le risque de dépendance par rapport au Président Directeur Général et fondateur, M. Georges Seban, le Groupe a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction renouvelée.

Cette équipe comprend en particulier Olivier Balva (Directeur opérationnel du groupe M2i), Benjamin Arragon (Secrétaire général du Groupe), Jaime Guevara (Directeur Général International) et Pascal Feydel (Directeur Général d'API).

Par ailleurs, les principales activités de Prologue (M2i, Alhambra It, O2i Ingénierie) comprennent chacune un comité de direction composé de 4 à 6 personnes.

Dans l'hypothèse où il conviendrait de nommer un nouveau Président Directeur Général, le Conseil d'administration procéderait immédiatement à cette nomination.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, puisque le savoir et l'expérience de M. Georges Seban ont été transmis à ses collaborateurs et que M. Georges Seban a constitué une équipe de direction expérimentée.

Risques financiers

Risques liés à la dévalorisation des actifs incorporels

Les actifs incorporels et notamment les logiciels développés par le Groupe permettent au Groupe de réaliser l'ensemble de son activité. Une politique de protection et de valorisation des actifs incorporels du Groupe Prologue à savoir, son innovation et ses droits de propriété intellectuelle a ainsi été mise en place et la Direction juridique Groupe accompagne les différents acteurs en interne afin de protéger les intérêts du Groupe.

S'agissant de sa valorisation des actifs incorporels, les règles de prise en compte de valorisation sont précisées aux points 6.4 Ecarts d'acquisition et 6.5 Immobilisations incorporelles des états financiers consolidés du rapport financier annuel 2022. Les actifs incorporels du Groupe sont essentiellement composés d'écarts d'acquisition et de frais de R&D. Ils représentent 30% du total du bilan au 31 décembre 2022.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la détermination de leur valeur recouvrable est fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés. Ces tests de perte de valeur sont réalisés chaque année et ne présentent pas, à ce jour, d'indice de perte de valeur.

Il existe 2 natures d'actifs incorporels dans les comptes :

- Des Ecarts d'acquisition
- Des Frais de R&D activés

Ces incorporels sont testés chaque année (*impairment tests*) en actualisant les prévisions des cash-flows futurs issus des business plans à 4 ans. Aucune dépréciation exceptionnelle de ces actifs n'a été constatée lors des 3 derniers exercices.

A ce jour, aucun indice de perte de valeur n'est constaté sur l'ensemble de nos actifs incorporels. Cela est confirmé par les tests de dépréciation qui démontrent que les cash-flows prévisionnels actualisés sont supérieurs à la valeur d'utilité de ces actifs, et par conséquent ne nécessitent aucune dépréciation.

Pour que la R&D activée soit dépréciée, il faudrait une baisse significative et durable du chiffre d'affaires produit par les logiciels, qui traduirait un désintérêt subit du marché pour les solutions logicielles que le Groupe Prologue développe et commercialise. Cette hypothèse ne se traduit pas dans les Business plans, qu'il s'agisse d'Adiict ou de la gamme de produits de dématérialisation d'API. De plus, les Business plans prévoient une décroissance des activations sur les prochains exercices pour Adiict (principale activation de R&D dans le Groupe) et pour les produits de dématérialisation d'API, ce qui va mécaniquement réduire la valeur de la R&D activée au bilan.

Risaue de dilution

Les BSAA 2024, admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le numéro ISIN FR0013398617, demeurent encore en circulation à ce jour, au nombre de 45 784 450. Dans l'hypothèse où ces BSA devaient être exercés, selon un prix d'exercice de 0,80 € et une parité de 5 pour 1, la participation des actionnaires de Prologue dans son capital pourrait être diluée significativement.

Par ailleurs, conformément au traité de fusion conclu le 14 mai 2021 entre Prologue et O2i, toutes les valeurs mobilières initialement émises par O2i encore en circulation ont été reprises par Prologue le 11 août 2021, soit à la date de réalisation effective de la Fusion, selon les mêmes termes et conditions. Il est précisé que le nombre d'actions Prologue auxquelles donnent droit ces valeurs mobilières lorsqu'elles sont exercées ou converties selon le cas, est déterminé en multipliant le nombre d'actions O2i auquel lesdites valeurs mobilières auraient donné droit par la parité d'échange de la Fusion, soit de 8 actions Prologue pour 3 actions O2i.

En conséquence de ce qui précède, les valeurs mobilières en circulation au 31 décembre 2022 et susceptibles de générer des augmentations de capital dans la Société figurent dans le tableau suivant :

	Nature	Nombre initial	Solde au 31/12/2022	Prix d'exercice de conversion (€)	Parité	Nombre d'actions nouvelles potentielles	Terme
BSAA 2024					5 BSAA pour 1		
ISIN FR001339 8617		45 840 970	45 733 805	0,80	action Prologue	9 146 761	31 déc. 2024
OCA 2016*		2 528 495	183 699	0,4950	3,3 OCA pour 8 actions Prologue	445 330	31 août 2023
BSA 2016-19/21 *		2 241 571	1 070 627	0,5250	3 BSA pour 8 actions Prologue	2 855 005	31 déc. 2023
BSA 2016-22*		286 924	225 691	0,4875	3 BSA pour 8 actions Prologue	601 842	31 déc. 2023
OCA 2019 *		1 955 744	1 063 929	0,5250	3,5 OCA pour 8 actions Prologue	2 431 838	31 mars 2024

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que le nombre de valeurs mobilières encore en circulation est élevé et pourrait entrainer la création de 9.146.761 actions Prologue issues des valeurs mobilières émises par Prologue et de 6.334.015 actions Prologue issues des valeurs mobilières émises par O2i, soit un total de 15.480.776 actions Prologue jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard, représentant environ 16,86% du capital social actuel, mais que le prix d'exercice de ces valeurs mobilières est trop élevé par rapport au cours de l'action Prologue pour être exercés prochainement.

De plus, il convient de prendre en compte les 8.690.000 actions gratuites attribuées le 30 septembre 2022 dont la période d'acquisition est de 2 ans.

Risques liés aux subventions

Les projets de recherche subventionnés représentent une part importante de l'activité R&D de la Société (détaillée au paragraphe 3 du rapport de gestion du Conseil d'administration figurant dans le rapport financier).

Les projets subventionnés font l'objet de présentations techniques, de livrables, de rapports et de valorisations des coûts engagés ; ces éléments sont validés par la DGCIS à la fin de chaque étape.

Dans la mesure où les engagements de travaux, de publicité et de contrôles spécifiés dans les conventions sont respectés, les subventions ne sont pas remboursables.

A ce jour, le Groupe a toujours respecté ses engagements vis-à-vis de ses partenaires projets et des organismes de financement et, en conséquence, n'a jamais dû rembourser les subventions qui lui ont été accordées à l'exception d'une partie du CIR 2016 et 2017 de M2i pour un montant total de 263 K€.

Les subventions qui financent une partie des frais de R&D du groupe Prologue sont pour l'essentiel constituées du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et de subventions sollicitées dans le cadre d'appels à projets, telle que Medolution, pour le plus récent.

Le risque de perte de subventions est faible en raison des éléments suivants :

- Le CIR est accordé dès lors que la R&D présente un caractère innovant, ce qui est le cas en ce qui concerne notamment les développements de nos logiciels (adiict©, Use IT Cloud);
- Prologue ne répond aux appels à projet que s'ils sont partiellement financés par des subventions (généralement versées par la BPI). Ces subventions sont budgétées et contractualisées en amont du projet, puis débloquées au prorata de l'avancement des travaux.

Risques juridiques

Risques liés aux litiges en cours

Au 31 décembre 2022, le Groupe a provisionné 1325 K€ pour risques liés aux litiges en cours ; dont 600 K€ pour prendre en compte notamment le litige AMF ci-dessous :

Le président de l'AMF a formé un recours principal le 3 mars 2020 à l'encontre d'une décision de la Commission des Sanctions de l'AMF en date du 31 décembre 2019, laquelle avait refusé de suivre le Collège de l'AMF, qui réclamait une amende de 750.000€ (dont 150.000 € payés en 2019) à l'encontre de Prologue pour :

- d'une part, avoir prétendument porté atteinte aux règles de fonctionnement des offres publiques en (i) mettant en œuvre une offre publique d'échange (OPE) dans des conditions de transaction identiques à celles contenues dans le projet d'offre pour lesquelles l'AMF avait, le même jour, rendu une décision de non-conformité : et
- d'autre part, avoir procédé à l'admission de ses titres sur le marché réglementé sans avoir préalablement établi de prospectus.

La Commission des sanctions a écarté le premier des deux griefs qui étaient reprochés à la société Prologue, tout en la condamnant à une amende de 150.000 euros à raison du second grief.

Parallèlement au recours formé par le Président de l'AMF, Prologue a déposé à son tour un recours incident à l'encontre de la décision de la Commission des Sanctions, le 13 mars 2020, afin de voir également écarté le second grief.

A la suite de l'audience des plaidoiries qui s'est tenue le 14 janvier 2021, la décision de la Cour d'appel de Paris a été rendue le 22 avril 2021. Cette dernière a décidé d'accueillir les demandes du président de l'AMF et n'a pas écarté le second grief soulevé par la Commission des Sanctions. La Société a décidé en conséquence de saisir la Cour de cassation et son pourvoi est actuellement en cours d'examen par la chambre commerciale.

Au regard de ce qui précède, la Société estime donc que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient les copyrights sur ses produits, ses manuels opératoires, ses plaquettes commerciales ; les marques et les logos sont déposés (en France, auprès de l'INPI). Par ailleurs, tous les collaborateurs et les intervenants extérieurs sont liés par des engagements de confidentialité eu égard à l'information technique qu'ils manipulent.

La protection de la propriété intellectuelle de la Société repose essentiellement sur son savoir-faire et le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Elle a récemment déposé deux brevets.

Prologue est co-titulaire, avec ARMINES et l'Institut Telecom, des brevets suivants :

- Brevet publié à l'INPI le 7 septembre 2012 sous le numéro FR2972320 « Codage de données sans perte de communication bidirectionnelle dans une session collaborative d'échange de contenu multimédia », lequel a fait l'objet d'un abandon le 23 juin 2022.
- Brevet publié à l'INPI le 26 octobre 2012 sous le numéro FR2974474 « Procédés et appareils de production et de traitement de représentations de scènes multimédia ».



A ce jour, la Société ne fait l'objet ni n'a intenté aucun contentieux significatif en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui serait fondé sur une éventuelle contrefaçon des droits de tiers.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que certes l'ensemble des produits Prologue reposent sur les technologies développées par la Société, mais la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé. C'est pourquoi l'ampleur du risque serait élevé. En revanche, la probabilité d'occurrence est assez faible car le Groupe fait le nécessaire pour protéger son savoir-faire, notamment par un dépôt de brevets rapide lorsque cela est nécessaire.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Prologue n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Ainsi, l'impact direct sur nos comptes est à ce jour quasi inexistant.

Toutefois, les activités du Groupe pourraient être impactées par les conséquences notamment indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

Problèmes d'approvisionnements (matériel informatique...) ; Hausse des coûts de fonctionnements en lien avec la hausse des matières premières et de l'énergie.

4. Conséquences sociales et environnementales

Conformément aux articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, le groupe Prologue doit produire et publier un ensemble d'informations relatives à la responsabilité de l'entreprise en matière d'engagements sociaux, environnementaux et sociétaux.

Le rapport RSE est présenté Chapitre D du présent rapport financier annuel.

5. Assurances

PROLOGUE a souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue, un contrat garantissant les sociétés suivantes du Groupe (Prologue, API, Prologue Use IT Cloud, Alhambra Systems, Grupo Eidos) contre tous risques inhérents à sa responsabilité civile.

Les niveaux de couverture sont les suivants :

Civile d'exploitation : 8.000.000 €/sinistre,

Civile professionnelle : 5.000.000 €/sinistre/année,

Civile d'atteinte accidentelle à l'environnement : 760 000 € / sinistre/année,

Civile après livraison : 5.000.000 €/sinistre/année.

PROLOGUE a également souscrit auprès de cette même compagnie :

Un contrat multirisque garantissant contre tous risques locatifs, pour l'ensemble des sites français occupés par elle-même ou des filiales ; ce contrat couvre également les conséquences d'une défaillance du système informatique ;

Une assurance Responsabilité des dirigeants.

Prologue a aussi repris le contrat initialement souscrit par O2i, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue, un contrat garantissant l'ensemble des sociétés suivantes : O2i Ingénierie, Adiict, M2i et M2i Scribtel) contre tous risques inhérents à sa responsabilité civile.

Les niveaux de couverture sont les suivants :

Civile d'exploitation: 7.622.000 €/sinistre,

Civile professionnelle : 750.000 €/sinistre/année,

Civile d'atteinte accidentelle à l'environnement : 763 000 €/sinistre/année civile après livraison : 1.500.000 €/sinistre/année.

En complément il est précisé que les sociétés espagnoles du groupe Alhambra Systems ainsi que la société Imecom Inc. ont souscrit à des assurances multirisques et responsabilité civile+.

Rapport RSE au 31 décembre 2022

Le mot du Président

Dans un contexte où les activités des entreprises, interdépendantes avec la société, peuvent contribuer au développement durable, la RSE est une démarche qui conduit les entreprises à observer leurs performances financières et économiques, environnementales et sociales. Par ces questionnements, si elles en acceptent les enjeux, elles contribuent au développement durable, à la fois pour la planète, leur écosystème et pour elles-mêmes.

Dans cette prise de conscience, Prologue s'engage dans une démarche de développement durable, qui selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies, lui permet d'innover, d'adapter sa stratégie et les processus de l'entreprise.

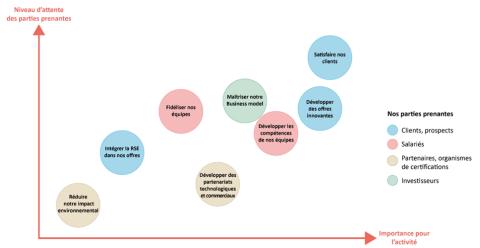
Bien que Prologue n'ait pas le statut juridique d'une société à mission, elle en a les caractéristiques : avec ses parties prenantes, elle crée de la valeur partagée, et contribue, avec elles, aux efforts de développement durable, à la productivité et la compétitivité de ses entreprises clientes.

Georges SEBAN
Président Directeur Général



1. Responsabilité sociétale

Enjeux RSE de Prologue, matrice de matérialité



1.1. Nos parties prenantes

Le Groupe interagit avec l'ensemble de son tissu économique et a identifié, à ce titre, ses principales parties prenantes, et la valeur dont elles bénéficient.



1.2. Relations avec la société institutionnelle

Prologue développe ses relations avec les acteurs publics et privés, accroit sa visibilité et noue divers liens lui permettant par la suite d'identifier les partenariats technologiques et commerciaux porteurs.

Alhambra IT, en Espagne et M2i, en France maintiennent leurs engagements vis-à-vis du Pacte Mondial et poursuivent leurs efforts afin de contribuer aux Objectifs de Développement (ODS), ce que l'on peut lire dans leurs publications annuelles.

Alhambra IT agit en faveur de la Communauté en apportant son soutien continu à des organisations d'action sociale et culturelles : « Bomberos Ayudan » (Pompiers Assistance), TORRAFAL, association d'aide aux malades d'Alzheimer, « El sueño de Vicky » (le rêve de Vicki), fondation pour la recherche sur le cancer chez l'infant, et Association Espagnole de la Psychologie de la Musique (AEPMIM).

M2i, dont l'activité repose sur la formation professionnelle, est référencée sur différentes plateformes de vigilance, telles que Ecovadis, Actradis, Provigis, MyProcurement, ou Hiveo, et apporte son soutien au travail des femmes dans les métiers du numérique. Elle a, entre autres, créé Numeriqu'elles, une formation aux outils du numérique dédiée aux femmes en réinsertion professionnelle ou en recherche d'emploi.

Par ailleurs, le groupe M2i a obtenu le renouvellement de sa certification Qualiopi pour les catégories "Actions de formation" et "action de formation par apprentissage".

Ses principaux centres de formation sont handi-accueillantes et bénéficient de la présence d'un référent handicap et de deux éférents nationaux.

1.3. Notre R&D

Clé essentielle de la réussite : le choix de la R&D

Au centre de la stratégie du groupe, les programmes de R&D font l'objet d'une réflexion approfondie qui implique l'ensemble de la Direction générale du groupe.

L'implication sur des projets de R&D est un des principaux vecteurs de formation et d'accroissement des compétences chez Prologue. Ces projets sont de réels travaux d'équipe qui mettent en valeur les expertises de chacun et permettent l'émulation et l'échange nécessaire à leur réussite.

1.4. Notre innovation de services

De la recherche à l'innovation

Pour les sociétés du Groupe Prologue, l'objectif des efforts R&D est de se traduire en offres innovantes commercialisables, tant auprès des clients historiques que des prospects. Les technologies utilisées par le groupe sont destinées au marché mondial de l'informatique qui a une tendance naturelle à se standardiser depuis plusieurs décennies.

1.5. Nos clients

Notoriété

Les sociétés du Groupe ont développé des savoir-faire reconnus dans des domaines porteurs tels que les services Cloud, la formation professionnelle, les services informatiques, la dématérialisation des échanges ou encore l'archivage électronique à valeur légale. Leur pérennité a contribué à établir un lien solide avec leurs clients qui comptent de grandes entreprises, des ETI, des secteurs publics et privés. Principalement implanté en Europe, le Groupe se développe à l'international depuis plusieurs années, via la branche espagnole qui commercialise les offres du Groupe aux Etats-Unis, et intervient en Amérique Latine, notamment en Uruguay, en Argentine et au Brésil. Le Groupe totalise aujourd'hui plus de 6 000 clients sur l'ensemble de ces territoires.

1.6. Sécurité des données et certifications

Protection des données personnelles - RGPD

Dans le cadre des risques liés à la protection des données personnelles et afin de se conformer au règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques (RGPD), nous avons poursuivi, au cours de l'exercice 2022, les actions suivantes :

- Missions du Data Protection Officer,
- Tenue d'un registre des traitements, et logiciel de suivi RGPD,
- Mise à jour de la politique de protection des données personnelles dans les mentions légales des sites web des sociétés françaises, ex: http://www.prologue.fr/pages/mentions-legales/,
- Revue de la charte informatique permettant la prise en compte des principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut et l'obligation de garantir la sécurité des données traitées,
- Renforcement de la politique de Sécurité des Systèmes d'Informations,
- Existence d'une procédure de notification de violation des données et d'analyse d'impact relative à la protection des données,
- Gestion des consentements sur les cookies des sites internet,

La sécurité des données confiées au Groupe et traitées par ses logiciels et autres offres est un prérequis. Le Groupe assure cette sécurité, pour ses clients et pour les utilisateurs finaux conformément à la charte informatique et à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations.

Par ailleurs, conformément au règlement n°2016/679, toutes les demandes de suppressions des données de nos bases ont été traitées en totalité dans le délai imparti.

Evolution des offres existantes pour correspondre au marché

"La participation aux projets de R&D permet au Groupe d'être acteur des évolutions technologiques en cours et à venir, d'anticiper les attentes des utilisateurs et d'élargir son réseau d'influence au sein de son écosystème."

Concernant les activités et la R&D liées aux entités présentées ciaprès, nous vous invitons à vous reporter à la section A. Rapport de Gestion du Conseil d'administration — 3 — Recherche et Développement du rapport financier exercice 2022.

Satisfaction Clients

La satisfaction clients est au cœur des préoccupations du Groupe.

Les efforts déployés par le Groupe tendent vers la performance et la qualité afin d'accompagner ses clients tout en leur permettant un gain de compétitivité et un recentrage sur le cœur de métier.

La satisfaction clients est un objectif permanent du Groupe et un facteur clé de succès pour l'avenir. Nos clients sont les meilleurs prescripteurs de nos offres et sont nos moteurs d'innovations : leurs attentes et leurs problématiques sont nos challenges et nos motivations depuis toujours. Aussi, les sociétés du Groupe sont membres de fédérations professionnelles de leurs domaines d'activités (ex : M2i et les Acteurs de la compétence).

Certifications et homologations

Dans le cadre de plusieurs offres, le Groupe Prologue est certifié et ainsi identifié comme partenaire de confiance.

En outre, Alhambra IT a obtenu les certifications suivantes :

- ISO 9001 : Système de Gestion des Processus
- ISO 14001 : Système de Gestion Environnementale
- ISO 20001 : Système de Gestion des Services
- ISO 22301 : Système de Gestion Continuité des Activités
- ISO 27001 : Système de Gestion de la Sécurité de L'information
- ISO 27018 : Protection des Données Personnelles Services Cloud
- ISO 27701 : Système de gestion de la protection des données privées
- CMMI (N3): Qualité en Développement de logiciel
- ENS : Schème de sécurité nationale, « Niveau Haut »

Après avoir obtenu le niveau 3 de certification CMMi (capability maturity model integration), Alhambra a mis en œuvre un plan d'amélioration et d'évaluation de ses processus qualité de développement, de maintenance et d'exploitation de systèmes logiciels. Il s'agit d'identifier de nouveaux modules à développer et à mettre en œuvre dans le but d'atteindre le Niveau 5 de la certification CMMi.

M2i a obtenu la certification Qualiopi au début de 2022. En tant que membre de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP), M2i s'est engagée à respecter les principes de la responsabilité sociale et environnementale liés à l'activité de formation professionnelle en signant la charte RSE de la FFP, et la charte relations fournisseurs et achats reponsables au 1er trimestre 2022.



2. Responsabilité sociale

2.1. Le capital humain

"Les collaborateurs du groupe constituent son principal moteur de création de valeur. Leur épanouissement au travail et leur motivation sont un levier essentiel de notre développement "

Effectif

Groupe	
France	287
Dont	
UES Prologue (1)	42
Groupe M2i (2)	187
Adiict	14
O2i Ingénierie	44
Espagne	174
Etats-Unis	2
Amérique du Sud	4
Total	467
Dont Femmes	187
(1) comprend les sociétés : Prologue API Prologue Use IT Cloud	

(1) comprend les sociétés : Prologue, API, Prologue Use IT Cloud.

(2) comprend les sociétés : M2i,et M2i Scribtel

Le présent rapport présente les effectifs selon l'article R225-104 du Code de commerce. Il s'agit du « nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice ».

La notion d'effectif permanent est définie par l'article R2323-17 du Code du Travail. Il tient compte des « salariés à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée et titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ».

La proportion de femmes dans le Groupe s'explique principalement par le nombre peu élevé de femmes (environ 20 %) dans les écoles et formations IT, qui restent l'une des principales sources de recrutement pour le Groupe.

	UES Prologue	Groupe M2i	Adiict	O2i Ingénierie	Alhambra
Ancienneté moyenne	17,29	4,76	8	14	9,7
Age moyen	55	39,70	45	48	43,25

Recrutement

	France			Espagne
UES Prologue	Groupe M2i	Adiict	O2i Ingénierie	Alhambra
4	132	3	8	102

Sorties

		France			Espagne
	UES Prologue	Groupe M2i	Adiict	O2i Ingénierie	Alhambra
Démission	3	23	1	3	21
Départ en retraite	3	2	1	0	0
Licenciement	0	2	0	0	4
Rupture conventionnelle	5	17	1	1	24
Autres motifs	1	14	0	0	2
Total sorties	12	58	3	4	51

Taux d'absentéisme

	France				Espagne
	UES Prologue	Groupe M2i	Adiict	O2i Ingniérie	Alhambra
2020	3%	1%	0%	0%	1,7%
2021	8%	1,5%	1%	1%	2,3%
2022	4,57%	3,99%	1,96%	2,91%	2,05%

Rémunération

Masse salariale (M€)				France	Espagne
	UES Prologue	Groupe M2i	Adiict	O2i Ingénierie	Alhambra
2020	2,17	12,22	-	-	7,94
2021	2,16	10,63	0,78	2,4	8,17
2022	2,56	11,58	0,79	2,34	8,99

Evolution des compétences

Les compétences des équipes sont acquises en formation initiale, puis développées par la formation continue suivie en entreprise et par l'expérience métier acquise sur des projets de R&D et des projets clients innovants.

En France, les sociétés assurent le développement des compétences de leurs équipes principalement par la formation, la R&D pour le déploiement d'offres innovantes.

518 heures ont été consacrées dans les sociétés de l'UES Prologue à la formation en 2022.

M2i, Filiale du groupe et acteur de référence des formations IT, Digital et Management, offre aux entités du groupe d'autres possibilités parmi ses 2 500 programmes de formation.

Le Groupe M2i a ainsi consacré 3 374 heures en 2022 pour l'évolution des compétences de ses équipes.

Alhambra-Eidos fait notamment bénéficier ses équipes de nombreuses formations. En 2022, 4 932 heures ont été consacrées à la formation dans le Groupe Alhambra.

Rareté des compétences

Nos secteurs d'activité, de par leur nature, peuvent faire face à une pénurie de compétences.

La fidélisation des équipes est clé. Elle passe notamment par l'épanouissement, l'adhésion au projet et l'équilibre vie professionnelle - vie privée, la formation.

2.2. Organisation du travail

Les entités du Groupe respectent les législations locales applicables ainsi que les usages des branches professionnelles des pays concernés.

Le télétravail est pratiqué en France depuis 2008. Considérant les bienfaits du télétravail, tant sur la qualité de vie, l'autonomie et la responsabilisation des salariés, que sur l'impact environnemental, la société M2i et les représentants des salariés ont signé, en 2019, un accord de télétravail. Un jour par semaine est ainsi accordé, sous conditions, aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Depuis le 1er semestre 2021, il en va de même pour les collaborateurs de l'UES Prologue à temps plein.

D'une manière générale, le personnel de l'UES Prologue bénéficie d'horaires variables avec deux plages fixes dans la journée (9h30-

12h et 14h-16h15) permettant ainsi aux salariés d'adapter l'organisation de leurs journées à leurs contraintes personnelles.

Le personnel d'Adiict et d'O2i Ingénierie travaille sur des plages horaires fixes organisées entre 9h et 18h.

En Espagne les salariés bénéficient également d'une politique de flexibilité du temps de travail qui permet d'aménager la journée de travail pour la rendre compatible avec leurs obligations personnelles et leur vie familiale. L'heure d'entrée et de pause déjeuner est flexible à la demande du salarié et l'heure de sortie est choisie en cohérence. Parallèlement les jours travaillés à Noël ou l'été ainsi que les vendredis sont sur la base de « journées continues ».

2.3. Conditions de santé et de sécurité

Au sein de l'UES Prologue, le CSE-SSCT se réunit chaque trimestre. Un document d'évaluation des risques (DUER) pour anticiper et prévenir les éventuels risques existants au sein de l'entreprise est mis à jour régulièrement.

Il n'y a pas de risque particulier à signaler. En termes de bilan de santé et de suivi médical, le groupe applique les dispositions en vigueur.

En France et en Espagne, tous les collaborateurs bénéficient d'une couverture santé et d'une couverture prévoyance couvrant les risques majeurs.

Plusieurs salariés suivent régulièrement des formations de secouriste du travail et d'utilisation des extincteurs afin de pouvoir intervenir en cas d'accident ou de sinistre. 4 personnes salariées de l'UES Prologue ont été formées au maniement des extincteurs.

5 salariés de l'UES Prologue (2 aux Ulis, 2 à Gémenos, 1 à Gennevilliers) et 42 salariés répartis chez O2i Ingénierie et Adiict sont formés au secourisme au travail.

Les sociétés du Groupe sont à l'écoute des besoins pour améliorer le confort des salariés. En partenariat avec le médecin du travail et le CSE-SSCT, les recommandations en termes d'ergonomie du poste de travail, de la gestion du stress, des risques liés aux conduites addictives ou aux éventuelles épidémies sont mises à disposition des salariés.

Ainsi, en 2022 certaines conditions de télétravail ont été maintenues au sein des sociétés françaises.

Aucun salarié ne souffre d'une affection liée à son activité professionnelle.

En Espagne, Alhambra poursuit sa politique en faveur du Bien-être au travail et multiplie les mesures de flexibilité et des accords pour faciliter la vie des employés (Gymnase Factory Fit et écoles et garderies Kid Suances à proximité des bureaux).

En France, les locaux de Gennevilliers comprennent un espace détente, avec cuisine. Les salariés peuvent ainsi prendre leurs repas sur place. Les locaux comprennent aussi un espace salon aménagé « comme chez soi », un babyfoot et une table de ping-pong, qu'Adiict partage avec l'ensemble des entités présentes sur le site de Gennevilliers (Prologue, O2i Ingénierie, Use IT Cloud et M2i).

2.4. Egalité de traitement et non-discrimination

Le Groupe Prologue veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire (mentions précisant le sexe, la situation de famille, l'origine, l'âge...) n'apparaisse lors de la diffusion d'offres d'emploi, tant en interne qu'en externe. Le processus de recrutement est unique et des critères de sélection strictement identiques sont appliqués aux différents candidats. Ceux-ci sont strictement fondés sur les compétences, l'expérience et les qualifications des candidatures.

Le Groupe ouvre ses opportunités d'emploi sans discrimination à tous les candidats y compris les travailleurs handicapés. Une convention est signée chaque année avec les syndicats de l'UES Prologue dans ce sens.

En 2022, le groupe a employé 9 salariés handicapés en France, 3 en Espagne.

Des salariés de nombreuses origines et nationalité sont présents dans le Groupe.

M2i a signé la charte de la diversité au 1er semestre 2021 et la charte de la laïcité au 1er juillet 2022.



2.5. Relations sociales

Trois sociétés françaises du Groupe (Prologue, Prologue Use IT Cloud et API) sont regroupées en UES et disposent d'une Délégation Unique du Personnel qui se réunit chaque mois.

Deux représentants de la Délégation unique du personnel assistent aux Conseils d'administration avec voix consultative et aux Assemblées générales des sociétés de l'UES.

L'UES Prologue négocie chaque année des projets d'accord d'entreprise avec les délégués syndicaux. Au cours de l'année 2022 des accords dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire ont été signés. Ils concernent principalement : L'égalité professionnelle Hommes/femmes, un projet d'accord de télétravail régulier, le droit à la déconnexion, l'emploi de salariés handicapés, la rémunération des commerciaux, les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité, le taux de prise en charge des tickets restaurants.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, un accord s'applique sur la contrepartie liée au dépassement du temps normal de trajet entre le domicile

et le lieu habituel de travail à l'occasion de déplacements professionnels. Tous les salariés de l'entité juridique Prologue bénéficient d'un maximum de 3 ponts dans l'année et pour tous ceux de l'UES Prologue, la journée de solidarité se traduit par 1 heure de travail supplémentaire par mois de mai à novembre (soit 7 heures non rémunérées).

Depuis le 1^{er} mars 2011, le congé paternité est rémunéré par la société pour les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté.

Les sociétés O2i Ingénierie et M2i ont chacune une Délégation unique du personnel (DUP). Des accords sur l'égalité hommes/femmes et l'emploi des séniors ont été signés.

"L'échange sont et le partage fondamentaux pour favoriser la capacité d'innovation des équipes. Prologue, dans le cadre de l'UES, facilite la participation des activités à des proposant des salariés sportives en accès privilégiés à des centres de sport."

2.6. Elimination du travail forcé et obligatoire

Chacune des entités du Groupe respecte la législation en vigueur dans son pays d'implantation. Les salariés sont liés à l'entreprise qui les emploie par un contrat de travail. Ainsi, le travail forcé et le travail des enfants est banni au sein du Groupe.

2.7. Impact territorial, économique et social de l'activité

Le groupe Prologue a de nombreuses entités réparties sur tout le territoire et privilégie les emplois et partenariats locaux.

2.8. Actions engagées pour prévenir la corruption

Les salariés du groupe Prologue sont sensibilisés à ce sujet, les règlements intérieurs du Groupe l'interdisant.

En 2022, M2i a annexé son code de conduite anti-corruption à son règlemen intérieur. En 2023, les salariés y seront sensibilisés par le biais d'un serious game auquel ils accèderont de manière individuelle.



3. Responsabilité environnementale

3.1. Intégrer les aspects environnementaux dans les offres

Le Groupe Prologue propose des offres de dématérialisation des documents depuis 2001, et, à ce titre, tend à faciliter le travail de ses clients dans un environnement dématérialisé. Le groupe a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaires pour les entités françaises, fin 2018.

Les plus importants centres de formation de M2i, ont mis en place la collecte des gobelets plastiques et du papier. M2i a étudié la mise en place d'un contrat de collecte et de valorisation des déchets, lequel a été signé au début de 2022. Par ailleurs, cette collecte permettra l'emploi de personnes en situation de handicap.

3.2. Protection de l'environnement et prévention de risques

L'activité du groupe très peu polluante, ne justifie pas la mise en place d'actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement. Aussi, aucun moyen spécifique n'est consacré à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

3.3. Gaz à effet de serre

L'activité du Groupe relevant du secteur tertiaire, le transport lié au trajet des collaborateurs est la principale source émettrice de gaz à effet de serre. Le Groupe privilégie les réunions en audio ou visio-conférence plutôt que des déplacements et les voyages en train plutôt qu'en avion (classe économique) pour des trajets inférieurs à 3 heures.

A ce jour, le Groupe mesure principalement les gaz à effet de serre liés aux déplacements effectués par les collaborateurs. En 2022, ils ont généré au total 83,88 tonnes de CO2 (Méthodologie : utilisation de l'éco comparateur ADEME disponible sur le site ademe.fr/eco-déplacements) :

Impact CO ²	Nombre de voyages	CO2 (t)
France	750	79,23
dont		
UES Prologue	11	7,14
M2i, O2i Ingénierie, Adiict	739	72,09
Espagne	8	4,65
Total	758	83,88

Consommation électrique du groupe

Consommation du Groupe	MWH
France	761,5
dont	
UES Prologue	48
M2i	713,5
Espagne	72,9
Total	834,4

Alhambra Systems a initié une démarche d'inscription au Registre de l'Empreinte Carbonne (Espagne) et, depuis 2018, la société a modifié ses contrats d'électricité en faveur de contrats de catégorie « Energie 100% verte certifiée » pour ses bureaux de Madrid. Afin de devenir une société « Neutral CO2 », Alhambra a également pris des mesures Green IT pour ses principaux Datacenters (MAD1 et MAD2).

Alhambra a confié le recyclage de ses déchets à des entreprises spécialisées et environ 1000 kg de déchets électriques et électroniques (très polluants pour cause du lithium, mercure, etc.) sont traités chaque année.

M2i privilégie les contrats d'énergie verte et a modifié, en ce sens, la plupart de ses contrats.

3.4. Faits marquants de la période

Les principaux évènements de l'exercice 2022 sont présentés à la section 5 du Rapport du Conseil d'administration ci-avant.



4. Note méthodologique

4.1. Périmètre du rapport

La société PROLOGUE (RCS Nanterre 382 096 451) est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (FR0010380626 ALPRG). La société et son périmètre de consolidation sont ainsi soumis à l'article L225-102-1. Le périmètre consolidé 2022 du Groupe PROLOGUE est le suivant :

Société	Pays	Activité opérationnelle
Prologue	France	Oui
Advanced Prologue Innovation	France	Oui
Prologue Use IT Cloud	France	Oui
O2i Ingénierie	France	Oui
Adiict	France	Oui
M2i	France	Oui
M2i Scribtel	France	Oui
Ecsplicite	France	Oui
DevUp	France	Oui
Fiducie Gestion Prologue	France	Oui
Alhambra Systems	Espagne	Oui
M2i Certified Education Systems	Espagne	Oui
Aquantum Software Engineering	Espagne	Oui

Société	Pays	Activité opérationnelle
Alhambra Eidos America	Uruguay	Oui
Alhambra Eidos Do Brasil	Brésil	Oui
M2i CES Brésil	Brésil	Oui
Imecom Group Inc.	Etats-Unis	Oui
VoIP America LLC	Etats-Unis	Oui
Alhambra Polskä	Pologne	Non
Imecom Iberica	Espagne	Non
Spartacom Inc	Etats-Unis	Non

Les sociétés sans salarié et sans activité, Imecom Iberica, Alhambra Polskä et Spartacom Inc. ont été exclues de ce rapport.

Le périmètre des sociétés à intégrer est étudié à chaque exercice.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 27 avril 2023 et transmis aux commissaires aux comptes. Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

4.2. Méthode de calcul

Taux d'absentéisme

La méthode du calcul lié à ce taux d'absentéisme (hors congés maternité et arrêts pour longues maladies) est calculée selon la formule suivante : nombre total de jours ouvrés d'absences maladie ou non justifiées / (nombre moyen de salariés ramené à temps plein x nombre moyen de jours travaillés sur l'année), détaillé au paragraphe 8. Responsabilité Sociale — Taux d'absentéisme du présent rapport RSE.

Justification des informations jugées non pertinentes

Le paragraphe de ce rapport intitulé « NOS ENJEUX RSE » présente les enjeux clés identifiés par le Groupe pour assurer sa pérennité et la qualité de ses interactions avec son tissu économique.

A ce stade, aux vues de la démarche RSE et de l'impact du Groupe sur ces thèmes, les aspects suivants ne sont pas jugés prioritaires :

Informations environnementales

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables,
- L'utilisation des sols,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux :

Le Groupe envisage de mener une réflexion régulière sur l'opportunité de mener des actions sur ces thématiques.

Par ailleurs le Groupe n'enregistre pas de provision pour risque en matière environnementale.

Autoformation

Ces heures de formation comprennent les heures d'assistance aux classes de langues et aux formations diplômantes, les heures de révisions, les heures d'examens, les heures de laboratoires techniques, les heures de recherche sur plusieurs projets.



1. Bilan au 31 décembre 2022

Actif		31.12.2022		31.12.2021	(en milliers d'euros)
	Valeurs Brutes	Amortissements et Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes	Note
ACTIF IMMOBILISE	47 603	13 268	34 336	37 409	
Immobilisations incorporelles					5.1
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	76	73	3	7	
Fonds commercial	6 150	6 150			
Autres immobilisations incorporelles					
Sous-total	6 225	6 222	3	7	
Immobilisations corporelles					5.2
Constructions					
Matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	582	511	71	106	
Sous-total	582	511	71	106	
Immobilisations financières					5.3
Participations	40 280	6 286	33 994	37 013	
Autres titres immobilisés					
Prêts	297	243	54	54	
Autres immobilisations financières	220	5	214	229	
Sous-total	40 796	6 534	34 262	37 296	
ACTIF CIRCULANT	5 438	906	4 532	5 944	
Stocks					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Sous-total					
Créances					
Clients et comptes rattachés	254	108	145	128	
Autres créances	4 339	768	3 571	4 812	
Sous-total	4 593	876	3 717	4 940	6
Valeurs mobilières de placemen	nt & Disponibilités				7
Valeurs mobilières de placement	30	30			
Disponibilités	635		635	800	
Sous-total	665	30	635	800	
Charges constatées d'avance	140		140	97	8
Primes de remboursement des obligations	40		40	106	9
Ecarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF	53 043	14 174	38 868	43 353	

			(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021	Note
CAPITAUX PROPRES	20 133	24 991	11
Capital	27 539	26 773	
Primes d'émission, fusion, apport	13 928	14 688	
Réserves réglementées			
Report à nouveau	(16 471)	(13 581)	
Résultat de l'exercice	(4 864)	(2 890)	
AUTRES FONDS PROPRES			11
Avances conditionnées			
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	772	696	12
Provisions pour risques	695	614	
Provisions pour charges	77	82	
DETTES	17 963	17 667	13
Emprunts obligataires	1 756	2 936	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869	2 093	
Emprunts et dettes financières divers	13 388	10 955	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9	7	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	319	636	
Dettes fiscales et sociales	576	1 009	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46	32	
Produits constatés d'avance			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL DU PASSIF	38 868	43 353	

2. Compte de résultat

			(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021	Note
Chiffre d'affaires net	1 446	1 956	15.1
Autres produits d'exploitation	694	266	15.2, 15.3
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions et transfert de charges	543	221	
Autres produits	152	45	
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 141	2 221	15
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	1 485	1 933	
Impôts, taxes et versements assimilés	78	119	
Salaires et traitements	521	497	
Charges sociales	290	513	
Dotations aux amortissements	59	66	
Dotations aux provisions	105	25	
Autres charges	570	81	
CHARGES D'EXPLOITATION	3 108	3 234	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	(967)	(1 013)	
Produits financiers de participation			
Produits des autres val mobil et créances de l'actif immobilisé		2	
Autres intérêts et produits assimilés	68	187	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 226	381	
Différence positive de change			
Produits nets sur valeurs mobilières			
PRODUITS FINANCIERS	1 294	569	16
Dotations aux amortissements et provisions financières	3 513	1 479	
Intérêts et charges assimilées	462	389	
Différence négative de change		55	
CHARGES FINANCIERES	3 975	1 923	19
RESULTAT FINANCIER	(2 681)	(1 354)	
Produits sur opérations de gestion			
Produits sur opérations en capital	644	10	
Reprises sur provisions et transfert de charges	10	94	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	654	104	17
Charges sur opérations de gestion	31	2	
Charges sur opérations en capital	1 849	24	
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	601	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 881	627	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 227)	(523)	
Impôts sur les bénéfices	(11)		21
RESULTAT NET	(4 864)	(2 890)	



3. Rappel des évènements significatifs

3.1. Prologue en bref

Prologue SA (RCS Nanterre 382 096 451, siège social : 101 avenue Laurent Cély – 92230 GENNEVILLIERS) est la société mère du Groupe Prologue, spécialisé dans les logiciels, les services informatiques et la formation. Le Groupe est présent en France, en Espagne, en Amérique Latine et aux Etats-Unis.

Prologue SA réalise des prestations de Direction et de gestion auprès de ses filiales.

3.2. Transfert de la cotation sur le marché Euronext Growth Paris de Prologue

La cotation des actions de Prologue a été transférée sur le marché Euronext Growth Paris le jeudi 31 mars 2022.

La demande d'admission des actions Prologue sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 25 mars 2022.

Ce transfert, dont le projet a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Prologue réunie le 31 janvier 2022, va permettre à Prologue d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise permettant d'alléger ses contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant de lui offrir le bénéfice des marchés financiers. Prologue pourra également bénéficier de l'intérêt des fonds spécialisés qui ne peuvent pas investir sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Prologue continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions du

règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à Prologue, notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, sur les actions de la société.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est en ligne sur le site internet de la société www.prologue.fr dans la rubrique « Espace actionnaires » puis « Informations réglementées ».

Le code ISIN d'identification des actions Prologue reste inchangé (FR0010380626) et le mnémonique devient ALPRG. Par ailleurs, l'action Prologue reste éligible aux PEA et PEA-PME.

Prologue est accompagnée par Invest Securities, en tant que listing sponsor.

Comme le permet Euronext Growth Paris, Prologue a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer de la norme IFRS vers le référentiel français ANC 2020-01.

3.3. Prologue : opérations sur le capital

1/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 4 janvier 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 763 500 €. Le capital est ainsi porté à 27 536 911,20 euros divisé en 91 789 704 actions.

2/Le Conseil d'administration de Prologue en date du 29 avril 2022 a approuvé le changement vers le référentiel comptable français qui a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2022.

3/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 30 juin 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 1 963,50 €. Le capital est ainsi porté à 27 538 874,70 euros divisé en 91 796 249 actions.

4/ Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 30 décembre 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 254,40 € suite à l'exercice de BSA 2017 et 2024.

Le capital social a ainsi été fixé à 27.539.129,10 euros divisé en 91 797 097 actions.

3.4. Echange de titres

Le 9 février 2022, la société a cédé à Alhambra Systems sa participation dans le capital de CTI PHONE (1.848.400 titres représentant 99,07% du capital), en contrepartie de 623.703 titres Alhambra Systems. La cession a été réalisée à la valeur nette comptable des titres soit 623 K€.



4. Résumé des principes comptables

Les états financiers sont établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier.

Les comptes annuels 2022 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

4.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

- a. Les immobilisations incorporelles comprennent :
- Des marques et logiciels qui se décomposent ainsi :
 - · La marque « Prologue »,
 - Les logiciels source acquis par la Société destinés à être intégrés dans ses produits,
 - · Les logiciels créés par la Société en vue de leur commercialisation,
 - · Les applicatifs acquis par la Société en vue d'usage interne,
 - · Un fonds commercial.

- b. Le principe d'amortissement est fonction de la nature des éléments composant les immobilisations incorporelles :
- La durée d'amortissement des logiciels est déterminée en fonction de leur durée d'utilisation par la Société, limitée à 5 ans,
- Le fonds commercial est entièrement déprécié.
- c. Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.2. Frais de développement de logiciel

Les frais de développement de logiciels sont activés quand ils répondent aux critères déterminés par le Plan Comptable Général. A défaut ils sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent.

4.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le tableau ci-dessous fournit la durée d'amortissement retenue pour chaque catégorie d'immobilisation :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'Amortissements	Mode
Agencements	10 ans	linéaire
Mobilier	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel Informatique	3 ans	linéaire

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.



4.4. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres tient compte du prix payé lors de l'acquisition mais aussi des éventuels compléments de prix variables définis dans les protocoles d'acquisition. Ces compléments de prix sont inscrits en dettes sur immobilisations.

Le mali technique sur actifs financiers, issu de la fusion-absorption de la filiale O2i en 2021 a été affecté aux titres de participation.

Les titres de participation sont soumis à un test de valeur annuel, à la clôture de l'exercice. Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur économique de la société à la valeur nette comptable des titres de participation. La valeur de la société correspond à la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés («discounted cash flows » ou DCF) ajustée du montant de l'endettement net de la filiale considérée. L'évaluation de la valeur d'utilité est effectuée sur la base :

 de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, en fonction de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables,

- d'un taux de croissance à l'infini qui a été fixé entre 1% et 1,5% au 31 décembre 2022 sur la base de l'analyse prudente de l'expérience passée et du potentiel de développement futur,
- d'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie projetés au 31 décembre 2022

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la société ainsi déterminée est comptabilisé en priorité en provision pour dépréciation.

Prêts: la société apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance, en fonction de l'analyse de la solvabilité du débiteur et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier:

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire ...)
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an.

4.5. Créances

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

La Société apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur.

Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance, en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire...),
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an.

Seules les créances faisant l'objet d'une assurance-crédit sont cédées par voie de subrogation au factor. En conséquence, elles ne figurent plus au poste Clients dès leur cession.

4.6. Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'entrée. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées dans les comptes.

Si la valeur liquidative est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

4.7. Provision pour risques et charges

4.7.1. Provision pour litiges Prud'homaux

Une provision pour litiges prud'homaux est évaluée en fonction de la demande du tribunal compétent en tenant compte des griefs formulés par les salariés et après analyse du risque estimé pour chaque dossier.

4.7.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée pour faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés de la Société. Elle est conforme aux dispositions de la convention collective de la Métallurgie. Elle est calculée sur une base actuarielle (taux

d'actualisation retenu de 3,77 %), en fonction de la rémunération annuelle du personnel (augmentation moyenne des salaires de 1 %), de son ancienneté moyenne, d'un coefficient de rotation (Turn-over), et d'un taux de charges sociales de 52%.

4.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement :

- Des facturations de loyers (contrats de sous-location),
- Des prestations administratives facturées aux filiales,
- Des revenus liés aux contrats de location gérance.

4.9. Intégration fiscale

A compter de l'exercice 2022, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le Groupe constitué d'elle-même, et de ses deux filiales O2i Ingénierie et Adiict.



5. Immobilisations

5.1. Immobilisations incorporelles

Sur l'exercice écoulé, la variation des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

						(en milliersd'euros
	31.12.2021	Fusion(s)	Augmentation (+)	Diminution (-)	Reclassement	31.12.2022
Valeurs brutes						
Frais d'établissement, Recherche & Développ	2 405			-2 405		
Marques	25					25
Logiciels	51					51
Fonds commercial	6 150					6 150
Autres Immobilisations Incorporelles						
Total	8 631			-2 405		6 225
Amortissements & dépréciations						
Frais d'établissement, Recherche & Développ	2 405			-2 405	90	
Marques	25					25
Logiciels	44		4			48
Fonds commercial	6 150					6 150
Autres Immobilisations Incorporelles						
Total	8 624		4	-2 405		6 222
Valeurs nettes						
Frais d'établissement						
Marques						
Logiciels	7					3
Fonds commercial						
Autres Immobilisations Incorporelles						
Total	7					3

Le poste Frais d'établissement, Recherche & Développement comprend des développements logiciels issus de l'ancienne activité Messaging. Ces actifs sont totalement amortis et ont été sortis des immobilisations dans le courant de l'exercice.

Le poste Fonds commercial comprend les fonds de commerce issus des sociétés fusionnées. Ces actifs sont totalement amortis.

5.2. Immobilisations corporelles

Sur l'exercice écoulé, la variation des immobilisations corporelles se présente comme suit :

						(en milliers d'euros)
	31.12.2021	Fusion(s)	Augmentation (+)	Diminution (-)	Reclassement	31.12.2022
Valeurs brutes						
Construction - Structure						
Matériel Outillage						
Agencements	501		17			518
Mobilier et Matériel de bureau	62		3	-1		64
Total	563		19	-1		582
Amortissements & dépréciations						
Construction - Structure						
Matériel Outillage						
Agencements	402		52			454
Mobilier et Matériel de bureau	55		3	-1		58
Total	457		55	-1		511
Valeurs nettes						
Construction - Structure						
Matériel Outillage						
Agencements	99					64
Mobilier et Matériel de bureau	7					7
Total	106					71



5.3. Immobilisations financières

5.3.1. Titres participations

						(en milliers d'euros)
	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
Alhambra	10 323		10 323	9 700		9 700
CTI Phone (1)				1 849	-1 226	624
Advanced Prologue Innovation	1 884	-164	1 719	1 884		1 884
Prologue Use It Cloud	1 323	-1 323		1 323	-1 221	102
Spartacom Inc	54	-54		54	-54	
Fiducie Gestion Prologue	5 065	-3 086	1 980	5 050	-1 976	3 075
Adiict	2 731	-1 658	1 073	2 731	0	2 731
O2i Ingéniérie	3 024	0	3 024	3 024	0	3 024
M2i	15 873	0	15 873	15 873	0	15 873
Adullac Projects	2		2	2		2
Autres	0	-0		0	-0	
TOTAL	40 280	-6 286	33 994	41 490	-4 477	37 013

⁽¹⁾ Titres cédés à la filiale Alhambra

Conformément aux modalités de calcul de la valeur d'inventaire précisées dans la note 4.4, les titres de Advanced Prologue Innovation ont été dépréciés à hauteur de 164 K€, les titres de Prologue Use It Cloud à hauteur de 1 323 K€, les titres de la Fiducie Gestion Prologue à hauteur de 3 086 K€ et les titres de Adiict à hauteur de 1 658 K€.

5.3.2. Autres immobilisations financières et prêts

				(ei	n milliers d'euros)
	31.12.2021	Fusion(s)	Augmentation (+)	Diminution (-)	31.12.2022
Valeurs brutes					
Prêts	297				297
Autres immobilisations financières	234		1	-15	220
Total	531		1	-15	516
Dépréciations					
Prêts	243				243
Autres immobilisations financières			5		5
Total	243		5		248
Valeurs nettes					
Prêts	54				54
Autres immobilisations financières	234				214
Total	288				269

6. Etat des échéances des créances

					(en milliers d'euros)
			31.12.2022			31.12.2021
CREANCES	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	254	124	129	634	68	565
Autres créances	4 339	4 269	70	5 176	4 509	667
Valeurs Brutes	4 593	4 393	200	5 810	4 577	1 232
Dépréciations	-876	-697	-179	-869	-289	-581
Valeurs nettes	3 717	3 696	21	4 940	4 289	652

Le détail des « Autres créances » (valeurs nettes) s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)
31.12.2021
0
344
16
2 970
5
1 388
89
4 812

La variation des « dépréciations des créances clients et autres créances » se ventile comme suit :

				(en	milliers d'euros)	
	31.12.2021	Fusion(s)	Dotations (+)	Reprises (-)	31.12.2022	
Clients et comptes rattachés	506		11	-409	108	
Comptes courants	293		409	-5	697	
Autres créances	70				70	
Total	869		420	-413	876	

Des créances douteuses devenues irrécupérables ont été constatées en pertes pour 466 K€, les provisions pour dépréciation ont été reprises pour 413 K€.

Une provision pour dépréciation de compte courant a été comptabilisée pour 409 K€.

7. Valeurs de placement, disponibilités et comptes de régularisation

7.1. Valeurs mobilières de placement

Néant

7.2. Disponibilités

Au 31 décembre 2022 le montant des disponibilités s'élève à : 635 K€

7.3. Produits à recevoir

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Clients, factures à établir	28	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	2	
Etat - Produits a recevoir	3	16
Total	32	16

8. Charges constatées d'avance

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Locations immobilières	44	44
Redevances logiciels	14	
Assurances	49	16
Honoraires	21	3
Divers	11	34
Total	140	97

9. Primes de remboursement des obligations

				(en milliers d'euros)
	31.12.2021	Var de l'exercice	Amort de l'exercice	31.12.2022
Primes de remboursement des obligations	106	3	-70	40
Total	106	3	-70	40

10. Ecarts de conversion actif

Néant

11. Capitaux propres et autres fonds

11.1. Capital social et primes

						(en milliers d'euros)
	Capital	Primes	Réserves légales	Autres Résultat de l'exercice	Report à nouveau	TOTAL
Situation au 31 décembre 2021	26 773	14 688		-2 890	-13 581	24 991
Augmentation de Capital	766	-760				6
Réduction de Capital						
Prime d'émission						
Affectation du résultat				2 890	-2 890	
Résultat de l'exercice				-4 864		-4 864
Situation au 31 décembre 2022	27 539	13 928		-4 864	-16 471	20 133

Au 31 décembre 2022 le capital social était de 27.539.129,10 € divisé en 91.797.097 actions de 0,30 € chacune, dont 5 980 886 actions ayant droits de vote double.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 a décidé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 2 889 968 €, au compte « Report à nouveau » dont le solde débiteur a été porté de 13 580 573 € à 16 470 540 €.

11.2. Emissions de bons - Plan d'option de souscription d'actions - Actions gratuites

Caractéristiques des différentes lignes de bons émis - Etats au 31/12/2022

	Nature	Nombre initial	Solde au 31/12/2022	Prix d'exercice de conversion (€)	Parité	Nombre d'actions nouvelles potentielles	Terme
BSAA 2024					5 BSAA pour 1		
ISIN FR001339 8617		45 840 970	45 733 805	0,80	action Prologue	9 146 761	31 déc. 2024
					3,3 OCA pour 8		
OCA 2016		2 528 495	183 699	0,4950	actions Prologue	445 330	31 août 2023
					3 BSA pour 8		
BSA 2016-19/21		2 241 571	1 070 627	0,5250	actions Prologue	2 855 005	31 déc. 2023
					3 BSA pour 8		
BSA 2016-22		286 924	225 691	0,4875	actions Prologue	601 842	31 déc. 2023
					3,5 OCA pour 8		
OCA 2019 *		1 955 744	1 063 929	0,5250	actions Prologue	2 431 838	31 mars 2024

Plan d'attribution d'actions gratuites

Par décision du 30 septembre 2022, il a été décidé d'attribuer gratuitement 8.690.000 actions ordinaires à émettre de la société Prologue, au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan prévoit une période d'acquisition d'une durée de deux ans et une période de conservation d'une durée d'un an.

Au 31 décembre 2022 il n'existe pas d'autre plan d'actions gratuites de Prologue en cours d'acquisition.

Avances conditionnées

Néant



12. Provisions pour risques et charges

						(en milliers d'euros)
				Rep	rises	
	31.12.2021	Fusion(s)	Dotations	Consommées	Non consommées	31.12.2022
Provisions pour risques						
Provision perte de change						
Provision pour litiges	610			10	0	600
Provision risques	4		91	0	0	95
Sous-total	614		91	10	0	695
Provisions pour charges						
Indemnités de départ en retraite	82		3	0	7	77
Sous-total	82		3	0	7	77
TOTAL	696		94	10	7	772

Au 31 décembre 2022, Prologue a maintenu la provision de 600 K€ pour risques liés au litige en cours avec l'AMF ci-dessous :

Le président de l'AMF a formé un recours principal le 3 mars 2020 à l'encontre d'une décision de la Commission des Sanctions de l'AMF en date du 31 décembre 2019, laquelle avait refusé de suivre le Collège de l'AMF, qui réclamait une amende de 750.000€ (dont 150.000 € payés en 2019) à l'encontre de Prologue pour :

- d'une part, avoir prétendument porté atteinte aux règles de fonctionnement des offres publiques en mettant en œuvre une offre publique d'échange (OPE) dans des conditions de transaction identiques à celles contenues dans le projet d'offre pour lesquelles l'AMF avait, le même jour, rendu une décision de non-conformité; et
- d'autre part, avoir procédé à l'admission de ses titres sur le marché réglementé sans avoir préalablement établi de prospectus.

La Commission des sanctions a écarté le premier des deux griefs qui étaient reprochés à la société Prologue, tout en la condamnant à une amende de 150.000 euros à raison du second grief.

Parallèlement au recours formé par le Président de l'AMF, Prologue a déposé à son tour un recours incident à l'encontre de la décision de la Commission des Sanctions, le 13 mars 2020, afin de voir également écarté le second grief.

A la suite de l'audience des plaidoiries qui s'est tenue le 14 janvier 2021, la décision de la Cour d'appel de Paris a été rendue le 22 avril 2021. Cette dernière a décidé d'accueillir les demandes du président de l'AMF et n'a pas écarté le second grief soulevé par la Commission des Sanctions. La Société a décidé en conséquence de saisir la Cour de cassation.

Au regard de ce qui précède, la Société estime donc que le degré de criticité de ce risque net est élevé.

La provision pour risques constituée en 2022 pour 91 K€ correspond au risque d'irrécouvrabilité d'une somme bloquée en nantissement d'un contrat commercial de l'ex-filiale O2i absorbée en 2021.

Analyse des reprises de provisions pour risques et charges

				(en milliers d'euros)
	Charges réelles	Consommées	Reprises Non consommées	Impact Résultat (Charges) Produits
Exploitation				
Indemnités de départ en retraite			7	7
Financier				
Situation nette négative de filiale				
Exceptionnel				
Risques Prud'homaux				
Provision pour litiges	-28	10		-18
TOTAL	-28	10	7	-11

Les indemnités de départ à la retraite sont versées en une fois au moment du départ à la retraite à l'initiative du salarié.

La charge correspondante est prise en compte dans le résultat sur l'exercice.

Cette comptabilisation suit les règles détaillées au § 4.7.2.

Les principales hypothèses retenues en 2022 et 2021 sont les suivantes :

	31.12.2021	31.12.2022
Effectif de fin de période	11	12
Engagement envers le personnel comptabilisé (en milliers d'euros)	82	77
Hypothèses retenues		
Taux d'actualisation	0,98%	3,77%
Taux de charges sociales	52,00%	52,00%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turnover :	13,39%	13,15%
Age d'application du coefficient réducteur	40	40
Coefficient réducteur	0,5	0,5
Age de suppression de l'effet turnover	55	55
Ecarts actuariels restant à comptabiliser à la clôture		
Ajustements liés à l'expérience (en % de l'engagement)		

13. Dettes

Les dettes résiduelles non encore remboursées dans le cadre du plan de continuation dont Prologue est sorti au 31 décembre 2015 ont fait l'objet d'accords privés d'échelonnement sur 5 ou 10 ans.

13.1. Autres emprunts obligataires

				(en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunt OCABSA	1 756	921	835	
Total	1 756	921	835	

13.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

			(en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunt	1 846	546	1 200	100
Compte bancaire				
Intérêts courus	23	23		
Total	1 869	569	1 200	100

13.3. Emprunts et dettes financières divers

				en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Associés Augmentation Capital				
Comptes courants	12 731		12 731	
Emprunt BPI finacement CIR	657	657		
Dépôts et cautionnements reçus				
Total	13 388	657	12 731	

13.4. Fournisseurs et comptes rattachés

				(en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	203	203		
Fournisseurs factures non parvenues	116	116		
Effets à payer				
Total	319	319		

13.5. Dettes fiscales et sociales

				(en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes sociales				
Personnel et comptes rattachés	76	76		
Sécurité sociale et organismes sociaux	136	80	56	
Dettes sociales	25	25		
Sous-total Sous-total	237	181	56	
Dettes fiscales				
TVA	292	292		
Autres impôts et taxes	26	26		
Dettes fiscales	21	21		
Sous-total Sous-total	339	339		
Total	576	520	56	

13.6. Autres dettes

				(en milliers d'euros)
Nature	Totaux	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes	9	9		
Autres dettes	46	46		
Total	55	55		

13.7. Produits constatés d'avance

Néant

13.8. Charges à payer

	(en milliers d'euro	
	31.12.2022	31.12.2021
Fournisseurs, factures non parvenues	116	280
Personnel, provision CP, RCR et RTT	63	63
Personnel, notes de frais à payer	1	2
Formation professionnelle	1	7
Charges sociales sur AGA	56	154
Autres charges à payer	3	21
Total	241	526

14. Dettes et créances représentées par des effets de commerce

Néant

15. Produits d'exploitation

15.1. Chiffre d'affaires HT

				(en milliers d'euros)
		31.3	12.2022	31.12.2021
Chiffre d'affaires	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Prestations de services	782	665	1 446	1 956
Total	782	665	1 446	1 956

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales par Prologue, au titre des opérations commerciales courantes, s'élève à 1446 K€.

Les prestations de services juridiques, comptables et de Direction (en milliers d'euros) ont été facturées à API pour 185 K€. Des Managements Fees (relocalisation de coûts) ont été facturées pour 500 K€ à Alhambra Systems. Le montant des locations gérance facturées à API s'élève à 17 K€.

15.2. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges d'exploitation

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Reprises sur amortissements et provisions	7	30
Reprises dépréciations de stocks		
Reprises dépréciations des créances douteuses	413	
Transfert de charges	123	191
Total	543	221

15.3. Autres produits

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Produits divers de gestion courante	152	45
Total	152	45

16. Produits financiers

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Produits de participation		
Produits des val mobilières et créances de l'actif immobilisé		2
Produits financiers sur comptes courants	37	21
Autres produits financiers	31	166
Reprises de provisions pour risques et charges financiers		37
Reprises de provisions pour dépréciations financières (1)	1 226	344
Total	1 294	569
(1) Dont reprise de provision sur titres CTI Phone cédés	1 226	

17. Produits exceptionnels

	(en milliers d'euros)
31.12.2022	31.12.2021
20	10
624	
10	94
654	104
20	
	10
624	
10	94
	624 10 654 20



18. Charges d'exploitation

18.1. Charges de personnel

Le montant des charges de personnel (salaires + charges) s'élève à 811 K€ pour l'exercice 2022 contre 1010 K€ pour l'exercice 2021.

18.2. Autres achats et charges externes

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Sous-traitances	8	104
Honoraires	554	612
Publicité - Manifestations - Annonces et insertions	17	26
Locations et charges locatives	340	646
Crédit-bail		
Frais de déplacements, voyages et réceptions	19	20
Autres charges externes	546	524
Total	1 485	1 933

18.3. Dotation aux provisions et dépréciations

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Dépréciation stocks		
Dépréciation créances	11	6
Dépréciation immobilisations		
Provision indemnités départ en retraite	3	18
Provision pour risques (1)	91	0
Total	105	25
(1) Risque sur nantissement bancaire lié à un contrat commercial	91	

19. Charges financières

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts sur emprunts et dettes financières	117	122
Charges financières sur comptes courants	220	78
Intérêts sur emprunts obligataires	125	189
Autres charges financières		55
Provisions pour risques et charges financiers		
Dépréciations actifs financiers (1)	3 443	1 309
Amortissement des primes de remboursement des oblig.	70	170
Total	3 975	1 923
(1) dont dépréciation des titres de participation	3 034	1 015
(1) dont dépréciation des comptes courants	409	289

20. Charges exceptionnelles

20.1. Charges exceptionnelles – Opérations de gestion

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Pénalités de retard		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31	2
Total	31	2

20.2. Charges exceptionnelles – Opérations de capital

		(en milliers d'euros)
	31.12.2022	31.12.2021
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles cédées		
Valeurs nettes des immobilisations corporelles cédées		24
Valeurs nettes des immobilisations financières cédées (1)	1 849	
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Total	1 849	24
(1) Valeur nette comptable titres de participation CTI PHONE cédés	1 849	

20.3. Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions

Néant

21. Impôts

21.1. Impôts au titre de l'exercice en cours 21.2. Crédit d'impôt

Néant Néant

21.3. Déficit reportable

Au 31 décembre 2022 le déficit reportable est de 66.345 K€ (65. 044 K€ en 2021).

22. Informations concernant les entreprises liées

Les informations ci-dessous concernent les liaisons avec les sociétés du Groupe :

- « Autres créances » correspond aux comptes courants avec les filiales.
- « Emprunts et dettes financières divers » au 31 décembre 2022 se décompose ainsi :
- 6.233 K€ compte courant M2i
- 6.498 K€ compte courant Scribtel Formation

Tableau A : Montants à payer aux parties liées et montant à recevoir	Filiales Principaux dirigeants de l'ent ou de sa société-me	
Encours de fin de période		
Actifs : Prêts et avances		
Instruments de capitaux propres		
Clients et comptes rattachés	124	124
Autres créances	2 035	2 035
Total des actifs	2 160	2 160
Emprunts et dettes financières divers	12 731	12 731
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	24	24
Autres dettes		
Total des passifs	12 755	12 755
Garanties émises par le groupe		
Garanties reçues par le groupe		
Dépréciation des créances douteuses		

Tableau B : Charges et Produits générés par des		Principaux dirigeants	
transactions entre parties liées	Filiales	de l'entité ou de sa	Total (en K€)
Montant des transactions		société-mère	
Total des Charges dont :	-578		-578
Charges d'intérêts	-220		-220
Prestations diverses	-358		-358
Charges exceptionnelles : Abandon de compte courant			
Total des Produits dont :	1 637		1 637
Produits d'intérêts	68		68
Prestations diverses	1 569		1 569
Produits de dividendes			

23. Effectif

En 2022, l'effectif moyen en équivalent temps plein s'établit à 8,22 personnes et l'effectif présent au 31 décembre 2022 est le suivant :

	Femmes	Hommes	Total
Apprentis			
Employés			
Agents de maîtrise			
Cadres et assimilés	1	11	12
Total	1	11	12

24. Rémunération des dirigeants sociaux

La rémunération versée aux membres des organes d'administration et de direction par la Société, dont le détail est présenté dans le chapitre B. "Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise – 4 Rémunérations".

25. Crédit-bail

Néant

26. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	BDO	BCRH	TOTAL
Honoraires facturés au titre du contrôle légal	44	45	89
Services autres que certifications des comptes (SACC) - article L. 822-11.	23	21	44
TOTAL Honoraires des CAC	68	65	133

27. Engagements hors bilan

Engagements donnés (en K€)	Montant
Depuis le 1er janvier 2022, société LFI : location d'un bail commercial (locaux du siège - Gennevilliers (92)). Engagement de 6 ans avec un loyer annuel hors charges de 205 000 euros. Selon l'article L145-4 du Code du commerce ce bail pourra être dénoncé à l'expiration de la 2ème période triennale.	1 025
Société SVENSKASAGAX 3 : location d'un bail commercial (locaux des Ulis (91)), pour une durée initiale irrévocable et incompressible de 9 ans. Refacturé à API depuis le 17 janvier 2019. Indice ILAT.	782
Depuis le 1et juin 2015, location de bureaux (Gémenos (13)). Engagement de 9 ans avec un loyer annuel hors charges de 24 780 euros qui sera annuellement révisé selon l'indice de référence des loyers. Selon l'article L145-4 du Code du commerce ce bail pourra être dénoncé à l'expiration d'une période triennale. Ce loyer était facturé à Prologue Numérique depuis le 1et janvier 2016, il est désormais facturé à API.	114
Lors du Conseil d'administration du 29 mars 2019, Prologue s'est portée caution solidaire pour Alhambra System auprès de Factofrance	
Caution pour bonne exécution Pub. Etr. ENEFP au profit de la Société Générale	111
Caution pour Soumission Pub. Etr. Commandement Gendarmerie au profit de la Société Générale	22
Nantissement d'un Compte à Terme, garantie donnée en faveur de ENEFP	91

28. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

29. Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation

Au cours du présent exercice et des suivants, le groupe anticipe une bonne dynamique de croissance interne de ses ventes sur tous ses marchés et mettra l'accent en particulier sur la poursuite de l'amélioration de ses marges pour atteindre au plus tôt les standards de son secteur.

Prologue a notamment pour ambition :

- De se positionner comme un acteur leader de la formation IT, Digital et Management,
- De proposer dans le domaine du cloud, des offres « globales » en privilégiant les partenariats stratégiques,
- D'accroître sa présence internationale grâce à ses filiales bien implantées.

L'endettement financier net de Prologue SA au 31 décembre 2022 s'élève à 17 327 K€. La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et Impôt s'élève à -1 220 K€.

La trésorerie disponible s'élève au 31 décembre 2022 à 635 K€.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

30. Filiales et participations

Filiales et Participations (filiales actives)	Capital (Devise)	Capitaux propres autres que capital et résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue		omptable des es détenus(€)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Dividende encaissé par Prologue au cours du dernier exercice
		(Devise)		Brute	Nette	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)
ALHAMBRA SYSTEMS	4 714 7									
C/Albasanz 16	15€	2 929 316 €	99,99%	10 323 342 €	10 323 342 €	1 500 000 €		30 409 254 €	706 913 €	
28037 MADRID -Espagne										
(Exercice clos le 31.12.2022)										
ADVANCED PROLOGUE INNOVATION										
12 avenue des Tropiques	198 750 €	720 597 €	94,77%	1 883 500 €	1 719 039 €	17 858 €		2 796 573 €	-445 912 €	
91943 LES ULIS										
(Exercice clos le 31.12.2022)										
PROLOGUE USE IT CLOUD										
101 avenue Laurent Cély	1 400 0 00 €	-1 292 368 €	94,51%	1 323 140 €		834 314 €		173 916 €	-845 555 €	
92230 GENNEVILLIERS										
(Exercice clos le 31.12.2022)										
M2i										
101 avenue Laurent Cély 92230 GENNEVILLIERS	512 599 €	10 801 513 €	68,67%	15 872 583 €	15 872 583 €			31 565 512 €	-6 054 274 €	
(Exercice clos le 31.12.2022)										
O2i INGENIERIE										
101 avenue Laurent Cély	2 609 6 60 €	2 051 €	100,00%	3 023 693 €	3 023 693 €	88 506 €		14 876 189 €	230 464 €	
92230 GENNEVILLIERS										
(Exercice clos le 31.12.2022)										
ADIICT										
101 avenue Laurent Cély	2 572 2 87 €	-633 660 €	100,00%	2 731 386 €	1 073 173 €	30 360 €		902 690 €	-1 068 156 €	
92230 GENNEVILLIERS										
(Exercice clos le 31.12.2022)										

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BDO Paris

Commissaire aux Comptes 43-47 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS BCRH & Associés Commissaire aux Comptes 35, rue de Rome 75008 PARIS

PROLOGUE

Société Anonyme 101 avenue Laurent Cély 92230 GENNEVILLIERS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le 28 avril 2023

PROLOGUE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PROLOGUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROLOGUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :



2/5

PROLOGUE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Immobilisations financières

La note 4.4 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels indique que les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur inscrite au bilan. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



PROLOGUE Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

 il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



4/5

PROLOGUE
Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2023

BDO Paris

Jean-Marc ROMILLY

Commissaire aux comptes

Jean Marc ROMILLY
3EB552244BDC46B...

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR
Commissaire aux comptes



Comptes consolidés 2022

1. Bilan

Actif

En millers d'euros ANC 2020-01	Note	31/12/2022	31/12/2021*
Immobilisations incorporelles	19	25 978	26 902
Dont écarts d'acquisition	20	21 570	21 470
Immobilisations corporelles	21	5 930	4 412
Immobilisations financières	22	1 828	1 440
Titres mis en équivalence	23	5	431
Actif immobilisé		33 740	33 184
Stocks	24	245	218
Clients	25	26 149	19 944
Autres créances et comptes de régularisation	26	14 510	14 160
Valeurs mobilières de placement		5	1
Disponibilités		11 500	15 465
Actif circulant		52 410	49 789
Total de l'actif		86 150	82 973

^{*} Comptes retraités ANC 2020-01 – cf Note 8 Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022

Passif

En millers d'euros ANC 2020-01	Note	31/12/2022	31/12/2021*
Capital	8.2	27 539	26 773
Primes liées au capital		13 928	14 688
Réserves consolidées (1)		(17 321)	(18 130)
Capitaux propres	8.2	24 147	23 332
Intérêts minoritaires	8.2	6 955	6 035
Provisions	26	2 652	3 104
Emprunts et dettes financières	27	18 800	21 884
Fournisseurs		17 593	14 773
Autres dettes et comptes de régularisation	28	16 003	13 845
Dettes		52 396	50 502
Total du passif		86 150	82 973
(1) dont résultat consolidé part du groupe		621	(891)

^{*} Comptes retraités ANC 2020-01 – cf Note 8 Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022



2. Compte de résultat

En millers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021*
ANC 2020-01	71510	31, 11, 2011	31/12/2021
Chiffre d'affaires	11	108 393	94 670
Autres produits d'exploitation	12	2 472	2 146
Achats consommés	13	(49 020)	(42 653)
Charges de personnel	14	(39 911)	(35 208)
Autres charges d'exploitation	15	(16 577)	(13 013)
Impôts et taxes	18	(1 540)	(1 438)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(1 931)	(4 617)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		1 886	(113)
Dotations nettes aux amort des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation aprés dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		1 886	(113)
Charges et produits financiers		(900)	(776)
Charges et produits exceptionnels		(142)	(710)
Impôts sur les résultats	18	459	958
Résultat net des sociétés intégrées		1 304	(641)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence		7	50
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 311	(591)
Résultat des minoritaires		690	300
Résultat net part du Groupe		621	(891)
Résultat par action (en Euro)		0,014	(0,007)

^{*} Comptes retraités ANC 2020-01 – cf Note 8 Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022

3. Tableaux de variation des capitaux propres

En millers d'euros		Primes liées au capital	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Totat part du groupe	Total minoritaires
ANC 2020-01								
Situation au 31 décembre 2021*	26 773	14 688	(16 365)	92	(891)	(967)	23 332	6 035
Distribution de dividendes								
Affectation du résultat			(891)		891			
Augmentation de capital	766	(760)	(1 291)				(1 285)	50
Résultat de l'exercice					621		621	690
Variation des actions propres				27			27	12
Ecart de conversion						419	419	59
Variation de périmètre			(90)				(90)	157
Autres variations			1 105			19	1 124	(47)
Situation au 31 décembre 2022	27 539	13 928	(17 532)	119	621	(529)	24 147	6 955

^{*} Comptes retraités ANC 2020-01 – cf Note 8 Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022

4. Tableau des flux de trésorerie

En millers d'euros	2/ 1 200	Décembre
ANC 2020-01	Décembre 2022	2021*
Résultat net total des sociétés consolidées	1 311	(591)
Elimination des amortissements et provisions	3 358	5 017
Elimination de la variation des impôts différés	156	(92)
Elimination des plus ou moins values de cession	191	1 296
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(7)	(50)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	86	(27)
Total marge brute d'autofinancement	5 094	5 552
Dividendes reçus des mises en équivalence		13
Variation des stocks liée à l'activité	(26)	228
Variation des créances liées à l'activité	(5 329)	(706)
Variation des dettes liées à l'activité	3 696	973
Flux net généré par (affecté à) l'activité	3 435	6 060
Acquisition d'immobilisations	(4 370)	(3 627)
Cession d'immobilisations	1 400	1 009
Incidence des variations de périmètre	(3)	(1 674)
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	(2 973)	(4 292)
Dividendes versés par la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires		52
Augmentations (réductions) de capital	10	(1 251)
Emissions d'emprunts	1 088	3 137
Remboursements d'emprunts	(4 406)	(4 109)
Cession (acq.) nette actions propres	39	225
Total flux net provenant du (affecté au) financement	(3 270)	(1 947)
Incidence liaison haut de bilan		
Incidence de la variation des taux de change	9	29
Variation de trésorerie	(2 799)	(150)
Trésorerie d'ouverture	14 201	14 351
Trésorerie de clôture	11 402	14 201

* Comptes retraités ANC 2020-01 – cf Note 8 Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022

Cadrage avec la trésorerie au bilan En millers d'euros	Décembre 2022	Décembre 2021
Disponibilités au bilan	11 506	15 466
Découverts bancaires et équivalents	(103)	(1 265)
Trésorerie au TFT	11 402	14 201



5. Référentiel comptable

5.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la Société Prologue S.A sont préparés à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés applicable en France.

Jusqu'au 31 décembre 2021, les comptes de la Société Prologue S.A étaient établis selon le référentiel international de l'IASB (Normes IFRS).

S'agissant d'une première application du référentiel français, et conformément avec les dispositions de l'article 121.2 du règlement ANC N° 2020-01, la Société Prologue S.A présente les effets du changement de référentiel en Note 8 ci-dessous.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base:

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre
- indépendance des exercices

Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en milliers d'euros.

5.2. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la Société procède à des estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, les coûts de développement, les engagements en matière de retraite, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

6. Résumé des principes comptables

6.1. Modalités de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Prologue exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les créances et les dettes ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés. La date de clôture des comptes de ces sociétés est le 31 décembre.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

6.2. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

6.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales étrangères sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat.

6.4. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisition afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et

de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à chaque UGT : il a été retenu un taux de 11,70 % pour l'UGT Alhambra Systems, de 14,21 % pour l'UGT O2i, de 12,07 % pour l'UGT Formation. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance des différentes UGT. Le taux retenu pour l'UGT O2i est de 1,5%, le taux retenu pour l'UGT Formation est 1,5% et le taux retenu pour l'UGT Alhambra est 1%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres charges d'exploitation» sur la période durant laquelle ils sont encourus.

6.5. Immobilisations incorporelles

6.5.1. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles dans le cadre des dépréciations d'actifs.

6.5.2. Logiciels

Une des activités de Prologue consiste à concevoir et éditer des logiciels. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, il est distingué deux phases d'élaboration de l'actif :

- Une phase de recherche, et
- Une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- La faisabilité technique de réalisation de l'actif, de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu;
- L'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Au 31 décembre 2022 le montant activé de frais de Développement s'élève à 3986 K€ (5222 K€ en 2021) dont 1834 K€ pour le logiciel adiict©.



6.5.3. Dépréciations d'actifs

1/ Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à deux reprises le découpage de ses UGT, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant.

En 2022, année de transition des normes IFRS vers les normes Françaises (ANC 2020-01), le groupe a maintenu le découpage de ses activités en UGT.

Le découpage actuel des UGT date de 2018.

Le Groupe Prologue compte 7 groupes d'UGT, correspondant à ses divisions opérationnelles et géographiques.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à un groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

2/ Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau des groupes d'UGT auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsqu'un groupe d'UGT testé comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini.

3/ Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discount cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 4 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la quatrième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

4/ Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation variable pour chaque groupe d'UGT. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe réalise lui-même le calcul de ce taux d'actualisation. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

5/ Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Prologue.

6.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

Le groupe Prologue distingue les catégories d'actifs corporels suivantes :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
Constructions	
- Structure	40 ans
- Aménagements	15 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel pour le traitement de l'information	3 et 4 ans

6.7. Contrats de location financement et location simple

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

6.8. Immobilisations financières

Les actifs financiers du groupe comprennent des titres de participation, des prêts au personnel, des dépôts et cautionnements, des créances sur cessions de titres.

En application du principe de prudence, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

6.9. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation.

6.10. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Groupe apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire...),
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an.

6.11. Autres créances

6.11.1. Impôts différés

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- À la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le montant des déficits reportables en France taxables au taux de droit commun représente un total de 74 848 K€ au 31 décembre 2022 (70 710 K€ au 31/12/2021).

Pour les autres sociétés, compte tenu du montant significatif des montants reportables, taxables au taux de droit commun, et la probabilité que des économies futures se réalisent, le groupe a décidé de ne pas constater d'impôt différé actif sur les différences temporelles et sur les déficits fiscaux.

6.12. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Celle-ci prend en compte les découverts bancaires courts termes accordés à nos filiales espagnoles.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement et sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

6.13. Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe.

6.14. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.



6.14.1. Provision pour indemnité de départ en retraite

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

L'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetés.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat immédiatement.

Le Groupe n'a pas d'engagement à prestations définies envers le personnel autre que l'IDR (Indemnité de départ à la retraite). Le groupe ne dispose pas d'actifs dédiés aux engagements envers le personnel.

6.15. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent principalement :

- Les emprunts bancaires
- Les emprunts obligataires
- Les concours bancaires

6.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe se décline en quatre activités :

- 1 CLOUD ET SERVICES MANAGES : il s'agit des prestations récurrentes en mode Cloud privé avec attention personnalisée, vendues en direct aux clients sous la forme des contrats pluriannuels, comprenant des frais d'installation, un abonnement et, dans certains cas, une facturation à la consommation (par exemple : par appel, par transaction...).
- 2 INFRASTRUCTURE : il s'agit des ventes d'équipement, des licences d'utilisation de logiciels et des projets. Ces produits sont facturés à la livraison ou à la fin de la mise en exploitation. Dans le

6.14.2. Provision pour litiges

Une provision pour litige prud'homaux est évaluée en fonction de la demande du Tribunal compétent, tenant compte des griefs formulés par les salariés et après analyse du risque estimé de chaque dossier.

cas des projets d'intégration de logiciels ou des infrastructures plus complexes ou de projets de développement de logiciels spécifiques, il peut y avoir facturation par phases. Des prestations de conseil et de formation rentrent aussi dans cet axe.

3 – LOGICIELS : vente de solutions développées en interne (Addict, Use It Flow, Messaging etc...), prestations et contrats d'entretien, hébergement.

4 - FORMATION IT ET MANAGEMENT

6.17. Résultat par action

Les résultats par action sont calculés à partir du résultat net part du groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la date d'arrêté,
- Le résultat net dilué par action prend en compte toutes les options de souscription d'actions déjà attribuées ou encore attribuables dans les limites en nombre et en délai fixées par les assemblées générales ayant autorisé la constitution des plans. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

6.18. Informations sectorielles

En application des articles 282-9, 282-10 et 282-11, trois zones géographiques opérationnelles ont été retenues par le groupe pour l'information financière.

L'information financière porte sur :

- Le chiffre d'affaires
- Le résultat d'exploitation
- Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les zones géographiques sont les suivantes :

- France
- Espagne
- Etats Unis et Amérique Latine

6.19. Subventions publiques

Les subventions sont comptabilisées au poste "Autres produits d'exploitation"

7. Faits marquants

7.1.1. Transfert de la cotation sur le marché Euronext Growth Paris de Prologue

La cotation des actions de Prologue a été transférée sur le marché Euronext Growth Paris le jeudi 31 mars 2022.

La demande d'admission des actions Prologue sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 25 mars 2022.

Ce transfert, dont le projet a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Prologue réunie le 31 janvier 2022, va permettre à Prologue d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise permettant d'alléger ses contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant de lui offrir le bénéfice des marchés financiers. Prologue pourra également bénéficier de l'intérêt des fonds spécialisés qui ne peuvent pas investir sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Prologue continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à Prologue, notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, sur les actions de la société.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est en ligne sur le site internet de la société www.prologue.fr dans la rubrique « Espace actionnaires » puis « Informations réglementées ».

Le code ISIN d'identification des actions Prologue reste inchangé (FR0010380626) et le mnémonique devient ALPRG. Par ailleurs, l'action Prologue reste éligible aux PEA et PEA-PME.

Prologue est accompagnée par Invest Securities, en tant que listing sponsor.

Comme le permet Euronext Growth Paris, Prologue a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer des normes IFRS vers le référentiel français ANC 2020-01, à partir du 1er janvier 2022.

7.1.2. Prologue: opérations sur le capital

1/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 4 janvier 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 763 500 €. Le capital est ainsi porté à 27 536 911,20 euros divisé en 91 789 704 actions.

2/Le Conseil d'administration de Prologue en date du 29 avril 2022 a approuvé le changement vers le référentiel comptable français qui a été appliqué dès le 1er janvier 2022.

3/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 30 juin 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 1 963,50 €. Le capital est ainsi porté à 27 538 874,70 euros divisé en 91 796 249 actions.

4/ Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du30 décembre 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 254,40 € suite à l'exercice de BSA 2017 et 2024.

Le capital social a ainsi été fixé à 27.539.129,10 euros divisé en 91 797.097 actions.

7.1.3. Filiales

 $1/\ Le\ 18$ février 2022, M2i a cédé l'intégralité de sa participation minoritaire dans ECSPLICITE.

2/ Le Groupe M2i a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer des normes IFRS vers le référentiel français ANC 2020-01, à partir du 1^{er} janvier 2022, s'inscrivant ainsi dans la même démarche que le groupe Prologue.

3/ Par une Décision du 23 mai 2022 ; M2i, associée unique de M2i TECH a décidé de dissoudre M2i Tech. La dissolution entraîne à compter du 30 juin 2022 conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine de M2i TECH au profit de M2i, associée unique sans que cela n'entraîne de liquidation.

4/ Dans le contexte de l'expansion de l'activité de M2i Formación en Espagne et en Amérique Latine, une filiale a été créée au Brésil. Cette société est détenue à 100% de M2i Certified Education Systems (Espagne) et porte le même nom à savoir M2i Certified Education Systems Limitada. Son activité a commencé au 1er janvier 2022.

7.1.4. Subventions

Au titre de l'année 2022 les subventions et crédits d'impôt recherche suivants ont été comptabilisés :

CIR Par société (en €)	2022
Prologue PUIC	238 691
API	219 832
O2i Ingénierie	142 451
Adiict	293 463
M2i	398 605
M2i Scribtel	44 365
Total	1 337 407

En 2021 ALHAMBRA a obtenu une subvention de 1,6 M€ pour ses travaux de recherche dans l'informatique quantique appliquée au domaine médical. Montant perçu cumulé au 31/12/2021 : 0,54 M€; montant perçu en 2022 : 0,61 M€; montant restant à percevoir : 0,45 M€.



8. Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022

8.1. Informations sur la transition des normes IFRS vers les normes françaises

8.1.1. Changements comptables significatifs

Le groupe a retraité les comptes comparatifs au titre du changement de référentiel comptable des normes IFRS vers le règlement ANC 2020-01. Les comptes comparatifs ont été retraités comme si le règlement ANC 2020-01 était appliqué au 1^{er} janvier 2021.

Principaux reclassements n'affectant ni le résultat ni les capitaux propres

Certaines différences entre les IFRS et le règlement ANC 2020-01 sont sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres. Il s'agit notamment des différences de présentation suivantes :

Actifs et passifs courants et non courants

En IFRS, les éléments d'actif et de passif sont classés en « non courants » ou « courants ». Une telle distinction n'existe pas dans le règlement ANC 2020-01. Ce reclassement concerne les créances, les emprunts et dettes financières, les autres passifs, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

Production immobilisée

Ce poste n'était pas isolé dans la présentation du compte de résultat en IFRS : la production immobilisée était classée en charges de personnel. Ce poste sera désormais positionné dans la rubrique des autres produits d'exploitation.

Transferts de charges

Ce poste n'était pas isolé dans la présentation du compte de résultat en IFRS : les transferts de charges étaient classés en autres produits et charges d'exploitation. Ce principe est maintenu dans le format ANC 2020-01, ils sont classés en autres produits d'exploitation.

Résultat courant et résultat exceptionnel

Le règlement ANC 2020-01 prévoit une distinction entre les produits et charges courants et les produits et charges exceptionnels. Sont classés en résultat exceptionnel les produits et charges qui ont une nature inhabituelle et peu fréquente, et de montants significatifs. Cette présentation sur une ligne distincte du compte de résultat permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Il peut s'agir par exemple :

- · Plus ou moins-values de cession
- · Dépréciations d'actifs pour un montant significatif et inhabituel
- Provisions pour litiges de montants importants et de caractère inhabituel

Dettes fiscales et sociales

Dans la présentation des comptes en IFRS, les dettes fiscales et sociales étaient comprises dans les autres passifs long terme ou autres passifs courants. Dans la présentation des comptes en normes française elles sont classées en autres dettes et comptes de régularisation.

Principaux retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ ou les capitaux propres

IFRS 16

Selon le référentiel IFRS l'ensemble des contrats de location (hormis les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an et ceux portant sur des biens de faible valeur) font l'objet d'un retraitement conformément à l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

En normes françaises seuls les contrats de crédit-bail font l'objet d'un retraitement. Ce dernier consiste à annuler les charges de redevances issues des comptes sociaux et à comptabiliser au bilan consolidé des immobilisations et des dettes financières. Au compte de résultat sont constatés des charges financières et des amortissements.

IFRS 2

Selon les IFRS, les effets des transactions que constituent les plans d'attributions gratuites d'actions doivent être reflétés dans le résultat et dans la situation financière, y compris les charges liées à des transactions attribuant aux membres du personnel des options sur actions.

En normes françaises les plans d'attributions gratuites d'actions ne sont pas constatés au compte de résultat dès lors que les actions attribuées sont issues d'une augmentation du capital.

■ IFRS 15

Dans le Groupe Prologue, certains contrats de prestations de services dont la durée est supérieure à un an ont été identifiés comme étant conclus sans possibilité de résiliation anticipée, il s'agit notamment de contrats d'hébergement, de mise à disposition d'outils informatiques et de support technique. Selon la norme IFRS 15 le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé dès la signature du contrat.

En normes françaises le chiffre d'affaires est exprimé soit au prorata temporis pour les contrats annuels ou pluriannuels, soit à la livraison des prestations.

Pour la filiale brésilienne Alhambra Do Brasil, aucune remise en cause des ajustements passés pour les besoins des comptes IFRS n'a été effectuée en considérant que les positions IFRS sont proches des positions admises en normes françaises.

■ IFRS 9

Selon les IFRS, certaines dettes et créances non courantes sont comptabilisées à leur juste valeur et font par conséquent l'objet d'une actualisation, celle-ci se traduisant par un effet sur le résultat financier.

En normes françaises les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur historique.

Franchises de loyers

Selon les IFRS, le gain que constituent les franchises de loyer négociées à la signature d'un bail est étalé sur la durée du bail.

En normes françaises ce gain est constaté dès les premiers mois du bail par la non-constatation de la charge de loyer.

Crédit d'Impôt Recherche

Certaines dépenses de recherche et développement font l'objet d'une comptabilisation à l'actif immobilisé du bilan et sont amorties sur une période de trois à cinq ans. En normes IFRS, le crédit d'impôt recherche obtenu sur ces dépenses immobilisées est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et développement activées ; le crédit d'impôt recherche est ainsi étalé sur la durée d'amortissement des dépenses de recherche et développement dont il est issu.

Concernant les dépenses de recherche et développement non portées à l'actif du bilan, le crédit d'impôt recherche obtenu est classé en subvention d'exploitation, à la ligne des autres produits et charges d'exploitation.

En normes françaises, le crédit d'impôt recherche est classé en minoration de la charge d'impôt, à la rubrique impôts sur les résultats, qu'il soit issu de dépenses immobilisées ou non.

Les différents impacts sont présentés dans les tableaux ci-dessous

8.2. Etat de passage du bilan au 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

Ac	tif Normes IFRS	Impact changt de norme		Normes Françaises
En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2021
Immobilisations incorporelles	25 546	1 356	(1)	26 902
Dont écarts d'acquisition	21 470			21 470
Immobilisations corporelles	10 447	(6 035)	(2)	4 412
Immobilisations financières	1 321	119	(3)	1 440
Titres mis en équivalence	431			431
Actif immobilisé	37 745	(4 561)		33 184
Stocks	218			218
Clients	20 529	(585)	(4)	19 944
Autres créances et comptes de régularisation	14 113	47	(5)	14 160
Valeurs mobilières de placement	1			1
Disponibilités	15 465			15 465
Actif circulant	50 327	(538)		49 789
Total de l'actif	88 072	(5 099)		82 973

Passif et capitaux propres	Normes IFRS	Impact changt de norme		Normes Françaises
En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2021
Capital	26 773			26 773
Primes liées au capital	14 688			14 688
Réserves consolidées (1)	(18 824)	694	(6)	(18 130)
Capitaux propres	22 638	694		23 332
Intérêts minoritaires	5 981	54	(6)	6 035
Provisions	3 104			3 104
Emprunts et dettes financières	27 934	(6 050)	(2)	21 884
Fournisseurs	14 773			14 773
Autres dettes et comptes de régularisation	13 642	203	(4) et (7)	13 845
Dettes	56 349	(5 847)		50 502
Total du passif	88 072	(5 099)		82 973
(1) dont résultat consolidé part du groupe	(2 637)	1 746		(891)

- Précisions concernant les impacts liés au changement de normes : (1) Annulation retraitement CIR sur coûts de développement et logiciels
- (2) Annulation des impacts IFRS 16 hors crédit-bail
- (3) Annulation des impacts IFRS 9 actualisation des créances non courantes
- (4) Annulation des impacts IFRS 15 : retraitement du chiffre d'affaires
- (4) Annulation des impacts IFRS 9 : dépréciation des créances
- (5) Ajustement des impôts différés
- (5) Reclassement des Primes de remboursement des emprunts obligataires
- (6) Impacts détaillés au 8.4 Etat de rapprochement des capitaux propres au 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises (7) Annulation retraitement des franchises de loyers

8.3. Etat de passage du compte de résultat du 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

En milliers d'euros	Normes IFRS 31/12/2021	Impact changt de norme		Normes Françaises 31/12/2021
Chiffre d'affaires	94 277	394	(1)	94 670
Autres produits d'exploitation	1 699	446	(2)	2 146
Achats consommés	(42 474)	(179)	(3)	(42 653)
Charges de personnel	(33 598)	(1 610)	(2)	(35 208)
Autres charges d'exploitation	(9 760)	(3 253)	(3) et (5)	(13 013)
Impôts et taxes	(1 438)	-		(1 438)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(6 793)	2 176	(3)	(4 617)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	1 913	(2 026)		(113)
Dotations nettes aux amort des écarts d'acquisition	-	-		-
Résultat d'exploitation aprés dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	1 913	(2 026)		(113)
Charges et produits financiers	(1 186)	410	(3)	(776)
Charges et produits exceptionnels	(2 892)	2 182	(2)	(710)
Impôts sur les résultats	(391)	1 349	(4)	958
Résultat net des sociétés intégrées	(2 556)	1 914		(641)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	50	-		50
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 506)	1 914		(591)
Résultat des minoritaires	131	169		300
Résultat net part du Groupe	(2 637)	1 746		(891)
Résultat par action (en Euro)	(0,028)	0,021		(0,007)

Précisions concernant les impacts liés au changement de normes :

- (1) Annulation des impacts IFRS 15 : retraitement du chiffre d'affaires
- (2) Reclassement de la production immobilisée
- (2) Annulation des impacts IFRS 2 : comptabilisation des AGA

- (3) Annulation des impacts IFRS 16 hors crédit-bail
- (3) Retraitement des écarts de conversion
- (4) Annulation retraitement CIR sur coûts de développement et logiciels
- (4) Ajustement des impôts différés
- (5) Annulation retraitement des franchises de loyers

8.4. Etat de rapprochement des capitaux propres au 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

Passif et capitaux propres	Capital et réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
Capital	26 773		26 773
Primes liées au capital	14 688		14 688
Réserves consolidées	(16 187)	(2 637)	(18 824)
Capitaux propres	25 274	(2 637)	22 638
Intérêts minoritaires	5 850	131	5 981
(A) - Situation nette 31/12/2021 - normes IFRS	31 125	(2 506)	28 619
Dont:			
Retraitement du chiffre d'affaires (IFRS15)	1 066	(302)	764
Retraitement des franchises de loyers	(153)	145	(7)
Dépréciations des créances (IFRS9)	(55)	(40)	(95)
Actualisation des dettes et créances non courantes (IFRS9)	140	(98)	42
Attribution d'actions gratuites (IFRS2)	1 854	(1 854)	0
Retraitement des loyers (IFRS16)	(117)	21	(96)
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche	(1 606)	250	(1 356)
Ecarts de conversion	37	(37)	0
(B) - Impacts des retraitements IFRS	1 166	(1 914)	(748)
C - Situation nette 31/12/2021 - normes françaises (A) - (B)	29 958	(591)	29 367

9. Principes généraux

9.1. Méthodes de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celles-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée ou y exerce une influence dominante.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises mises en équivalence sont des entités dans lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent la quote-part du Groupe dans le montant total des bénéfices et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue, et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

9.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les produits correspondants aux dividendes reçus des sociétés consolidées sont éliminés.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont le cas échéant retraités.

9.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels des entités concernées.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les taux de change appliqués sont présentés ci-dessous :

	Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
	31/12/2022	Année 2022	31/12/2021	Année 2021
Real Brésilien	5,6386	5,4432	6,3101	6,3814
Dollar des États-Unis	1,0666	1,0539	1,1326	1,1835



10. Périmètre de consolidation

Le périmètre des entités consolidées de présente ainsi :

	% d'intérêt au	Méthode au	% d'intérêt au	Méthode au
Pays	31/12/2022	31/12/2022 (*)	31/12/2021	31/12/2021 (*)
FRA	99,44%	IG	99,44%	IG
FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
FRA	94,77%	IG	94,77%	IG
FRA	23,35%	MEE	23,35%	MEE
FRA	-		22,66%	MEE
FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
FRA	68,67%	IG	68,67%	IG
FRA	68,67%	IG	68,67%	IG
FRA	-		68,67%	IG
FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
FRA	94,51%	IG	94,51%	IG
ESP	100,00%	IG	100,00%	IG
BRA	90,00%	IG	90,00%	IG
ESP	80%	IG	-	IG
BRA	89,35%	IG	-	
ESP	-	IG	100,00%	IG
ESP	-	IG	100,00%	IG
ESP	100,00%	IG	100,00%	IG
ESP	89,35%	IG	89,35%	IG
POL	51,00%	IG	51,00%	IG
URY	100,00%	IG	100,00%	IG
USA	100,00%	IG	100,00%	IG
USA	100,00%	IG	100,00%	IG
USA	80,00%	IG	80,00%	IG
MAR	100,00%	IG	100,00%	IG
	FRA	Pays 31/12/2022 FRA 99,44% FRA 100,00% FRA 94,77% FRA 94,77% FRA 23,35% FRA 100,00% FRA 68,67% FRA 68,67% FRA 94,51% ESP 100,00% BRA 90,00% ESP 80% BRA 89,35% ESP - ESP 100,00% ESP 89,35% POL 51,00% USA 100,00% USA 100,00% USA 80,00% MAR 100,00%	Pays 31/12/2022 31/12/2022 (*) FRA 99,44% IG FRA 100,00% IG FRA 94,77% IG FRA 23,35% MEE FRA - IG FRA 100,00% IG FRA 68,67% IG FRA 68,67% IG FRA 100,00% IG FRA 94,51% IG ESP 100,00% IG BRA 90,00% IG BRA 89,35% IG ESP - IG ESP 100,00% IG ESP 89,35% IG ESP 89,35% IG URY 100,00% IG USA 100,00% IG USA 100,00% IG USA 80,00% IG MAR 100,00% IG	Pays 31/12/2022 31/12/2022 (*) 31/12/2021 FRA 99,44% IG 99,44% FRA 100,00% IG 100,00% FRA 94,77% IG 94,77% FRA 23,35% MEE 23,35% FRA - 22,66% FRA 100,00% IG 100,00% FRA 68,67% IG 68,67% FRA 68,67% IG 68,67% FRA 100,00% IG 100,00% FRA 100,00% IG 100,00% FRA 94,51% IG 94,51% ESP 100,00% IG 100,00% BRA 90,00% IG 90,00% ESP 80% IG - BRA 89,35% IG 100,00% ESP 100,00% IG 100,00% ESP 89,35% IG 89,35% POL 51,00% IG 100,00%

^(*) IG = Intégration globale, MEE = Mise en équivalence

La société ECSPLICITE est sortie du périmètre de consolidation,

M2i Tech a fait l'objet d'une fusion-absorption par M2i,

 ${\it CTI\ PHONE\ et\ Grupo\ Eidos\ ont\ fait\ I'objet\ d'une\ fusion-absorption\ par\ ALHAMBRA\ SYSTEMS,}$

M2i CES BRESIL, filiale de M2i CES Espagne a été créée,

AQUANTUM SOFTWARE INGENEERING a été créée en tant que filiale d'Alhambra Systems.

11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé à travers 4 domaines d'expertise :

- CLOUD ET SERVICES MANAGES: il s'agit des prestations récurrentes en mode Cloud, vendues en direct aux clients sous la forme de contrats pluriannuels, comprenant des frais d'installation, un abonnement et, dans certains cas, une facturation à la consommation (par exemple : par appel, par transaction...).
- INFRASTRUCTURES: il s'agit des ventes d'équipement, des licences d'utilisation de logiciels et des projets. Ces produits sont facturés à la livraison ou à la fin de la mise en exploitation. Dans le cas des projets d'intégration de logiciels ou
- d'infrastructures plus complexes ou de projets de développement de logiciels spécifiques, il peut y avoir facturation par phases. Des prestations de conseil et de formation rentrent aussi dans cet axe.
- LOGICIELS: vente de solutions développées en interne (Addict, Use It Flow, Messaging etc...), prestations et contrats d'entretien, hébergement.
- 4. FORMATION IT ET MANAGEMENT : A travers sa filiale M2i cotée sur Euronext Growth, Prologue est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management, en présentiel et distanciel.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Cloud et services managés	12 462	11 621
Infrastructures	27 021	23 686
Logiciels	12 155	11 398
Formation & IT management	56 755	47 966
Total	108 393	94 670

12. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Production immobilisée	794	1 284
Subventions d'exploitation	1 164	704
Autres produits d'exploitation	514	158
Total	2 472	2 146

13. Achats consommés

Les achats consommés se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Achats de marchandises	(24 007)	(20 757)
Achats d'études et autres achats consommés	(25 013)	(21 896)
Total	(49 020)	(42 653)

14. Personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	(29 025)	(25 348)
Charges sociales	(9 882)	(8 963)
Autres charges de personnel	(1 004)	(896)
Total	(39 911)	(35 208)

Par société et zone géographique, la ventilation de l'effectif est la suivante :

	Par société	31/12/2021	31/12/2022
Prologue		8	7
Prologue Use It Cloud		9	8
API		27	27
O2i Ingénierie		40	44
Adiict		14	14
Groupe M2i		203	187
Groupe Alhambra		165	180
TOTAL		466	467

dont France (*) Etats Unis et Amérique du Sud 6	Par implantation géographique	31/12/2021	31/12/2022
Etats Unis et Amérique du Sud 6	Europe	460	461
	dont France (*)	301	287
TOTAL 466 4	Etats Unis et Amérique du Sud	6	6
	TOTAL	466	467

15. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance	(443)	(438)
Locations et charges locatives	(4 053)	(3 928)
Entretiens et réparations	(514)	(450)
Assurances	(287)	(266)
Honoraires	(2 822)	(3 018)
Publicité	(1 270)	(1 017)
Missions déplacements	(1 422)	(915)
Frais postaux et télécommunications	(582)	(659)
Frais bancaires	(231)	(220)
Autres charges d'exploitation	(4 953)	(2 101)
Total	(16 577)	(13 013)

16. Résultat financier

Le résultat financier se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts versés et charges assimilées	(600)	(631)
Résultat net de change	160	196
Dotations nettes aux provisions	(70)	(137)
Autres produits financiers	21	116
Autres charges financieres	(412)	(320)
Total	(900)	(776)

17. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, amortissements et provisions exceptionnels, et dépréciations d'actifs.

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat sur cessions d'immobilisations	(39)	36
Impacts des variations de périmètre	60	(0)
Dotations nettes aux provisions	(34)	(549)
Autres charges exceptionnelles	(155)	(266)
Autres produits exceptionnels	26	69
Total	(142)	(710)

18. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se détaille comme suit :

En milliers d'euro	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	615	1 122
- dont crédits d'impôts	1 358	1 387
Impôts différés	(156)	(165)
Total	459	958

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net des sociétés intégrées	1 304	(641)
Impôts comptabilisés	459	958
Résultat consolidé avant impôt	844	(1 599)
Taux d'impôt théorique applicable	25,0%	26,5%
Charge théorique d'impôt	(211)	424
Ecarts permanents	276	158
Impôt différé sur déficits (non reconnus)	(1 398)	(1 086)
Crédits d'impôts	1 429	1 506
Autres (dont écart de taux d'imposition)	362	(44)
Charge réelle d'impôt	459	958

19. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des écarts d'acquisition des licences d'utilisation de logiciel et des coûts de développement.

Les licences de logiciels sont amorties en mode linéaire, sur la base de leurs durées de vie estimées suivantes (référentiel France, mais référentiel entités étrangères proche) :

Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans

Les coûts de développement sont liés à plusieurs projets de recherche appliquée actuellement en cours, destinés à développer les activités de la société et à accroître leur rentabilité.

Des dépréciations d'actifs ont été constatées sur ces frais de recherche et développement afin de tenir compte des risques de non-réalisation de certains projets.

Des analyses et prévisions de rentabilité à horizon de 5 ans ont été réalisées pour chaque projet afin de comparer la marge prévisionnelle réalisable avec la valeur nette de chaque projet, ceci afin de détecter les pertes potentielles. Toutes les marges sont positives.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

En milliers d'euro	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	29 372	8 455	11 361	1 260	50 449
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(7 902)	(5 772)	(9 115)	(758)	(23 547)
Valeurs nettes à l'ouverture	21 470	2 684	2 247	502	26 902
Acquisitions	115	689	251	220	1 275
Diminutions	0	0	0	(118)	(118)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	25	65	38	128
Autres variations	0	986	(1 004)	(108)	(125)
Valeur brutes à la clôture	29 487	10 156	10 674	1 291	51 608
Dotations	(15)	(953)	(1 106)	(81)	(2 155)
Reprises	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	(2)	(43)	(9)	(54)
Autres variations	0	(874)	1 000	0	125
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(7 917)	(7 601)	(9 264)	(849)	(25 630)
Valeur nettes à la clôture	21 570	2 555	1 410	442	25 978

20. Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les fonds commerciaux acquis séparément sont assimilés à des écarts d'acquisition dès lors que les éléments qui les composent ne sont pas identifiables.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne

peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

La Société Prologue SA estime que tous les écarts comptabilisés au 31 décembre 2022 sont sans durée de vie définie.

Le poste écart d'acquisition se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Amortissements et dépréciations cumulés à l'ouverture	Dépréciations de la période	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
UGT Alhambra Systems	8 669	45	(612)	(5)	0	0	8 098	8 057
UGT O2i	7 812		(1 635)	0	0	0	6 177	6 177
UGT Formation	6 978		(30)	(10)	0	0	6 938	6 948
Autres	5 913	70	(5 625)	0	0	0	358	288
Total	29 372	115	(7 902)	(15)	0	0	21 570	21 470

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciations en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounted cash flows) issus des plans d'affaires projetés sur 4 années en s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Les flux attendus au-delà de la quatrième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la determination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

Le groupe retient un taux d'actualisation variable pour chaque groupe d'UGT. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt. Le Groupe réalise lui-même le calcul de ce taux d'actualisation. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Prologue.

Les tests de dépréciations réalisés au 31 décembre n'ont révélé aucune perte de valeur des écarts d'acquisition.

Le découpage actuel des UGT est le suivant :

UGT 2022	Goodwil	Actifs R&D (logiciels)	Hypothèses retenues pour le	es impairments
			WACC	TCI
UGT Alhambra	8 098	1 023	11,7%	1,00%
UGT O2i	6 177	0	14,2%	1,50%
UGT Formation	6 938	82	12,1%	1,50%
UGT Prologue	358	796	14,2%	1,50%
UGT R&D Adiict		1 834	14,2%	1,50%
UGT R&D Imecom Inc		251	11,8%	1,00%
TOTAL	21 570	3 986		

21. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements, de matériels de laboratoire ou technique et de matériels de bureau et informatique évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amortis soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, sur la base de leurs durées de vie estimées suivantes (référentiel France, mais référentiel entités étrangères proche) :

Constructions :	20 ans
Agencements des constructions :	10 ans
Installations techniques :	10 ans
Matériel et outillages industriels :	3 à 5 ans
 Installations générales, agencements et 	10 ans

Matériel de transport :
Matériel de bureau :
Matériel informatique :
Mobilier :
10 ans

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

La durée de l'amortissement des immobilisations corporelles en crédit-bail est de 3 ans pour les véhicules et de 3 à 5 ans pour les matériels techniques.

Les immobilisations corporelles varient comme suit :

aménagements divers :

En milliers d'euros	Construction	Materiel informatique	Matériel de bureau	Matériel en crédit-bail	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	991	6 276	664	2 626	6 045	16 602
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(270)	(4 979)	(12)	(2 274)	(4 656)	(12 190)
Valeurs nettes à l'ouverture	721	1 298	653	352	1 388	4 412
Acquisitions	245	1 066	4	1 209	802	3 326
Diminutions		(211)		(1 795)	(336)	(2 341)
Variations de périmètre						
Ecarts de conversion	101	118			6	225
Autres variations		332	(333)		(63)	(64)
Valeur brutes à la clôture	1 337	7 581	336	2 040	6 455	17 748
Dotation	(61)	(743)	(16)	(310)	(465)	(1 595)
Reprises		171		1 795		1 966
Variations de périmètre						
Ecarts de conversion	(24)	(30)		(2)	(7)	(63)
Autres variations		246	(210)		29	64
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(355)	(5 335)	(239)	(791)	(5 099)	(11 819)
Valeur nettes à la clôture	982	2 246	97	1 249	1 355	5 930

22. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Titres de sociétés non consolidées	Prêts et cautions	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	53	2 103		2 156
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(0)	(715)		(716)
Valeur nette à l'ouverture	53	1 387		1 440
Acquisitions	7	979		985
Diminutions		(598)		(598)
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion				
Autres variations				
Valeurs brutes à la clôture	60	2 483		2 543
Dotations		(116)		(116)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture		(715)		(716)
Valeur nettes à la clôture	60	1 768		1 828

Les prêts et cautions se ventilent par échéance comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Prêts et cautions	1 768	792	214	762
Autres				
Total	1 768	792	214	762

23. Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Ouverture	Résultat	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Titres mis en équivalence	431	7	-431	-2	5
M2I	2			-2	0
ECSPLICITE	431		-431		
DEVUP	-2	7			5

24. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transports, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le poste stocks se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Stocks	400	1 459
Dépréciations	(155)	(1 241)
Total	245	218

L'impact sur le compte de résultat du 31/12/2022 de la variation des dépréciations de stocks est de +1086K€ contre -44 K€ au titre de l'exercice 2021.

Cette variation inclut une reprise de provision de +1121 K€ correspondant à une mise au rebut de stocks, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

25. Clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le poste clients se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	18 413	11 851
Factures à établir	9 165	9 756
Dépréciations	(1 430)	(1 663)
Total	26 149	19 944

Le Groupe a recours à des opérations de factoring. L'encours des créances clients cédées au factor est de 10.548 K€ au 31/12/2022 contre 9.460 K€ au 31/12/2021.

L'impact sur le compte de résultat du 31/12/2022 de la variation des dépréciations des comptes clients est de +233 K€ contre -182 K€ au titre de l'exercice 2021.

26. Autres créances et compte de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros			31/12/2022	31/12/2021
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Avances et acomptes versés	270		270	179
Impôts différés actifs	579		579	856
Créances fiscales	7 984		7 984	7 115
Créances sociales	16		16	41
Autres créances	4 029	(45)	3 984	4 609
Charges constatées d'avance	1 677		1 677	1 361
Total	14 555	(45)	14 510	14 160

Toutes les créances d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Les impôts différés actifs comptabilisés au bilan sont analysés en note 27.



27. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'évènements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

Les provisions se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Provisions retraite et engagements assimilés	Autres provisions	Total
Valeurs à l'ouverture	1 647	1 457	3 104
Dotations	292	313	605
Reprises consommées	(62)	(51)	(113)
Reprises	(550)	(404)	(954)
Variations de périmètre			
Ecarts de conversion		11	11
Autres variations		(2)	(2)
Valeurs à la clôture	1 327	1 325	2 652

27.1. Provision retraite et engagements assimilés

La Société Prologue S.A applique la méthode de référence en matière de comptabilisation de ses engagements de retraite. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Total Groupe	31.12.2022	31.12.2021
Engagement envers le personnel comptabilisé	1327 K€	1647 K€
Hypothèses retenues PROLOGUE+PROLOGUE UIC+API		
Taux d'actualisation	3,77%	0,98%
Taux de charges sociales	52,00%	52,00%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turnover :	13,15%	13,83%
Age d'application du coefficient réducteur	40	40
Coefficient réducteur	0,5	0,5
Age de suppression de l'effet turnover	55	55
Ecarts actuariels restant à comptabiliser à la clôture		
Ajustements liés à l'expérience (en % de l'engagement)		
Hypothèses retenues M2i+O2i INGENIERIE+ADIICT		
Taux d'actualisation	3,77%	0,98%
Taux de charges sociales	42,0%	42,0%
Taux d'inflation		
Taux de progression des salaires	de 0% à 1%	de 0% à 1%
Table de mortalité : Insee 2018		

27.2. Autres provisions

Les autres provisions se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Provisions	Provisions
	31/12/2022	31/12/2021
Litiges sociaux	515	705
Litiges commerciaux	95	29
Litige AMF	600	600
Autres	114	123
Total	1 325	1 457

28. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Emprunts bancaires	Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés	Emprunts obligataires	Découverts bancaires et équivalents	Autres dettes financières	Total
Valeurs à l'ouverture	14 665	499	2 893	1 265	2 561	21 884
Augmentation	813	1 302	3		275	2 393
Diminution	(1 986)	(309)	(1 164)		(947)	(4 406)
Variation nette				(1 162)		(1 162)
Variations de périmètre						
Ecarts de conversion	26				67	93
Autres variations	52				(53)	(2)
Valeurs à la clôture	13 569	1 492	1 732	103	1 903	18 800

La maturité des dettes financières au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	< 1 an	>1 et < 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts bancaires	5 165	7 849	555	13 569
Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés	587	905		1 492
Emprunts obligataires	897	835		1 732
Découverts bancaires et équivalents	103			103
Autres dettes financières	1 486	380	37	1 903
Total	8 239	9 969	592	18 800

Les caractéristiques des principaux emprunts en cours au 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts bancaires	12 647	922	13 569
Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés	1 422	70	1 492
Emprunts obligataires	1 732		1 732
Découverts bancaires et équivalents	7	96	103
Autres dettes financières	1 903		1 903
Total	17 711	1 089	18 800

Informations relatives aux covenants bancaires

Le groupe dispose d'emprunts à taux fixes et à taux variables ; tous les emprunts sont sans covenant.

29. Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus	654	510
Dettes fiscales	4 608	4 722
Dettes sociales	7 178	5 996
Dettes sur acquisition d' immobilisations		
Impôts différés - passif	(117)	(165)
Autres dettes	630	881
Produits constatés d'avance	3 050	1 901
Total	16 003	13 845

Toutes les autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Les impôts différés passifs comptabilisés au bilan sont analysés en note 27.

30. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur, soit 25 % au 31/12/2022.

Les impôts différés comptabilisés se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Différences temporaires	244	273
Reports fiscaux déficitaires	276	444
Différences temporelles/retraitements de consolidation	176	304
Impôt différé net	696	1 020

La variation des impôts différés de la période s'explique comme suit :

Impôt différé net au 31/12/2021	1 020
Incidence des variations de périmètre	(168)
Incidence des effets de conversion	
Variation par le résultat de l'exercice	(156)
Impôt différé net au 31/12/2022	696
- dont impôts différés actifs :	579
- dont impôts différés passifs :	(117)
Impôt différé net au 31/12/2022	696

31. Informations sectorielles

Le découpage par zone géographique est retenu pour préparer l'information sectorielle.

31.1. Chiffre d'affaires par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France	72 927	63 041
Espagne	31 221	28 026
USA & Amérique latine	4 245	3 603
Total	108 393	94 670

31.2. Résultat d'exploitation par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France	(1 649)	(2 534)
Espagne	2 206	1 680
USA & Amérique latine	1 330	741
Total	1 887	(113)

31.3. Immobilisations incorporelles et corporelles par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France	19 361	19 209
 Immobilisations incorporelles 	16 379	17 065
■ Immobilisation corporelles	2 982	2 144
Espagne	9 490	9 661
■ Immobilisations incorporelles	8 691	8 929
■ Immobilisation corporelles	799	732
USA & Amérique Latine	3 056	2 443
■ Immobilisations incorporelles	907	908
■ Immobilisation corporelles	2 149	1 536
Total	31 907	31 314
Immobilisations incorporelles	25 978	26 902
Immobilisations corporelles	5 930	4 412

32. Plan d'attributions d'actions gratuites

Par décision du 30 septembre 2022, il a été décidé d'attribuer gratuitement 8.690.000 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société Prologue, au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan prévoit une période d'acquisition d'une durée de deux ans et une période de conservation d'une durée d'un an.

Par décision du 30 septembre 2022, il a été décidé d'attribuer gratuitement 494 500 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société M2i au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées. Ce plan prévoit une période d'acquisition d'une durée de deux ans et une période de conservation d'une durée d'un an.

33. Résultat par action

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions au 1er janvier	89 244 704	46 596 032
Augmentation-Réduction du capital	2 552 393	42 648 672
Total	91 797 097	89 244 704
Nombre moyen d'actions après effet dilutif		
Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	91 765 118	72 586 172
Effet dilutif	24 170 776	50 935 296
Total	115 935 894	123 521 468
Résultat net (part du Groupe) (K€)	621	(891)
Résultat par action (€)	0,007	(0,01)
Résultat dilué par action (€)	0,005	(0,01)

34. Honoraires de Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Honoraires facturés au titre du con	trôle légal					
	BDO	BCRH	ARCADE	BAKER NEWMAN	XAVIER PAPER	TOTAL
ALHAMBRA SYSTEMS	31 000					31 000
ALHAMBRA EIDOS DO BRASIL	10 247					10 247
M2I		30 090	34 500			64 590
M2I SCRIBTEL		11 124	10 800			21 924
ADIICT	5 304					5 304
O2i INGENIERIE		10 639				10 639
PROLOGUE	44 447	44 518				88 965
FIDUCIE GESTION PROLOGUE					6 000	6 000
ADVANCED PROLOGUE INNOVATION	8 182					8 182
PROLOGUE UIC		5 354				5 354
TOTAL Honoraires des CAC	99 180	101 725	45 300		6 000	252 205

Services autres que certifications des comptes (SACC) - article L. 822-11.						
	BDO	BCRH	ARCADE	VERNALHA GUIMARAES	KPMG	TOTAL
ALHAMBRA SYSTEMS	7500					7 500
PROLOGUE	23 150	20 575				43 725
TOTAL Honoraires des CAC	30 650	20 575				51 225

35. Engagements hors bilan

35.1.1. Engagements donnés

PROLOGUE

Engagements donnés (en K€)	Montant
Depuis le 1er janvier 2022, société LFI : location d'un bail commercial (locaux du siège - Gennevilliers (92)). Engagement de 6 ans avec un loyer annuel hors charges de 205 000 euros. Selon l'article L145-4 du Code du commerce ce bail pourra être dénoncé à l'expiration de la 2ème période triennale.	1 025
Société SVENSKASAGAX 3 : location d'un bail commercial (locaux des Ulis (91)), pour une durée initiale irrévocable et incompressible de 9 ans. Refacturé à API depuis le 17 janvier 2019. Indice ILAT.	782
Depuis le 1er juin 2015, location de bureaux (Gémenos (13)). Engagement de 9 ans avec un loyer annuel hors charges de 24 780 euros qui sera annuellement révisé selon l'indice de référence des loyers. Selon l'article L145-4 du Code du commerce ce bail pourra être dénoncé à l'expiration d'une période triennale. Ce loyer était facturé à Prologue Numérique depuis le 1er janvier 2016, il est désormais facturé à API.	114
Lors du Conseil d'administration du 29 mars 2019, Prologue s'est portée caution solidaire pour Alhambra System auprès de Factofrance	
Caution pour bonne exécution Pub. Etr. ENEFP au profit de la Société Générale*	111
Caution pour Soumission Pub. Etr. Commandement Gendarmerie au profit de la Société Générale*	22
Nantissement d'un Compte à Terme, garantie donnée en faveur de ENEFP*	91

M2i

Engagements donnés (en K€)	Montant
Nantissement DAT auprès de la BNP	221
Aval et cautions auprès de la BNP	441
Nantissement FDC au profit de la BNP en garantie du prêt du même montant financé	750
LDD véhicules	388
Locations immobilières	10 379

O2i Ingénierie

E	gagements donnés (en K€) Montan	
LDD véhicules	15:	Ĺ

Alhambra Systems

Engagements donnés (en K€)	Montant
Immeuble ALBASANZ : location des bureaux du siège (Madrid)	452
Interxion (location du datacenter)	91

35.1.2. Engagements donnés

Néant

36. Evènements postérieurs à la clôture

36.1. PROLOGUE

36.2. FILIALES

Le 9 février 2023, Adiict a cédé l'intégralité de sa participation minoritaire dans Adiict Dev International.

37. Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation

Au cours du présent exercice et des suivants, le groupe anticipe une bonne dynamique de croissance interne de ses ventes sur tous ses marchés et mettra l'accent en particulier sur la poursuite de l'amélioration de ses marges pour atteindre au plus tôt les standards de son secteur.

L'endettement financier net du groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 7.294 K€. La marge brute d'autofinancement s'élève à 5.094 K€. La trésorerie disponible s'élève au 31 décembre 2022 à 14,7 M€ (liquidités 11,5 M€ + montant disponible des lignes de crédit pour 3,2 M€).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés





BDO Paris

Commissaire aux Comptes 43-47 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS BCRH & Associés Commissaire aux Comptes 35, rue de Rome 75008 PARIS

PROLOGUE

Société Anonyme 101 avenue Laurent Cély 92230 GENNEVILLIERS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le 28 avril 2023

PROLOGUE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société PROLOGUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PROLOGUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



PROLOGUE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2022

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 8 « Impacts du changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2022 » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2022 en passant des normes IFRS vers les normes comptables françaises sur les comptes consolidés, règlement ANC 2020-01.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition

La note 6.4 « Ecarts d'acquisition » du chapitre « Résumé des principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition à partir de tests de valeurs annuel fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6.4 et 20 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les notes 6.16 « Chiffre d'affaires » et 8.1.1 « Changements comptables significatifs - IFRS 15 » de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans la note correspondante de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.



PROLOGUE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2022

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

 il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une





4/5

PROLOGUE Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2022

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 28 avril 2023

BDO Paris Jean-Marc ROMILLY Commissaire aux comptes

Jean Marc ROMILLY
3EB552244BDC46B...

BCRH & Associés

Paul GAUTEUR

Commissaire aux comptes



5/5



Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

BCRH & Associés

Commissaire aux Comptes 35 rue de Rome 75008 - PARIS **BDO Paris**

Commissaire aux Comptes 43-47 avenue de la Grande Armée 75116 - PARIS

PROLOGUE

Société Anonyme au capital de 27 539 129 €

101, avenue Laurent Cély 92230 - GENNEVILLIERS

382 096 451 R.C.S. NANTERRE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société PROLOGUE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Cautions

Autorisation de caution de PROLOGUE au bénéfice de la société AER2 pour M2i

Nature et objet

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers la société AER2 dont le siège social est situé à Paris (75008), 36 rue du Louvre dans le cadre de la conclusion d'un nouveau bail commercial par M2i (le « Preneur ») auprès de AER2 (le « Bailleur ») portant sur les locaux situés dans un ensemble immobilier sis 18-19 place des Reflets – Tour Aurore - à Courbevoie (92400) La Défense de 1650 m2.

Le Cautionnement expirera 9 ans et 7 mois après la Date de Prise d'Effet.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Autorisation de caution au bénéfice du CIC pour M2I

Nature et objet

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers le CIC dans le cadre de la conclusion d'un nouvel emprunt par M2i auprès du CIC, d'un montant de 1.500.000 € (taux : 4,2% l'an ; durée de 62 mois ; franchise de 3 mois) pour financer en particulier les recrutements effectués en 2022.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.

Autorisation de caution de PROLOGUE au bénéfice de la BRED pour M2i

Nature et objet

La société Prologue a décidé de se porter caution de sa filiale, la société M2i dont le siège est situé 146-148 rue de Picpus à Paris (75012) envers la BRED dans le cadre de la conclusion d'un nouveau emprunt par M2i auprès de la BRED, d'un montant de 480.000 € incluant le principal, les intérêts, frais, commissions et accessoires pour financer en particulier le dépôt de garantie à verser dans le cadre du nouveau bail de M2i portant sur les locaux situés dans un ensemble immobilier sis 18-19 place des Reflets – Tour Aurore - à Courbevoie (92400) La Defense de 1650 m2.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.

2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce.

2.1 Contrats de location-gérance

Nature et objet

La société Prologue a procédé à la révision des contrats de location-gérance conclu entre Prologue

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(loueur) et Prologue Numérique (laquelle est devenue ADVANCED PROLOGUE INNOVATION – API suite à la fusion avec la société API en date du 31 juillet 2019). Dans le contexte actuel, les taux de loyers ont été réactualisés de 3% à 1% du chiffre d'affaires réalisé par le fonds loué et ce depuis le 1er janvier 2020.

Modalités

Les contrats suivants sont concernés par cette révision :

 Le contrat de location gérance conclu entre Prologue et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Offre Traditionnelle » signé le 28 juin 2016.

Le montant facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par Prologue est de 2 036 €.

 Le contrat de location gérance conclu entre Prologue et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Use It flow » signé le 5 novembre 2015.

Le montant facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par Prologue est de 12 816 €.

 Le contrat de location gérance conclu entre Prologue (anciennement IMECOM) et Prologue Numérique (dorénavant API) portant sur l'exploitation d'un fonds de commerce sous la dénomination « Use It Messaging on premise » le 23 décembre 2015.

Le montant facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par Prologue est de 1 712€.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2020.

2.2 Caution

Nature et objet

La société Prologue s'est portée caution solidaire de sa filiale Alhambra Systems (filiale de droit espagnol à 99%) envers la société Factofrance dont le siège social est situé à Paris la Défense (92988) Tour D2-17 bis place des Reflets, dans le cadre de la souscription d'un nouveau contrat d'affacturage par ALHAMBRA Systems.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 22 mars 2019.

2.3 Conventions de trésorerie

Convention de Trésorerie entre PROLOGUE et ses filiales

Nature et objet

Prologue et l'ensemble de ses filiales françaises ont conclu une convention de trésorerie en date

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

du 30 septembre 2021 avec effet rétroactif au 12 août 2021.

Cette convention de trésorerie a été conclue entre PROLOGUE, API et PROLOGUE USE IT CLOUD en date du 5 novembre 2015.

Modalités

La convention a pour objet la mise en commun des disponibilités des participants au Pool aux fins de procéder à des compensations de créances réciproques des Participants au Pool et de permettre des prêts ou avances rémunérés par un Participant au Pool en faveur d'un autre Participant au Pool, en tant que de besoin et satisfaire les besoins en fonds de roulement de chaque Participant au Pool.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i pour 30 492 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à PUIC pour 12 730 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à API pour 1 111 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à Adiict pour 8 696 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à 02i Ingénierie pour 2 962 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i Scribtel pour 0 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés par PROLOGUE à M2i Tech pour 0 euros.

Cette autorisation a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2021.

Convention de Trésorerie

Nature et objet

La société PROLOGUE a conclu le 13 novembre 2007 des conventions de trésorerie avec les sociétés ALHAMBRA Systems et ses filiales, O2i et API. Les sociétés conviennent de coordonner l'ensemble de leurs besoins et de leurs excédents de trésorerie, afin de permettre à chacune d'elles de faire face à ses engagements en fonction des disponibilités ainsi dégagées.

Modalités

Ces prêts ou avances de trésorerie, que se consentiront les deux sociétés en fonction de leurs disponibilités, seront rémunérées, au profit de la société ayant opéré leur versement, dès la mise à disposition par un intérêt calculé sur la base du taux maximum d'intérêts déductibles servi aux comptes courants d'associés.

Les conventions avec ALHAMBRA Systems et ses filiales GRUPO EIDOS et CTI Phone ont été

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

approuvées de facto par l'Assemblée Générale du 31 août 2007. La convention avec O2i a été autorisée par le Conseil d'Administration de Prologue du 21 décembre 2016 et celle avec PROLOGUE NUMERIQUE par le Conseil d'Administration du 24 février 2016 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés à la société ALHAMBRA SYSTEMS pour 6 255 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts ont été facturés à la société ALHAMBRA EIDOS AMERICA 5 661 €.

Récapitulatif des flux liés aux comptes courants :

Sociétés	Mandataire(s) concerné (s)	Produits (charges) financiers comptabilisés chez PROLOGUE en 2022 (en €)	Solde du compte courant Débit (crédit) au 31-12-2022 (en €)
API	G. Seban	(2 229) 1 111	17 858
M2i	G. Seban	(104 492) 30 492	(6 232 654)
SCRIBTEL		(113 207)	(6 498 250)
Adiict	G. Seban	8 696	30 360
O2i Ingénierie		2 962	88 506
Alhambra Systems	G. Seban	6 255	1 500 000
Alhambra Eidos America		5 661	261 804
Prologue Use IT Cloud	G. Seban	12 730	534 314

2.4 Protocole de compensation de créances

Nature et objet

Il est rappelé que les sociétés PROLOGUE, ALHAMBRA SYSTEMS et GRUPO EIDOS Consultoria Informatica ont conclu un avenant le 2 novembre 2017 au Protocole de compensation de créances du 21 décembre 2016 visé ci-après afin de permettre à toute nouvelle société du groupe la possibilité d'y adhérer.

L'avenant en date du 2 novembre 2017 a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration de PROLOGUE en date du 29 septembre 2017. La société SARL APPLICATIONS PROJET INFOGERANCE par acte du 2 novembre 2017 y a adhéré.

La société ALHAMBRA EIDOS AMERICA S.A. par acte du 2 novembre 2017 y a adhéré.

La société PROLOGUE USE IT CLOUD par acte du 11 octobre 2018 y a adhéré. Cette adhésion a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration de PROLOGUE en date du 28 septembre 2018.

Modalités

Ce protocole permet aux différentes parties de s'accorder sur des compensations de créances détenues entre elles par imputations croisées des dettes entre les comptes courants des différentes sociétés.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.5 <u>Contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation</u> d'un logiciel : avenant n°2

Il est rappelé que Prologue a conclu avec Alhambra systèmes un contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation d'un logiciel aux conditions et modalités suivantes.

Nature et objet du contrat d'origine

Contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation du logiciel Use IT Cloud, de Prologue à Alhambra Systems.

Modalités

Permettre à Alhambra Systems, en particulier, de commercialiser la solution Use IT Cloud.

Personne concernée

Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

De plus, il est rappelé que Prologue a conclu avec Alhambra Systems un avenant n°1 au contrat susvisé aux conditions et modalités suivantes :

Nature et objet de l'avenant 1

Avenant au contrat de cession de droits d'utilisation, d'adaptation, d'intégration, et d'exploitation du logiciel Use IT Cloud du 16 décembre 2013.

Modalités

Permettre à Alhambra Systems l'utilisation des sources du Logiciel Use IT Cloud pour les intégrer avec des composants développés par Alhambra Systems dans un nouveau Produit.

Personne concernée

Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

Il a été conclu un avenant n°2 au contrat susvisé aux conditions et modalités suivantes :

Nature et objet de l'avenant 2

Accorder une Licence non-exclusive d'utilisation, d'intégration et d'exploitation des fonctionnalités et composantes additionnelles développées depuis 2014 pour Use IT Cloud pour un montant de 350.000 € HT ayant effet le 1er septembre 2018.

Modalités

Alhambra Systems souhaite utiliser ces nouvelles fonctions de l'outil pour, à la fois élargir les catégories de sociétés cibles de ses actions commerciales, et intégrer Use IT Cloud dans ses propres plateformes de gestion tant en Espagne qu'au Brésil.

Aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Personne concernée

Monsieur Georges SEBAN, PDG de Prologue et de Alhambra Systems.

2.6 Conventions de prestations de services – conventions de prestations de services R&D

Nature et objet

- La société PROLOGUE a conclu avec la société PROLOGUE NUMERIQUE en date du 5 novembre 2015 une convention de prestations de services (dans les domaines tels que : comptabilité et fiscalité, juridique, gestion de la paie et du personnel, ...) et de relocalisation de coûts. PROLOGUE NUMERIQUE a été absorbée par API le 31 juillet 2019.

Cette convention signée le 5 novembre 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016.

 La société PROLOGUE a conclu avec la société PROLOGUE NUMERIQUE une convention de prestations de services R&D dans les domaines de la recherche et le développement, le support et la qualification de façon à permettre à des salariés de PROLOGUE NUMERIQUE d'effectuer des missions pour la société PROLOGUE.

Cette convention signée le 5 novembre 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016.

- La société PROLOGUE a conclu avec la société ALHAMBRA SYSTEMS une convention de prestations de services (dans les domaines tels que : Direction générale, Direction administrative, financière et juridique, Direction commerciale, marketing, R&D, ...) et de relocalisation de coûts.

Cette convention annule et remplace la convention signée le 13/11/2007 et approuvée par l'Assemblée du 25/06/2008.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015.

- La société PROLOGUE a conclu une convention de prestations de services avec la société ALHAMBRA Systems pour le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe PROLOGUE

Cette convention signée le 24 novembre 2010 a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 février 2011.

Modalités

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, PROLOGUE a établi des factures pour le montant suivant :
 - o 185 000 € HT pour les prestations réalisées pour la société API, et
 - 0 € HT pour la relocalisation des coûts.
- Les services rendus seront rémunérés par PROLOGUE à PROLOGUE NUMERIQUE selon les tarifs appliqués par PROLOGUE NUMERIQUE pour ses ingénieurs dans le cadre de prestations de services. En contrepartie de ces services, il sera alloué à PROLOGUE NUMERIQUE par PROLOGUE une rémunération déterminée en fin de chaque année par les deux parties en

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

fonction du temps passé les différents intervenants attachés à chacune de ces activités et sur présentation de justificatifs.

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, PROLOGUE a enregistré des factures pour le montant suivant : 0 HT pour les prestations réalisées par la société API.
- Les modalités essentielles de cette convention sont les suivantes : en contrepartie de ces services, il sera alloué à PROLOGUE par ALHAMBRA une rémunération déterminée en fin de chaque année par les deux parties en fonction du temps passé par les différents intervenants attachés à chacune de ces activités et sur présentation de justificatifs. La convention a été conclue pour une durée d'une année à compter du 20 novembre 2014 et sera prorogée par tacite reconduction pour des périodes successives annuelles.
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, PROLOGUE a établi des factures pour le montant suivant : 500 000 € HT.
- En contrepartie des prestations fournies, Alhambra facturera à PROLOGUE une rémunération représentant 5% du résultat net consolidé du Groupe, toutefois si le résultat est inférieur à 80% de celui prévu au Budget, la rémunération sera fixée à 10.000 €. Pour un résultat compris entre 80% et 99% de celui prévu au Budget, la rémunération sera déterminée en appliquant au résultat un pourcentage qui sera réduit dans les mêmes proportions étant précisé que la rémunération ainsi établie ne pourra être inférieure au montant plancher.
 - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, PROLOGUE n'a pas enregistré de facture.

Paris, le 28 avril 2023

BCRH & Associés Paul GAUTEUR BDO Paris

Jean-Marc ROMILLY

-DocuSigned by:

Paul GIUTER Commiss —F5146BB174DA4C1... Membres de la Co

Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie régionale de Paris Jean Marc ROMILLY



J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sociaux et consolidés de l'exercicle clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Gennevilliers, le 29 avril 2023

Georges SEBAN
Président Directeur Général

Felou.